N° 256 Octobre 1938

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXIV

67e ANNÉE — 1938

R

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

2, RUE DE POISSY, PARIS, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

F. Lot, Quels sont les dialectes romans que pouvaient connaître les Carolingiens ? 433
J. Morawski, Mélanges de littérature pieuse, I : Les Miracles de Notre-Dame en vers français (troisième article) 454
† J. Bédier, De l'édition princeps de la *Chanson de Roland* aux éditions les plus récentes ; nouvelles remarques sur l'art d'établir les anciens textes (troisième article) 489

MÉLANGES

L. Spitzer, Pour le commentaire de Villon (*Testament*, v. 447) 522
A. Långfors, La belette buveuse d'huile, un motif de folk-lore chez Gautier de Coinci 523
L. Spitzer, Le lion arbitre moral de l'homme 525

COMPTES RENDUS

L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet avec la collaboration de E. Muret et P. Æbischer, Glossaire des patois de la Suisse romande, fasc. XI-XIV (A. Duraffour) 531
A. Kolsen, Vier Lieder des Trobadors Raimon de Miraval ; — K. Lewent, Abseits von hohem Minnesang (A. Jeanroy) 538
L'Hystore Job, adaptation en vers français du *Compendium in Job* de Pierre de Blois, éd. par A. C. Bates (A. Långfors) 541

PÉRIODIQUES 549
CHRONIQUE 560
INDEX DES MOTS 564
TABLE DES MATIÈRES 569

Les prochains numéros contiendront :

† A. T. Baker, La vie anglo-normande de Sainte Foy d'Agen par Simon de Walsingham.
Suzanne Dobelmann, *Lo Gardacors de Nostra Dona*.
N. Dupire, Mots rares des *Faictz et dictz* de Molinet.
L.-F. Flutre, Notes sur le vocabulaire des *Faits des Romains*.
I. Siciliano, Sur le *Testament* de François Villon.
P. Laurent, Contribution à l'histoire du lexique français.
Ch. J. Liebman jr, Un sermon de Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, pour la levée de l'oriflamme (1414).
F. Lot, Le dialecte roman des *Serments de Strasbourg*.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
J. Morawski, Mélanges de littérature pieuse (*suite*).

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

QUELS SONT LES DIALECTES ROMANS QUE POUVAIENT CONNAITRE LES CAROLINGIENS[1]

Que les deux dynasties franques des Mérovingiens et des Carolingiens aient conservé l'usage d'un idiome germanique, c'est un fait incontestable. La différence c'est que le « salique » dont usaient les premiers, sous-variété du « bas allemand », est l'ancêtre du « flamand » moderne, alors que le dialecte dont se servirent les Carolingiens, du moins jusque vers la fin du IXe siècle, se rattache à une autre variété. Ripuaires de droit et de langue, ils parlaient le dialecte qu'on est convenu d'appeler le « moyen allemand[2] ».

1. L'appendice consacré à la langue des Carolingiens paru en 1891, dans mes *Derniers Carolingiens* (p. 308-311), ne concerne que le Xe siècle et surtout l'emploi du français à cette époque.

2. Il suffit de renvoyer sur ces faits bien connus à Otto Behagel, *Geschichte der deutschen Sprache*, 5e éd., Berlin, 1928, dans le nouveau *Grundriss der german. Philologie*, d'Hermann Paul. Cf. la carte à la fin du volume. — La limite entre ces deux groupes est marquée par une ligne qui prend un peu à l'ouest d'Aix-la-Chapelle et passe à Gelsenkirchen, Odenkirchen avant d'atteindre le Rhin à Düsseldorf. Cf. p. 156. Cf. la 2e éd. du *Grundriss*, t. I, p. 887, 901, 925 (carte). — Fustel de Coulanges (*Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 130-144) a tenté de rattacher les Carolingiens à la noblesse gallo-romaine. Il utilise des textes généalogiques et hagiographiques fabriqués au IXe siècle. H. E. Bonnell (*Die Anfänge des karolingischen Hauses*, 1866, p. 354) a voulu voir un but intentionnel dans ces fabrications, qui ont leur berceau dans le Sud de la Gaule et datent du temps de Louis comme roi d'Aquitaine : tenter de rapprocher des Francs les Aquitains. Un nouvel examen des textes par Louis Saltet (dans *Mélanges Léonce Couture*, 1902, p. 77-96) n'est pas favorable à cette ingénieuse hypothèse. Le faussaire semble bien se livrer à un jeu sans

Pour avoir été linguistiquement de « moyen allemand » et non de « bas allemand » les deux maisons austrasiennes auxquelles se rattachent les Carolingiens, celles d'Arnoul de Metz et de Pépin, devaient être originaires de la région située entre Rhin et Meuse ou encore du bassin inférieur de la Moselle [1].

*
* *

Les premiers Carolingiens.

Mais les domaines fonciers, du moins ceux qui nous sont connus pour avoir appartenu à cette race, sont situés sur le cours inférieur de la Meuse, à gauche du fleuve, dans l'Ardenne, dans le bassin de la Moselle, principalement dans les régions ayant conservé la *lingua romana* [2]. Herstal, dont le vrai fondateur de la dynastie, tire son surnom, Jupilles, où il passe la fin de sa vie, Nivelles, où la veuve et la fille de Pépin l'Ancien, Itte et Gertrude, fondèrent un célèbre monastère en 640 [3], sont en pays roman.

---

intention politique. Au reste, le problème est ici sans intérêt, le même Fustel déclarant (p. 143) que au bout de sept (*sic*) générations la maison des Arnulfiens s'était germanisée.

1. On peut soupçonner cependant, en se fondant sur la situation des domaines cédés par les enfants de la branche de Pépin l'Ancien (voir notes 2 et 3) qu'elle était originaire de la région romano-salienne située à gauche de la Meuse. La branche vraiment ripuaire serait celle d'Arnoul.

2. Fustel de Coulanges a donné une liste des domaines connus de la famille carolingienne ; la liste comprend vingt noms. Comme il fait observer, c'est une faible partie de la richesse foncière des Carolingiens. Voir sur la fortune territoriale des Pippinides et des Arnulfiens H. E. Bonnell, *Die Anfänge des Karolingischen Hauses* (1866), p. 71-85. Le berceau, pour lui, est la région entre Meuse, Moselle, Rhin, Roër, Amblève, de la Woëvre et de l'Ardenne jusqu'au Condroz au Nord-Ouest, du pays Mosellan au territoire Ripuaire au Nord-Est.

3. L. Van der Essen, *Étude critique et littéraire sur les* Vitae *des saints Mérovingiens de l'ancienne Belgique* (Louvain-Paris, 1907), p. 1907. — On trouvera l'indication des quelques résidences connues des ancêtres des Carolingiens dans les *Regesten des Kaiserreiches* d'Eng. Muhlbacher, 2e éd., p. 1.-11.

Une très forte part des vassaux et des tenanciers des Carolingiens était donc de « langue romane ». Pour les nécessités de la vie courante les Pépin, les Charles, les Carloman avaient besoin de connaître quelque chose de la langue parlée par ces gens dont certains, les vassaux, étaient même leurs commensaux. Cet idiome roman ne pouvait être que l'ancêtre du wallon et du lorrain.

Pour les Mérovingiens la même nécessité s'était imposée et même avec plus de force, puisque, dès la fin du règne de Clovis, à partir de 508, ils avaient abandonné les parties germanisées de la Gaule pour s'établir à Paris, à Soissons, à Orléans, à Reims (puis à Metz), à Chalon-sur-Saône, donc en des régions purement « romanes » de langue [1]. Nous savons même que certains d'entre eux, tel Chilpéric, ne se contentèrent pas du latin parlé, mais voulurent se donner une connaissance du latin littéraire : ce roi composa un écrit sur la Trinité et fit des vers à la manière de Sédulius [2]. Il tenta de réformer une orthographe qui ne rendait pas suffisamment bien, à son avis, les finesses de la prononciation latine. Il voulut dans ce but ajouter quatre lettres grecques à l'alphabet latin et donna ordre que cette réforme fût imposée dans les écoles et que les anciens manuscrits fussent corrigés en conséquence [3].

1. F. Lot et F. L. Ganshof, *Histoire du Moyen Age*, t. I, p. 194, 199.

2. « Per idem tempus Chilpericus rex scripsit indicolum ut sancta Trinitas non in personarum distinctione sed tantum Deus nominaretur... scripsit alios libros idem rex versibus quasi Siduliuṁ secutus (Gregoire de Tours, *Historia Francorum*, l. V, c. 44). Mais l'essai théologique était hérétique et la composition en vers n'était pas conforme aux lois de la métrique : « sed versiculi illi nulla paenitus metricae conveniunt ratione. » On peut soupçonner de sévérité Grégoire de Tours qui haïssait Chilpéric. L'imitation de Sedulius n'était pas très difficile ; son *Carmen paschale*, rédigé vers le milieu du ve siècle, était en hexamètres assez simples. Voir P. de Labriolle, *Littérature latine chrétienne*, p. 634. Dans son *Historia Francorum*, rédigée vers l'an Mille, Aimoin de Saint-Benoit-sur-Loire attribue à Chilpéric, on ne sait sur quelle autorité, une pièce de vers en l'honneur de saint Germain de Paris : ces vers sont corrects. Voir M. Roger, *L'Enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin* (Paris, 1905), p. 101, note 9.

3. « Addit autem et litteras litteris nostris, id est ω, sicut Graeci habent, *ae*, *the*, *uui*, quarum characteres hii sunt ω Ψ Z Δ. Et misit epistolas in

Charibert, roi de Paris, l'aîné des fils de Clotaire Ier, qui régna de 561 à 567, surpasse les Romains en éloquence, s'il en faut croire Fortunat[1].

Si la dynastie avait poursuivi son existence elle se serait entièrement romanisée de langue[2], comme ce fut le cas des

universis civitatibus regni sui ut sic pueri docerentur ac libri antiquitus scribti planati pumice rescriberentur » (*ibid.*).

1. *Carmina* l. VI, c. 2, v. 97-100. Cum sis progenitus clara de gente Sugamber — Floret in eloquio lingua latina tuo. — Qualis es in propria docto sermone loquela — Qui nos Romanos vincis in eloquio ! — Est-il nécessaire d'avertir que les assertions de Fortunat sont sujettes à caution ? — A ce propos un problème se pose. Que pouvaient comprendre les rois et reines de cette époque aux poésies ampoulées de Fortunat ? Pas grand chose évidemment et à condition qu'elles fussent commentées. Cependant, si ces princes n'y avaient absolument rien compris, on se demande pourquoi le poète italien, qui vivait de sa plume, aurait écrit. Quant à imaginer qu'on traduisait en francique ces compositions, c'est invraisemblable. Leur seul mérite résidait précisément dans une langue, intolérable pour nous, admirable pour les contemporains qui confondaient la poésie et le rébus ou l'amphigouri.

2. Un indice que les Mérovingiens se plaisaient, au VIIe siècle, aux compositions en langue vulgaire nous est offert par le *Sermo ad regem* adressé à un jeune roi : « jocularis quis curiales sermones habet ad loquendum ? Ne libenter eum audias et quando tu cum sapientibus locutus fueris aut cum tuis ministerialibus bonas fabulas habueris joculares taceant, quia plus te oportet recondere sapientiam in cubiculo cordis tui quam fatuos et stultos sermones loquentes audire (Migne, *Patrol lat.*, t. LXXXVII, col.653). Ce texte sur les jongleurs, qui se rattachent aux mimes latins, a échappé à M. Ed. Faral (*Les Jongleurs en France*, 1910), lequel ne cite pas de témoignage antérieure à la fin du VIIIe siècle (p. 272). Il a été découvert par A. Mai dans un ms. du Vatican, f. Reine Christine, et publié dans sa *Noav collectio*, t. I, 4e p., p. IV. Il a été signalé, en 1884, par Pio Rajna, *Le Origini dell' epopea francese*, p. 538, note 3 ; et déjà par le Card. Pitra dans son *Histoire de saint Léger*, p. 126. Voir encore R. Ménendez Pidal, *Poesia juglaresca y juglares* (Madrid, 1924), p. 8, note 4. Le jeune roi a été identifié à Clovis II (639-657), mais l'abbé Vacandard (*Vie de saint Ouen*, 1902, p. 251) montre que cette attribution est douteuse : l'auteur du *sermo* commet de grosses fautes dans la liste des ancêtres du souverain auquel il s'adresse. Ce souverain serait alors un Mérovingien de la fin du VIIe siècle plutôt que Clovis II ou son frère Sigebert, à moins qu'on ne corrige au début « *Lotharius* atavus tuus tres filios habuit, Hildebertum, Clodoueum et Clodomirum » en « Clodoueus... habuit Lotharium », etc.

rois visigoths en Espagne, lombards en Italie[1]. Elle eût adopté les particularités dialectales de la région parisienne, car c'est là que ces rois voulaient résider (Clovis, Clotaire I, Clotaire II, Dagobert, Childéric II), chaque fois que l'unité de gouvernement était rétablie.

Le fondateur de la nouvelle dynastie, Pépin, dit de Herstal, prit une attitude très différente, par politique. Ayant fondé son pouvoir sur l'écrasement du parti aristocratique neustrien, il comprit qu'il ne gagnerait rien à séjourner en cette région foncièrement hostile. Il retourna sur la basse Meuse, là où étaient ses fidèles, instruments de sa puissance[2].

Cependant, après la grande crise qui suivit la mort de Pépin (714) et qui s'étend jusqu'à la consolidation du pouvoir entre les mains de Charles Martel (721)[3], un glissement vers l'Ouest est indéniable. Quand il revient d'une de ses innombrables expéditions en Aquitaine, en Septimanie, en Germanie, en Italie, Pépin le Bref séjourne surtout dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne. De 744 à 768 on le voit à Attigny, à Soissons, à Ver (au sud de Senlis), à Verberie, à Berny-Rivière, à Quierzy-sur-Oise, à Corbeny, à Ponthion, à Compiègne, à Gentilly. Très rares sont les séjours dans la région rhénane (une fois à Düren), ou mosellane à Metz, à Thionville, même à Longlier dans l'Ardenne, même à Jupilles sur la Meuse, où son père avait vécu les dernières années de sa vie[4].

Au contraire les séjours à Attigny sont fréquents. C'est à Soissons que Pépin est élu roi (fin 751). C'est à Saint-Denis qu'il est élevé, qu'il reçoit l'onction sainte du pape Etienne II (28 juillet 754), qu'il veut mourir (24 septembre 768) et être enseveli. Il est curieux que ces séjours soient déjà ceux

---

1. Nous n'avons pas malheureusement de témoignages précis sur l'époque à laquelle les Goths d'Espagne perdirent l'usage de leur langue. En tout cas la chose était faite avant la conquête arabe de 711. La disparition du lombard en Italie s'est effectuée à des dates diverses, selon les régions. Elle est plus tardive qu'en Espagne pour un motif évident, l'entrée des Lombards s'étant effectuée un siècle et demi plus tard que l'installation des Visigoths dans l'autre péninsule.

2. F. Lot et F.-L. Ganshof, *op. cit.*, t. I, p. 290.

3. *Ibid.*, p. 295, 394.

4. Ces séjours nous sont connus facilement grâce à la réfection des

qu'adoptera son arrière-petit-fils, Charles le Chauve, ce qui se comprend mieux puisqu'il est réduit à la France Occidentale.

Sans devenir des « Parisiens », comme leurs prédécesseurs, les Carolingiens auraient reporté incontestablement plus à l'Ouest le centre de leur pouvoir. A la mort de leur père, Charles et Carloman se font couronner respectivement à Noyon et à Soissons (9 octobre) en Neustrie, comme si cette contrée était par excellence le pays franc, le pays où doivent s'accomplir les actes solennels. Ce fut la conquête de la Saxe et la nécessité de surveiller l'ensemble de la Germanie qui obligèrent Charlemagne à se rapprocher du Rhin.

Dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne Pépin le Bref, ainsi que Charles et Carloman dans leur jeunesse, ont entendu un « roman » ancêtre du patois picard, lequel à cette époque ne devait guère différer du wallon. Quant au latin littéraire Charlemagne le pratiquait comme sa langue maternelle[1].

*
* *

Les fils de Charlemagne.

Mais, à partir du dernier quart du VIIIe siècle, les choses vont changer. Il n'y a pas lieu de s'occuper des enfants de Carloman qui, après la mort de leur père (4 décembre 771), à Samoussy en Laonnois, furent emmené tout jeunes en Italie, puis, livrés à Charlemagne (en 773), et finirent leurs jours au cloître.

Des fils de Charlemagne l'aîné, Charles (mort le 4 décembre 811), est une physionomie presque inconnue. Le deuxième, Pépin, reçut à Rome le royaume d'Italie, le 15 avril 781, à l'âge de quatre ans. Il y mourut le 8 juillet 810. Le seul idiome

---

Regesten des Kaiserreiches de Böhmer par Engelbert Mühlbacher, 2e éd., Innsbrück, p. 27-56.

1. « Nec patrio tantum sermone contentus, etiam peregrinis linguis ediscendis operam impendit; in quibus latinam ita didicit ut aeque illa ac patria lingua orare sit solitus, graecam vero melius intelligere, quam pronuntiare poterat » (Eginhard, *Vita Karoli* c. 25.

roman qu'il ait pu connaître est un dialecte italien, certainement l'ancêtre du lombard[1].

Quant au troisième, Louis, né en Aquitaine, à *Cassinogilum* (sans doute Casseuil sur la Garonne), en 778, il fut établi roi de ce pays, en 781, à l'âge de trois ans. Son père, pour lui attacher la population de la région dont la conquête avait coûté tant d'efforts à Pépin le Bref, voulut qu'il portât le costume « vascon » : surtout rond, chemise à larges manches, pendant jusqu'aux genoux, éperons lacés sur les bottines, javelot en main[2]. Quand il eut pris de l'âge, Louis s'astreignit à rendre la justice au peuple trois jours par semaine[3]. Louis le Pieux, bien qu'il ait gardé jusqu'à sa mort la connaissance du franc ripuaire[4], a donc parlé, outre le latin « qu'il savait comme sa langue maternelle[5] », le roman. Mais ce roman c'est le précurseur de l'idiome appelé à tort « provençal » et qu'on devrait qualifier d' « aquitain ». Dans les périodes où il n'a pas été appelé aux grandes assemblées (à Aix, Worms, Thionville, Ingelheim, Paderborn, etc.) ou ne participe pas à des expéditions armées en Saxe (785, 799), en Bénéventin (793), en Espagne (800, 801, 809, 811), Louis réside l'hiver dans les

1. Sur son itinéraire, voir Mühlbacher, *op. cit.*, p. 225-233.

2. *Vita Hludowici* par l'Astronome, c. 4.

3. *Vita Hludowici* par l'Astronome, c. 19 : « In tantum denique respublica felicitatem Aquitanici regni ut proficiscente qualibet rege vel in palatio residente, vix aliquis repperiretur conquerens se aliquid ab jure perpessum : tribus enim diebus rex per singulas ebdomadas rei judiciariae intererat. » (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. II, p. 617). Cf. Kleinclausz dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. II, I, p. 292.

4. « Lingua graeca et latina valde eruditus, sed graecam melius intellegere poterat quam loqui ; latinam vero sicut naturalem aequaliter loqui poterat. Sensum vero in omnibus scripturis spiritalem et moralem necnon et anagogen optime noverat. Poetica carmina gentilia quae in juventute didicerat respuit nec legere nec audire nec docere voluit » (Thegan, *Vita Hludowici imperatoris*, c. 19 ; *Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. II, p. 594). Au moment d'expirer l'empereur s'imagine voir le diable et crie à deux reprises *hutz*, « quod significat *foras* », rapporte l'Astronome (c. 64, *ibid.*, p. 648). Remarquer que le début du passage cité s'inspire d'un passage analogue de la *Vita Karoli* d'Eginhard. Cf. plus haut, p. 438, note 1.

5. La *Vita Hludowici* de l'Astronome et l'itinéraire dressé par Mühlbacher montrent que Louis a souvent été rappelé d'Aquitaine par son père.

quatre domaines que son père lui a assignés dans ce but [1]. Doué, en Poitou [2], Casseuil-sur-la-Garonne [3], Angeac en Saintonge [4], Ebreuil en Basse Auvergne [5]. On le voit aussi à Toulouse, en son palais [6].

Empereur, Louis le Pieux, à l'exemple de Charlemagne, réside de préférence dans les régions meusane, mosellane et rhénane [7]. Dans son entourage vivent naturellement ses enfants jusqu'au moment où il juge à propos de leur conférer un royaume.

C'est ainsi que l'aîné, Lothaire, né en 795, apparaît à Paderborn, en Saxe, en 815, à Aix en 817, à Worms en 821. En 822 on l'envoie administrer l'Italie. Il y demeure, sauf dans la période (829 à 834) où ses complots contre son père et ses dissentiments avec ses frères le rappellent dans le Nord de la France. Après le rétablissement de Louis le Pieux (mars 834) Lothaire se retire en Italie qu'il ne quittera plus jusqu'à la mort de son père (20 juin 840), sauf un voyage à Worms, en 839 pour conclure avec son plus jeune frère, Charles, un accord qu'il violera l'année suivante [8].

A partir de 840 et jusqu'à sa mort (septembre 855) Lothaire résidera exclusivement dans la région entre Rhin et Meuse qui prendra bientôt son nom [9]. On le voit, si Lothaire a

---

1. *Vita Hludowici* de l'Astronome, c. 7 « Nam ordinavit (Carolus) qualiter in quatuor locis hiberna transigeret, ut tribus annis exactis, quarto domum anno hiematurum se quisque eorum susciperet locus, Theotuadum scilicet palatium, Cassinogilum, Andiacum et Evrogilum. Quae loca quando quartum redigebatur (*lire* rediebatur) ad annum sufficientem regio servitio exhibebant expensam. » (*Mon. Germ., Script.*, t. II, p. 610).

2. Doué, Maine-et-Loire, arr. Saumur. C'est là que Louis apprit la mort de Charlemagne.

3. *Cassinogilum* est plutôt Casseuil (Gironde, arr. et cant. La Réole) qu'un des Chasseneuil de la Vienne, de l'Indre, de la Haute-Vienne, de la Charente.

4. Angeac, Charente, arr. Cognac.

5. Ebreuil, Allier, arr. Gannat.

6. Mühlbacher, nº 517 (498), p. 237.

7. Itinéraire, *ibid.*, p. 234-412.

8. *Ibid.*, p. 413 et suiv.

9. *Ibid.*, p. 454-482.

connu le « roman », c'est sous une double forme, italienne et wallonne-lorraine.

Louis le Germanique, né vers 806, vécut auprès de son père. En 817 il est fait roi de Bavière, mais, en raison de sa jeunesse, n'est envoyé en ce pays qu'en 826. Revenu en « France », où il épouse Emma (827), il retourne en Bavière en mai 828. Il ne quitte ce pays que pour participer aux révoltes de ses frères contre leur père. Depuis l'année 833 il joint à la Bavière, l'Alamannie, l'Alsace, la France orientale (Franconie) [1]. Il ne faut donc pas s'étonner que le dialecte officiel de son État soit, non le bavarois, mais le « franc rhénan », comme en témoigne le texte germanique des Serments de Strasbourg (14 février 842) [2].

Rien dans la carrière de Louis ne l'obligeait à savoir un mot de « roman ». Cependant il en avait quelque connaissance puisque c'est lui qui, à Strasbourg, prononce le serment dont le texte est le premier monument de la langue « française ». En quel dialecte ? Nous reviendrons ailleurs sur ce problème [3].

Le troisième fils, Pépin, n'a pu user comme langue romane que de l' « aquitain », car il reçut en partage l'Aquitaine, en juillet 817, et, sauf les périodes de révolte contre son père, demeura en cette contrée jusqu'à sa mort, le 13 décembre 838 [4].

La destinée du quatrième fils, Charles, né de Judith, à Francfort, le 13 juin 823, est paradoxale. Pur Allemand de race, le futur « premier roi de France » semblait devoir régir

---

1. *Ibid.*, p. 561-646.

2. Sur le dialecte du serment germanique à Strasbourg voir K. Müllenhoff et W. Scherer, *Denkmäler Deutscher Poesie*, 3e éd. (1892) ; — R. Kögel, *Gesch. d. Deutschen Literatur*, t. II, p. 559 ; — J. Franck, *Altfränkische Grammatik* (1909), p. 5.

3. Dans un article sur le dialecte roman des serments de Strasbourg, à paraître dans la *Romania*.

4. On trouvera l'itinéraire de Pépin dans le *Recueil des actes* de ce roi publié en 1928 par Léon Levillain. Voir aussi l'œuvre posthume du regretté Léonce Auzias, *L'Aquitaine carolingienne* (Toulouse-Paris, 1937).

Pépin n'a pas reçu que l'Aquitaine. Son père y a joint, en 831, le pays entre Loire et Seine et 28 comtés à l'Est de ce dernier fleuve. Mais cette concession était éventuelle et ne fut pas effectuée.

toute sa vie le petit État germanique qu'il reçut à l'assemblée de Worms de 829, composé de l'Alamannie, de l'Alsace, de la Rhétie. L'ambition de sa mère, la tendresse de son père lui valurent, en 831, l'expectative, à la mort de l'empereur, d'une extension de territoire du côté du Sud sur la Bourgogne, la Provence, la Gothie, du côté du Nord sur la Champagne et une portion d'Austrasie jusqu'à Trèves.

Après son rétablissement sur le trône impérial (mars 834) Louis le Pieux recommence à combler de faveur son dernier né. En 837 il grossit son lot de la région comprise entre la Seine et la Meuse, jusqu'à la Frise inclusivement, plus onze comtés en Champagne et en Bourgogne septentrionale[1]. En 838 Charles a atteint sa majorité franque (ripuaire) de quinze ans. Son père le fait chevalier, à l'assemblée générale de Quierzy-sur-Oise, en septembre. A cette occasion, il lui fait cadeau du duché du Maine et de toute la Gaule entre la Loire et la Seine[2].

Trois mois après, Pépin d'Aquitaine meurt inopinément (13 décembre). Il laisse deux fils, Pépin et Charles, dont l'aîné pouvait lui succéder. Louis le Pieux l'écarte, comme son père avait fait des enfants de Carloman en 771. Il donne l'Aquitaine à Charles.

Mais Judith sait que l'empereur est sur son déclin. Charles est trop jeune pour pouvoir résister, au cas où son père décéderait prématurément, à la puissance de Lothaire. Mieux vaut s'accommoder avec ce personnage. On le fait venir d'Italie à Worms (30 mai 839). Exception faite de la Bavière, laissée au fils ingrat, Louis le Germanique, on opère un partage éventuel du *Regnum* en deux parties, séparées par la Meuse, la Saône, le Léman, les Alpes, et on laisse à Lothaire le choix

1. F. Ganshof, *op. cit.*, t. I, p. 492-496.

2. *Annales Bertiniani* : « Igitur imperator ad placitum suum generale, sicut condixerat, mediante augusto, in Carisiaco pervenit. Quo Pippino paternis obsequiis assistente et favente, fratri Karolo, tunc cingulo insignito, pars Niustriae ad praesens data est, ducatus videlicet Cenomannicus omnisque occidua Galliae ora inter Ligerim et Sequanam constituta » (éd. Waitz, p. 15-16). La remise des armes, c'est l'entrée en chevalerie, c'est la majorité. Voir P. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France* (1902), p. 393-394.

d'une des parties. Naturellement il choisit celle qui enferme Aix et Rome. Charles aura donc l'Ouest.

Après la mort de Louis le Pieux, la politique de Lothaire tendit à dépouiller Charles, tout au moins à l'engager astucieusement à se contenter de la région au Sud de la Loire et à l'Ouest de la Seine. Charles ne fut pas dupe. Toutefois, au traité de Verdun (août 843), il dut renoncer à la région comprise entre l'Escaut et la Meuse, et aussi à la vallée du Rhône [1].

Son royaume ainsi amputé eut, du moins, l'avantage de ne comprendre que des pays romans, exception faite de la Flandre et de la Basse-Bretagne. La région où les circonstances obligèrent Charles à concentrer son pouvoir, va du cours inférieur et moyen de la Loire à l'Escaut et à la Meuse. Bien qu'il ait fini, après un quart de siècle de luttes, par éliminer Pépin et s'annexer l'Aquitaine, il n'obtint en ce pays qu'une influence contestée et n'y résida jamais en dehors des expéditions qu'il y mena. La Bourgogne du Nord, de Mâcon au plateau de Champagne, lui fut fidèle, mais il y habita moins qu'il ne la traversa pour ses voyages ou expéditions en Aquitaine et en Italie. La Neustrie lui fut presque constamment hostile : il la traversa à maintes reprises, quand il voulut mener des campagnes contre son neveu Pépin ou contre les Bretons, mais il n'y eut pas de résidence effective, de « palais ».

Ses lieux de prédilection se placent dans la vallée de l'Oise et de l'Aisne [2]. Là ses « palais » et villas furent les mêmes que ceux de son bisaïeul Pépin le Bref : Attigny, Soissons, Ver, Verberie, Quierzy, Ponthion, Compiègne. On le voit également à Servais [3], à Rouy [4], à Senlis, à Choisy-au-bac. Dans la région parisienne il se montre rarement (à Bonneuil, à Chelles), sauf en l'abbaye de Saint-Denis, qu'il affectionne par-

1. L. Halphen et F. Lot, *Le règne de Charles le Chauve*, t. I (1909), p. 13-67.

2. Cette assertion trouvera sa justification dans le recueil (sous presse) des actes de Charles le Chauve publié par G. Tessier.

3. Servais, Aisne, arr. Laon, canton La Fère (Charente ou Indre).

4. Et non Ruffec comme on dit à tort. Rouy est dans la Somme, arr. Péronne, canton Nesle.

ticulièrement parce qu'il y a été élevé[1] et où il voudra être enseveli. Mais la cité de Paris ne le voit pour ainsi dire jamais, sinon en passant[2].

Sur le cours inférieur de la Seine il n'apparaît (à Bézu, à Pitres, en face Pont de l'Arche) que pour surveiller les Normands remontant le fleuve[3]. Du côté du Nord il ne dépasse point Orville[4], Saint-Quentin, Saint-Amand[5]. C'est seulement à partir de l'année 869, quand il revendique le royaume de Lorraine, qu'on le voit à Metz, à Gondreville près de Toul, un instant à Aix-la-Chapelle. Ses « palais » préférés sont Quierzy-sur-Oise, où il promulgue plusieurs capitulaires, Verberie, également sur l'Oise, Ponthion[6], sur le cours supérieur de la Marne, où il se fera reconnaître comme empereur, par l'aristocratie et le clergé de la Gaule, en 876, enfin et surtout Compiègne dont il voudra faire, puisque Aix lui échappe, une sorte de capitale de son empire éphémère. Ses flatteurs débaptisent la localité et l'appellent Charleville (*Carlopolis*).

Linguistiquement la région habitée par le roi Charles et sa cour à partir de 843, c'est la région « picarde[7].

*
* *

1. Je n'ose faire état de l'éducation de Charles le Chauve, pas plus que de Pépin le Bref, à l'abbaye de Saint-Denis en faveur de l'hypothèse que ces rois pratiquaient la *lingua romana*. Le recrutement des religieux de ce monastère n'était, en effet, nullement limité aux pays romans et les abbés étaient de race franque, semble-t-il. Il est probable qu'on conversait au monastère en latin, un latin macaronique, mais non pas nécessairement en latin vulgaire, en roman.

2. Il est à croire, d'ailleurs, que si le Carolingien descend à Saint-Denis et non à Paris, ce n'est pas seulement par piété, mais en raison de l'état de délabrement possible du palais de la Cité.

3. F. Lot, *Mélanges carolingiens : le pont de Pitres* dans le *Moyen Age*, année 1905, p. 1-40.

4. Pas-de-Calais, arr. Arras, canton Pas.

5. Nord, arr. Valenciennes.

6. Marne, arr. Vitry-le-François, canton Thiéblemont.

7. Le terme n'est pas attesté antérieurement au XIIIe siècle, mais son emploi retrospectif est commode.

Les petits-fils de Charlemagne[1]

I. L'empereur Lothaire (795-855) eut trois fils.

L'aîné, Louis, associé à l'Empire du vivant de son père (850), eut en partage l'Italie et ne quitta plus ce pays jusqu'à sa mort le 12 août 875. Bien que, en 863, il ait obtenu, en outre, la Provence, il est évident que le seul dialecte roman qu'il ait pu pratiquer est celui de l'Italie, particulièrement de la plaine lombarde où étaient ses résidences[2].

Le deuxième, Lothaire, eut en partage la région située entre le Rhin, la Meuse et l'actuelle Franche-Comté, plus, au delà du Jura, les diocèses de Lausanne, Genève, et Sion ; enfin, de 863 à sa mort le 8 août 869, Lyon et Vienne. Même, en ne tenant compte ni de cette dernière et brève acquisition, ni des diocèses d'outre-Jura cédés à Louis II en 859, l'Etat de Lothaire II s'étendait sur environ 140.000 km. carrés. La majorité de ce territoire était habitée par des gens de langue germanique : Francs, Rhénans et Mosellans, Brabançons, Frisons occidentaux et orientaux. Néanmoins la moitié méridionale de la Belgique actuelle, plus les diocèses de Metz, Toul, Verdun, en Lotharingie, plus celui de Besançon, étaient de langue romane. Le territoire occupé par des populations romanes de langue ne saurait être évalué à moins de 55.000 km. carrés. La nécessité du bilinguisme s'imposait donc au roi de Lotharingie. Étant donnés les lieux de résidence du souverain[3], le dialecte qu'il a pu connaître ne peut être que l'ancêtre du wallon ou du lorrain.

Charles, troisième fils de Lothaire, eut en partage, en 855, la région située entre les Alpes et les Cévennes, le Lyonnais et la Méditerranée. Il n'y a pas lieu d'insister sur ce personnage, faible de corps et d'esprit, mort sans postérité le 24 janvier 863. Seize ans plus tard un grand d'origine austrasienne, le beau-frère de Charles le Chauve, Boson, devait ressusciter ce royaume

1. Sur ce qui suit Ganshof, *op. cit.*, p. 514-536.

2. L'itinéraire (Mühlbacher, p. 482-524) montre que, à partir de 850, Louis II n'est plus sorti d'Italie.

3. Lothaire II ne quitte pas la région entre le Rhin et la Meuse. Voir E. Mühlbacher, *op. cit.*, p. 524 ; — R. Parisot, *Le royaume de Lorraine* (1899), p. 684-687.

artificiel [1]. A la mort de son fils Louis l'Aveugle (928), cet État fut acquis (en 933) par la famille d'origine alemannique et bavaroise des Welfs, laquelle, en la personne de Rodolphe I, avait fondé en 888, un petit royaume comprenant la Suisse actuelle entre le Jura et l'Aar, la future Franche-Comté, la Savoie [2], donc un État presque exclusivement roman de langue. L'union des deux royaumes constitua le royaume dit de Bourgogne dont le dernier titulaire Rodolphe III mourut en 1032 en léguant son État à l'Empire. Le séjour habituel des souverains était Vienne, d'où le nom de royaume de Vienne qu'on lui donna traditionnellement par la suite [3]. Il va sans dire que vivant dans un milieu où aucune population germanique ne subsistait, ces dynasties durent user avec leurs sujets des idiomes qu'ils parlaient, notamment de l'ancêtre du franco-provençal.

II. Des fils de Louis le Germanique, le premier, Carloman, eut la Bavière en partage, l'autre, Louis, la Saxe, le troisième, Charles, l'Alemannie [4]. La connaissance d'un dialecte roman quelconque semblait donc être fort inutile à ces rois. Elle eut été en effet sans intérêt s'ils avaient borné leur ambition à la Germanie. Mais ils visaient plus loin. Leur père, à deux reprises, en 858 et 876, avait tenté, sans succès d'ailleurs, profitant des embarras de son frère Charles le Chauve, de lui enlever son royaume. Les fils l'imitèrent. Le futur roi de Saxe avait essayé, encore tout jeune, de se faire reconnaître par les Aquitains, en 854. Après la mort de Louis le Bègue il se fit céder la Lotharingie tout entière par ses cousins, petits-fils de Charles le Chauve, ce qui ne l'empêcha pas de vouloir supplanter l'un d'eux en 880. Il mourut deux ans plus tard.

L'aîné, Carloman, avait disputé l'Italie à son oncle de France occidentale, puis s'était fait reconnaître roi du pays (887). Il disparut dès 880.

Au troisième Charles, dit « le Gros », était réservée une haute

---

1. R. Poupardin, *Le royaume de Provence 855-928* ; — *Recueil des actes des rois de Provence 855-925*, publié par R. Poupardin, 1920.

2. R. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne : 888-1038* (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fasc. CLXIII, 1907).

3. P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne : 1138-1278* (1891).

4. Ganshof, *op. cit.*, p. 544.

destinée. Héritier de ses frères, sacré empereur (881), il fut reconnu par les Francs de l'Ouest, à Ponthion, en juin 885. L'empire de Charlemagne était entre ses mains. On sait le règne misérable de cet homme, sa déposition à Tribur, suivie peu après de sa mort (13 janvier 888) et de la dislocation définitive de l'Empire carolingien.

Les questions de race et de langue n'avaient joué jusqu'alors aucun rôle dans les partages politiques [1]. Néanmoins il est difficile de croire que, en raison même de leurs ambitions illimitées, les fils du Germanique n'aient pas eu, à l'imitation de leur père, quelques notions d'un ou plusieurs dialectes romans.

On peut s'arrêter ici, sans s'occuper du fils naturel de Carloman, Arnulf, roi de Germanie, (887), un instant empereur (896-899), ou des fils de celui-ci, Zventibold, roi de Lorraine de 895 à 900, et Louis l'Enfant (900-911). En la personne de ce dernier s'éteint la lignée orientale des Carolingiens. Peut-être ont-ils eu quelques notions d'un idiome roman, mais, en raison de la brièveté de leurs règnes et de la disparition de la dynastie, la chose est sans importance pour nous.

III. Des quatre fils de Charles le Chauve, les seuls qui nous intéressent furent, en dehors de Lothaire et de Carloman dont on fit des abbés, Charles et Louis [2].

Charles fut couronné roi d'Aquitaine à Limoges en 855. Il était un enfant (*puer*). Chassé, rappelé par ses sujets, il se révolta contre son père, à peine âgé de quinze ans (859). Charles le Chauve dut aller le chercher et le ramener en France. En 865, rassuré par la capture de Pépin II, Charles le Chauve renvoya son fils homonyme en Aquitaine. Le jeune prince, mal remis d'une pénible blessure à la tête reçue l'année précédente dans la forêt de Cuise (Compiègne), ne vécut pas longtemps et mourut à Buzançais (Indre) le 29 septembre 866. Le jeune roi était évidemment destiné à s' « aquitaniser » de langue.

Son frère aîné, Louis, surnommé plus tard le Bègue, fut toute sa vie un agité et un instable. Gratifié du duché du Maine, sorte d'apanage du fils aîné à l'époque carolingienne (856), il en fut

1. Voir E. Dümmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reiches*, t. I, p. 207, note 2 ; — J. Ficker, *Das deutsche Kaiserreich*, p. 28-31.

2. Pour tout ce qui suit voir *Annales Bertiniani*, passim.

chassé par les Neustriens et les Bretons (858). A la fin de 861 son père, qui part pour une expédition contre le royaume de Provence, lui confie l'administration de la France, mais sous la garde du sénéchal Alard. Mais, peu après, Louis s'enfuit auprès des comtes Neustriens qui ont fait défection, lève une troupe de Bretons et tombe sur Robert le Fort qui défend le pays contre les pirates normands, mais il est battu et mis en fuite (862). Alors il implore le pardon du père qui, pour l'éloigner de la Neustrie, le fait comte de Meaux. En 865 Charles le Chauve renvoie Louis en Neustrie sans se prononcer sur le titre que prendra le jeune prince; l'année suivante le père le gratifie du comté d'Autun. Enfin, au début de 867, Louis le Bègue remplace son malheureux frère Charles, mort en septembre précédent, sur le trône d'Aquitaine. Mais, cinq ans après, en 872, Charles le Chauve place auprès du nouveau roi d'Aquitaine un personnage de premier ordre, Boson, en qualité de chambrier, en le flanquant de deux marquis du nom de Bernard : Louis le Bègue était visiblement incapable d'administrer l'Aquitaine.

En 875, au moment de partir prendre la couronne impériale à Rome, son père, prévoyant une attaque de Louis le Germanique, confie à Louis le Bègue, qui s'en acquittera mal, la garde de la frontière lorraine.

Cependant, lorsqu'il repartit pour Rome, malade et plein d'appréhensions, en 877, l'empereur ne put pas ne pas remettre, en son absence, la garde de l'État à l'héritier présomptif, mais le célèbre capitulaire de Quierzy-sur-Oise, du 14 juin, témoigne des précautions qu'il prit contre l'insubordination ou l'incapacité de son fils[1]. On n'a pas à raconter le court et malheureux règne du pauvre Louis le Bègue, qui mourut à Compiègne, le 10 avril 879.

Ce bref aperçu des vicissitudes de sa vie suffit à montrer que le successeur de Charles le Chauve a du s'entretenir avec des gens parlant tous les dialectes de la Gaule et il est impossible de savoir s'il a usé plus particulièrement de l'un d'eux. Son infirmité n'a pas dû favoriser leur apprentissage.

1. Voir Émile Bourgeois, *Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise : 877* (1885), p. 152-154 ; — Fustel de Coulanges, *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire* (1891), p. 471 ; — L. Halphen dans *Revue historique*, t. CVI, 1911.

Louis II eut de sa femme Ansgarde deux fils, nommés Louis et Carloman. Le premier, Louis III, prit la « Francia » et la Neustrie, Carloman le Sud : Aquitaine et Gothie, Bourgogne et Provence (mars 880).

Louis III mourut tout jeune, à Saint-Denis, le 5 août 882. Son nom reste attaché à une des très rares victoires remportées sur les Normands, celle de Saucourt en Vimeu, en août 881. Ce haut fait fut célébré par un poème en dialecte franc-rhénan, le fameux *Ludwigslied* [1]. C'est le jeune roi qui est également le vrai héros de la chanson de geste de *Gormond et Isembart* que le moine de Saint-Riquier Hariulf entendait chanter journellement deux siècles plus tard en Ponthieu [2].

Carloman recueillit la succession de son frère et se trouva seul roi de France occidentale. Il promettait, semble-t-il, d'être un souverain de valeur, mais il mourut prématurément le 12 décembre 884.

On peut répéter à propos des fils de Louis II la remarque appliquée à leur père : ils ont dû user de plus d'un dialecte roman dans leurs rapports avec leurs sujets et il serait vain de tenter de préciser.

Un autre petit-fils, Charles III le Simple, né d'Adélaïde, a régné, au moins nominalement, depuis 898 jusqu'à 922. Ses « palais » sont ceux de son grand-père, plus quelques résidences en Champagne notamment. A la mort du dernier Carolingien allemand, Louis l'Enfant, en 911, les Lorrains portent leur fidélité au Carolingien occidental, si bien que de 911 à 922 on voit Charles III en Lorraine. Mais il y voyage plutôt qu'il n'y

---

1. K. Müllenhoff et W. Scherer, *Denkmäler deutscher Poesie*, 3e éd., 1892. L'auteur est un clerc germanique qui a peut-être connu le jeune roi. Il a composé son poème de son vivant, donc en 881-882. Le titre (rithmus teutonicus de piae memoriae Hluduico rege filio Hluduici aeque regis), postérieur naturellement à 882, figure cependant sur l'unique ms. du IXe siècle. Voir R. Kögel et W. Bruckner dans le *Grundriss der german. Philologie* d'Herman Paul, 2e éd. (1901-09), t. II, I, p. 120. Cf. Kögel, *Geschichte der deutschen Literatur bis zum Ausgang der Mittelalters*, t. II, p. 559.

2. Je ne puis que maintenir au sujet de cette chanson de geste les vues exprimées en 1898 et en 1927 dans la *Romania*, t. XXVII. p. 2-54; t. LIII, p. 325-342.

réside et ses déplacements n'ont pu exercer d'influence sur le parler roman qu'il a dû connaître [1].

Son fils, Louis IV, a-t-il usé d'un idiome roman ? Il est permis d'en douter. Sa mère, Ogive (*Eadgyfa*), était anglaise. Lorsque Charles, attiré traîtreusement par Herbert de Vermandois, fut enfermé dans la prison de Château-Thierry (923), Ogive prit son jeune fils Louis, âgé de deux ans environ, et se réfugia en Angleterre auprès de son père le roi Edouard l'Ancien [2]. Celui-ci étant mort en 924, l'enfant fut élevé auprès de son oncle Athelstan. Naturellement il apprit l'anglais ou plutôt le saxon insulaire. Quand, à la mort du roi Raoul de Bourgogne (923-936) [3], les grands de France voulurent rétablir sur le trône le dernier descendant de Charlemagne, l'enfant de quinze ans qui fut sacré à Laon, le 19 juin 936, ne savait pas, ne pouvait savoir un mot d'un dialecte roman quelconque. Le surnom d'*Ultramarinus* qu'il reçut est l'équivalent d'*Anglais* : Louis IV était Louis l'Anglois [4]. Son mariage, en 939, avec une princesse saxonne, Gerberge, sœur du roi de Germanie Otton Ier, n'était pas fait pour le « romaniser » [5].

---

1. Aug. Eckel, *Charles le Simple* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. CXXIV, 1899). — Le recueil des actes de ce souverain, publié par Ph. Lauer, est achevé. Il permet de connaître les séjours du roi et ses « palais ».

2. Eckel, p. 129 ; — Lauer, *Louis IV d'Outremer* (*ibid.*, fasc. CXXVII, 1900), p. 9.

3. Raoul est le seul Bourguignon qui soit monté sur le trône de France. En réalité, il était d'origine austrasienne. Son père, le fondateur du duché de Bourgogne (mort en 921), était frère de l'usurpateur Boson, qui ressuscita, en 879, le royaume de Provence. Par sa mère, Adelaïde, Raoul était neveu de Rodolphe Ier, fondateur du royaume de Bourgogne jurane. Mais, né en France, Raoul ne quitta pas le duché de Bourgogne jusqu'au moment où les grands, conjurés contre Charles le Simple, lui donnèrent la couronne après la mort de son beau-frère Robert Ier. Voir Ph. Lauer, *Robert Ier et Raoul de Bourgogne : 923-936* (*Bibliothèques de l'École des Hautes Études*, fasc. CLXXXVIII, 1910), p. 1-4.

4. Eckel, *op. cit.*, p. 129 ; — Ph. Lauer, *Louis IV d'Outremer* (*ibid.*, fasc. CXXVII, 1900), p. 9 et 299.

5. Flodoard rapporte que, au concile d'Ingelheim de 948, les bulles du pape Agapit furent traduites du latin *juxta teutiscam linguam* « à cause des rois » (*propter reges*). Or ces rois sont Otton Ier et Louis d'Outremer.

De même pour son successeur Lothaire, fils d'un père à demi anglais, d'une mère allemande, et, de plus, longtemps sous la tutelle et l'autorité de ses oncles saxons, Otton Ier et Brunon, archevêque de Cologne [1].

D'autre part, la vie de ces derniers Carolingiens dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne, dans les quelques « palais » qui leur restent et où ils sont de plus en plus confinés [2], les forçait à apprendre la langue de leurs derniers fidèles [3]. Depuis fort longtemps, sans doute depuis le VIIIe siècle, le germanique n'était plus compris en cette région.

Il est significatif que le représentant de la dynastie qui va supplanter les descendants de Charlemagne, Hugues Capet, ne savait pas l'allemand [4]. Son ancêtre Robert le Fort était cependant d'origine saxonne ou plutôt rhénane [5], mais la vie de Robert et celle de ses fils en leur jeunesse s'écoulèrent dans l'Ouest de la Gaule, pour la défense du cours inférieur de la Loire contre les Normands [6] : or cette région où l'on ne rencontre aucun

---

1. Ferdinand Lot, *Les Derniers Carolingiens : Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine : 954-991* (*ibid.*, fasc. LXXXVII, 1891).

2. Voir *Recueil des actes de Louis IV : 936-954*, par Ph. Lauer, 1914 ; — *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V : 954-987*, par L. Halphen et F. Lot, 1908.

3. Il n'y a pas lieu de retenir l'épisode de résurrection du royaume d'Aquitaine en faveur de son jeune fils Louis V par Lothaire. Cette absurde tentative échoua misérablement. Louis n'avait que quinze ans et était dépourvu de toute ressource. Il fallut le rappeler après un séjour de moins de deux ans à Brioude. Voir F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 128.

4. Au témoignage d'un contemporain, Richer, dans une entrevue à Rome avec Otton II, en mars 981, le duc Hugues a besoin d'un interprète, l'évêque Arnoul d'Orléans, pour converser «... dux etiam solus cum solo episcopo introduceretur ut rege latiariter loquente, episcopus, latinitatis interpres, duci quidquid diceretur indicaret » (*Histriae*, l. III, c. 85). Il résulte de ce passage : 1° que Hugues Capet, non seulement ne savait pas le latin, mais aussi qu'il ne connaissait pas l'allemand, car, en ce cas, il eût pu converser seul à seul avec le souverain germanique ; 2° que l'évêque d'Orléans ne savait pas davantage l'allemand ; 3° qu'Otton ne connaissait pas le « français ». Le latin permit de se comprendre et par personne interposée.

5. René Merlet, *L'Origine de Robert le Fort* dans *Mélanges Julien Havet* (1895), p. 97-109.

6. Sauf un très court intervalle, en 865, où le roi Charles voulant installer

établissement franc [1], n'a pas connu l'usage du germanique.

Les « Robertiens », à la fin du IXe, sont considérés comme des Neustriens. Quand le fils aîné de Robert le Fort, Eudes, est élevé au trône à Compiègne, le 29 février 888 [2], « la France (pays de la Seine à la Meuse) se réjouit, bien qu'Eudes soit Neustrien [3] ».

Depuis la fin du siècle les Robertiens délaissent le cours inférieur de la Loire et délèguent l'administration des comtés d'Angers, de Tours, de Blois, de Dunois, de Chartres à des vicomtés [4]. Ils se replient sur leurs comtés d'Orléans, d'Etampes, de Melun, de Paris. Ces régions sont toutes romanes de langue. Dès le milieu du IXe siècle, pour le moins, la connaissance du germanique ne pouvait s'y acquérir [5]. Non seulement Eudes,

---

son fils Louis en Neustrîe, offrit en compensation à Robert les comtés d'Auxerre et de Nevers (*Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 79). Celui-ci n'en prit pas possession. En 866 on le voit combattre les Normands de la Loire et succomber à Brissarthe en septembre (p. 89).

1. Les Carolingiens, comme les Mérovingiens ne séjournent jamais dans la région entre la Seine et la Loire. Ils la traversent, mais n'y ont pas de « palais » ou de « villas ». Longnon (*Les Noms de lieux en France*, p. 226) s'est autorisé d'un îlot de noms de lieux en *-court* autour du Mans pour y voir la preuve d'un petit peuplement franc en cette région. Son argumentation n'est pas décisive. Voir *Romania*, t. LIX, 1933, p. 199.

2. Ed. Favre, *Eudes comte de Paris et roi de France : 882-898* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. XCIX, 1893), p. 89.

3. « Francia laetatur quamvis is (Odo) Neustricus esset », écrit Abbon, un contemporain, dans son poème sur le siège de Paris, l. II, v. 447, éd. Taranne, p. 208.

4. F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. CXLVII, 1903, p. 191.

5. Loup, abbé de Ferrières en Gâtinais, bien que peut-être d'origine germanique, avait peu de goût pour la langue allemande : « nec germanicae linguae captus amore, ut ineptissime quidam jactarunt », dit-il dans la lettre 41, écrite fin 836, au retour d'un voyage en Allemagne, peut-être à Fulda. Il en estimait toutefois la connaissance utile et désirait la faire acquérir à un neveu et à deux autres enfants nobles (propter germanicae linguae nanciscendam scientiam). Aussi envoie-t-il les jeunes écoliers au monastère de Prüm, à 50 km. au N.-O. de Trèves (ep. 91, peu après juillet 844 ; cf. l'édition de Léon Levillain). On ne pouvait donc pas apprendre l'allemand en Gâtinais. On a plus d'une fois signalé qu'Adalard, abbé de Corbie en Amié-

mais son frère puiné, le duc Robert, roi de 922 à 923, et encore plus Hugues le Grand, fils de ce dernier, devaient nécessairement parler le roman de la contrée, sous peine d'être incompris des vassaux régionaux dont la fidélité était toute leur force. Peut-être ceux-ci connaissaient-ils encore un peu d'allemand, mais Hugues Capet, on vient de le dire, n'en savait plus un mot.

Le dialecte roman dont va user la nouvelle dynastie ne sera pas celui qu'ont pu connaître les Carolingiens et qui était le « picard » ou plutôt son ancêtre. Fixés à Orléans[1] et à Paris, les Capétiens ne pourront picardiser[2]. Le dialecte officiel et littéraire, le « français » par excellence, sera l'idiome roman parlé entre le cours moyen de la Loire et le cours moyen de la Seine. Si la dynastie carolingienne avait pu triompher des ambitions capétiennes, le « bon français » eût été l'idiome usité à Laon et à Compiègne.

Ferdinand Lot.

---

nois, cousin de Charlemagne, connaissait aussi bien le roman et le latin que le tudesque. Voir en dernier lieu notre mémoire *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin* dans le *Bulletin Du Cange*, t. VI, 1931, p. 104. Inventant, vers 862, un « carmen publicum juxta rusticitatem », qui soi-disant aurait célébré saint Faron deux siècles auparavant, l'évêque de Meaux, Hildegarius, donne dans sa *Vita Faronis* (c. 78 ; éd. Krusch, *Script. rer. Meroving.*, t. V, p. 193) huit vers de sa fabrication où il s'efforce gauchement d'imiter le « carmen rusticum » dans une langue qui est du latin plutôt que du roman. En tout cas, il est évident que, au IXe siècle, les populations de la Brie ne comprenaient rien au germanique.

1. Dans sa *Formation de l'unité française* (p. 38) Longnon a montré que, au début, la dynastie capétienne est beaucoup plus orléanaise que parisienne.

2. Exception faite de Montreuil-sur-mer dont la situation était tout à fait à part, les trois premiers Capétiens n'eurent dans la région « picarde » que les palais hérités des Carolingiens, et en partie, et ils y résidèrent peu.

MÉLANGES DE LITTÉRATURE PIEUSE

I

LES MIRACLES DE NOTRE-DAME EN VERS FRANÇAIS

TROISIÈME ARTICLE [1]

B. Petites collections et miracles épars.

12. *Bibl. nat., fr. 375.*

Parmi les petites collections de miracles français en vers, celle du ms. fr. 375 est la plus connue [2]. Conservée dans un manuscrit picard daté de 1278, elle contient neuf miracles (1064 vers), lesquels — à part le n° 6 (« Sacristine «) [3] — n'offrent rien de remarquable ; ce sont des traductions de miracles latins connus. Tous ces miracles ont été publiés par H. Kjellman (*o. c.*, p. 306-316), excepté le n° 2 (« Pain ») resté inédit. Ce dernier conte nous est connu par trois rédactions en vers français (celle-ci comprise) et les rédactions en prose de Nicole Bozon (éd. P. Meyer, p. 140) et de Jean Mie-

1. Les deux premiers articles ont été publiés dans la *Romania*, LXI (1935), 145 et 316 ; voir *ibid.*, 147, le plan d'ensemble de cette étude ; le présent article constitue la seconde partie de la section consacrée aux recueils parisiens.

2. Ce manuscrit a maintes fois été décrit depuis Fr. Michel (*Chroniques anglo-normandes*, t. III, Rouen, 1840, p. VI-XXXV) ; cf. *Romania*, XI, 265 et n. 1, et *ibid.*, XVIII, 291 : « Les nombreux poèmes transcrits dans le ms. 375 sont plus ou moins abrégés ». Les miracles constituent la dernière *branque* du manuscrit (voir le prologue en vers par Perrot de Neele, en tête du ms., fol. 34-35).

3. Sur ce miracle, le plus long de tous (478 v.), voir R. Guiette, *La légende de la sacristine*, *o. c.*, p. 203 à 209.

lot (liv. II, n° 28 et 66). Les rédactions latines du miracle sont plus nombreuses encore (Poncelet, n° 10, en cite une douzaine), mais n'offrent, en général, que peu de variantes. Dans la plupart des versions, le miracle est localisé — comme dans le m. fr. 375 — à Spire (*Spiris locus est supra Renum famosus...*)[1]. L'enfant tend son pain à l'image de Jésus en balbutiant : '*Pupe papa, pupe papa*' à quoi l'image répond : '*Pupe, noli flere ; post triduum mecum papabis*' (cf. ci-dessous, texte II, v. 43-45, et Mielot, II, 28 : « Poupart, ne pleure plus; car tu mangeras avec moy dedens trois jours »). Pour expliquer comment un petit enfant a pu atteindre, voire embrasser l'image de Jésus, Mielot assure que « l'ymaige fut au premier mis si bas que l'on y touchoit bien à la main » (sur la miniature qui accompagne son récit, elle effleure le sol). — Dans la rédaction du ms. fr. 818 (que nous imprimons avant celle du ms. 375), la mère raconte le miracle aux moines et fidèles qu'elle a alarmés par ses cris. On conseille à la mère de laisser son enfant dans l'église pour voir ce qui arrivera. L'enfant mort, on l'enterre dans l'église. Cette rédaction remonte, en dernier lieu, à Gautier de Cluny ou de Compiègne (*De mirac. beatae V. M.*, ch. III, dans *Patr. lat.*, t. 173, col. 1383), sauf que le miracle y est localisé à Dormans sur la Marne. — Enfin, dans un conte de la 2e *Vie des pères* (où la ville n'est pas nommée), l'enfant va seul à l'église. L'auteur, pour marquer le caractère marial du miracle, fait intervenir la Vierge qui annonce à l'enfant sa mort prochaine. L'enfant revient chez lui, raconte à sa mère ce qui lui est arrivé et meurt au jour nommé ; il est enseveli dans l'église (cf. Mielot, II, 66).

Pourtant il existe de cette légende deux versions dont le récit diffère sensiblement de la précédente. Dans l'une, citée par Guibert de Nogent (*De pignor. sanct.*, livre I, chap. 2), l'événement est placé près de Saint-Quentin. L'enfant, qui sert à la messe, offre à l'image l'hostie en lui demandant : « Veux-tu de mon pain ? » A quoi l'image répond : « Bientôt je te donnerai du mien ». L'enfant meurt quelques jours

1. Dans le ms. Addit. 15723 (fol. 66), on lit *Epiris* pour *Spiris* (cf. Ward, *Cat. of rom.*, II, 623). St. Lefranc (*Légendes chrétiennes de tous pays*, Abbeville, s. d., p. 8) rapporte encore cette légende de la Westphalie.

après. Dans l'autre version, localisée en Allemagne, l'enfant Jésus accepte le pain qui lui est offert par un *adolescentulus* et le porte à sa bouche. La scène se renouvelle plusieurs fois. Quelque temps après, l'enfant meurt. Lorsqu'on veut l'enterrer, on ne trouve dans son cercueil qu'une lettre avec les mots : *Corpora sanctorum in pace sepulta sunt.* Cette version se lit dans le ms. lat. 12593 de la Bibl. nat., qui invoque l'autorité de *Ludovicus abbas S. Petri Cathalaunis* (cf. Mussafia, *Studien*, I, 969, n° 104).

13. *Bibl. de l'Arsenal, ms. 3516.*

Ce manuscrit bien connu, daté de 1268, contient, outre un miracle de Gautier de Coinci (n° 22), six miracles indépendants, savoir :

I. Fol. 127 : *Del tumbeor Nostre Dame sainte Marie.*

Es vies des ancïens peres
La ou sont bones les materes...

Ce miracle, « chef-d'œuvre peut-être du genre par sa délicieuse et enfantine simplicité » (G. Paris), nous a été conservé dans cinq manuscrits et publié trois fois, en dernier lieu par E. Lommatzsch, en 1920 (*Roman. Texte*, I, Berlin, Weidmann)[1]. On ne connaît pas la source immédiate de cette légende ; ce qui est certain c'est qu'elle ne se trouve pas dans la *Vie des Pères*[2]. Qu'elle fut familière aux prédicateurs, c'est ce que prouve sa présence dans la *Tabula exemplorum*, recueil d'exemples compilé en France dans la seconde moitié du XIIIe siècle et fort répandu jusqu'au XVe. Sous la rubrique *Gaudium*, on y lit l'exemple suivant :

Quidam joculator seculum relinquens intravit religionem et cum videret socios suos psallere, quia litteras ignorabat, cogitavit quomodo posset cum aliis laudare Deum. Unde, aliis psallentibus, incepit ballare et tripudiare

1. Voir la notice bibliographique *ibid.*, p. 3-7.

2. Les derniers vers du *Tumbeor* : *Or prions Deu, il n'i a tel, Qu'il nos doinst lui si bien servir Que s'amor puisson deservir* rappellent la fin d'un des contes de la 2e *Vie des pères* (n° 73), mais c'est sans doute une coïncidence fortuite.

et inquisitus cur talia faceret, respondit : « Video unumquemque de suo officio servire Deo, ideo de meo sicut scio volo Deum festivare » [1].

Une autre preuve de la popularité du *Tumbeor* est le fait que les vers 297 à 306 en ont passé dans *Les saiges philosophes avec les dictz de Chaton*, imprimés à Paris à la fin du XVe siècle, ce qui m'avait échappé lors de l'édition de ce poème [2]. Récemment, M. L. Allen [3]; se fondant sur certaines ressemblances stylistiques, a cru pouvoir attribuer les trois contes *Del Tumbeor*; *De l'Hermite et del jougleour* et *Du Chevalier au barisel* à un même auteur, savoir un moine cistercien écrivant dans le deuxième quart du XIIIe siècle.

Le miracle du *Tumbeor* est suivi d'un conte intitulé *De Jonas et de la balaine* (Inc. *Oiés que Deus meïsmes dist*). Puis vient une série de cinq miracles, en partie mutilés, sans doute à cause des miniatures qui se trouvaient aux fol. 132, 137 et 139 [4].

II. Fol. 132 : *Del povre clerc qui moult avoit esté rices et mist le crucefis en pleges por lui al juïs* :

Singor (*ms.* Lingor), a Liege la cité
Qui est de grant autorité [5]
Avoit un clerc, ne sai le nom,
Mais moult estoit de grant renom,
Arcediakenes Saint Lanbert...

C'est la rédaction la plus étendue (env. 380 vers) du miracle de l'écrin (cf. *Romania*, LXI, 180). Elle donne le prologue qui manque dans la plupart des versions, mais qu'on trouve, par exemple, dans le recueil de Pez (*Fuit quidam religiosus archi-*

---

1. Cf. J. Th. Welter, *La Tabula exemplorum secundum ordinem alphabeti*, Paris, 1926, p. 27 s.

2. Voir notre édition des *Dit et proverbes des sages* (Paris, 1924), qu. CXXVII et CXXVII B. Le premier quatrain est un remaniement des vers 297-300 du *Tumbeor*, le second correspond exactement aux vers 303-306.

3. *De l'Hermite et del Jougleour, A Thirteenth Century « Conte Pieux »*, Diss. de Chicago, 1925, p. 11-54 (*passim*).

4. Le nombre des miniatures, comme il résulte de la table en tête du volume, était autrefois plus élevé que dans l'état actuel du manuscrit.

5. Ce début rappelle le 3e miracle de l'Interpolation C des *Vies des pères* (cf. *Romania*, LXI, 205, n° III).

diaconus ecclesiae Leodicensis [1]), ainsi que dans la 2e rédaction du ms. fr. 818 (*Uns archidiacres ere a Lege*) et celle, en prose, de Jean Mielot (II, 34 : *En la cité de Liege fut ung religieulx*). La fin du miracle manque. Il a été publié par M. Erik Boman (*Deux miracles de Gautier de Coinci...*, Paris, Droz, 1935, p. XXVI-XXXIV).

III. Fol. 133 : *De la sainte empereris qui garissoit les lieprous.*

Dames qui vostre mariage
Tenés en loi de pucelage...

C'est le conte de l'Impératrice de Rome, qui se rattache au cycle de la « Femme chaste convoitée par son beau-frère ». Il a été publié par A. Wallensköld en 1907 [2]. Comme dans les récits de Vincent de Beauvais et de Gautier de Coinci, l'impératrice, à la fin, se retire dans un couvent, tandis que dans la version (abrégée) de la 1re *Vie des pères* (n° 11), elle passe le reste de sa vie auprès de son époux.

IV. Fol. 136 : [*Del preudome qui ne vouloit dire complies, a qui Nostre Dame les enseigna*].

Ensi con jou l'ai entendu
U tans antiu uns preudom fu...

Récit très court (26 vers) et sans titre (le titre ci-dessus est de H. Martin, *Cat. gén.*, III, 400) du miracle qui doit expliquer l'origine des complies (cp. Adgar, n° 10; Old Royal, n° 10 ; fr. 818, n° 28).

V. Fol. 136 : *De celui a qui Nostre Dame enta la quisse el cors et sains Ypolites l'aporta.*

En Borgogne la renomee
Laiens parfont en la contree
Ert une cis fors et antiue,
Noble [3] a a non...

Un riche seigneur de cette ville, qui possédait de vastes terres, avait la fâcheuse habitude de faire travailler ses hommes aux jours de fête. Un

1. Dans le ms. Addit. 18346, fol. 57, erronément : *ecclesiae Laodicensis*.
2. *Le conte de la Femme chaste convoitée par son beau-frère*, Helsingfors, 1907 (Acta Soc. Scient. Fennicae, t. XXXIV, n° 1), p. 134-149.
3. Grenoble.

jour — c'était la fête de la Marie-Madeleine — il ordonna à son bouvier d'atteler les bœufs pour labourer la terre. Le valet obéit, mais à contre-cœur, car il était fatigué. Comme dans un mouvement de colère, il maudissait le travail, une foudre tomba du ciel qui tua les bêtes, et lui brûla un pied. Pris de remords, le valet se fit porter dans une église de Sainte-Marie-Madeleine dont il avait violé la fête, et ses douleurs se calmèrent aussitôt. Mais sa jambe n'était pas encore complètement guérie. Il se fit donc porter dans une église de Notre-Dame et implora la Vierge de lui rendre son ancienne vigueur [1]. La nuit suivante il vit en songe Notre-Dame accompagnée de saint Hippolyte qui lui remit une nouvelle jambe. Mais celle-ci était plus faible et moins grosse que l'ancienne de sorte que le valet boitait pendant toute une année. Au bout de l'an, la Vierge lui réapparut avec saint Hippolyte à qui elle ordonna de rendre la nouvelle jambe en tous points conforme à l'ancienne. Le valet, définitivement guéri, renonça dès lors au monde et s'enferma dans une cellule de reclus. Mais le diable envieux le tentait toutes les nuits sous la forme d'une femme nue. Une fois, n'en pouvant mais, le reclus cria si fort que les passants en furent alarmés. Il leur demanda de lui apporter une étole bénite, et dès qu'on la lui eut jetée, la passant autour du cou de la femme, il l'étrangla. Alors deux évêques, Desier et Gervas [2], le firent entrer dans une abbaye; et l'évêque Damien, qui s'était retiré du siècle pour mener une vie solitaire à Caorse (Cahors ?), raconta le miracle au pape quand celui-ci vint à Reims.

C'est la seule rédaction française rimée d'un miracle qu'on rencontre assez fréquemment dans les recueils latins (cf. Poncelet, n° 151) et la plupart des collections françaises en prose [3]. Il remonte, en dernier lieu, au *Liber de laude S. Mariae* de

---

1. Dans quelques versions (par ex. celle attribuée à Thibaud de Marly), le valet, en montant sur le navire (qui devait l'y conduire), se heurta contre la poupe, et sa jambe se détacha de sa jointure. Il la ramassa et, arrivé à l'église, il l'enfouit dans un trou de la muraille... Une femme qui le regardait étancher le sang qui dégouttait de sa blessure, lui dit qu'il faisait de vains efforts, car il n'aurait jamais ni cuisse ni jambe (cf. *Bull. de la Soc. archéol., scientif. et littér. du Vendômois*, XXVI, 1887, 206 ss., et Jean le Conte, ms. fr. 1805, fol. 119 v°).

2. Fol. 136 v° *d.* Li uns de[s] vesques fu *Desiiers*,
Et l'autres *de Gervas* (*sic*) estoit.
Il faut peut-être lire *de Viviers* et *de Grenoble* (cf. ci-dessous).

3. Jean le Conte, n° 111; Jean Mielot, liv. II, n° 41; B. N. fr. 410, fol. 35 v° et fr. 1881, fol. 180 (récit abrégé); fr. 1834, fol. 131 v° (= Mielot, mais la fin manque).

Guibert de Nogent, mort en 1124 (chap. XI : *In Gratianopolitano territorio vir quidam ex vidua... privignum habuerat*) [1]. Ici, le valet — il s'appelle Pierre — est le beau-fils du seigneur. Guibert parle aussi de deux évêques, savoir Léger, évêque de Viviers, et Hugues, évêque de Grenoble [2], qui auraient conseillé à Pierre de quitter son reclusage pour entrer au couvent; mais il ajoute que la chose n'est pas sûre, *quia Vivariensis episcopus, qui haec ipsa... regi...Ludovico, praesente... Guillelmo Catalaunensi episcopo retulisse dignoscitur, nil tale dixerit.* Aussi cette conclusion manque-t-elle dans la plupart des rédactions. Notre auteur, qui ne se rappelait pas exactement la fin de cette histoire, s'y est un peu empêtré : son récit se termine d'une manière tout à fait confuse.

VI. Fol. 137 : *Del diable qui se fist clerc et devin* (titre d'après la table en tête du volume, le conte étant mutilé au commencement).

> ..... a Rome,
> Citeain ert de grant noblece;
> Ne menti pas en son linage,
> Car feme prist de grant parage,
> Honeste dame et sage et preus...

L'histoire de la femme incestueuse — car il s'agit bien d'elle — était, à côté de celle de la chaste impératrice (également localisée à Rome), une des légendes les plus populaires au moyen âge. La plupart des recueils qui contiennent l' « Impératrice » donnent aussi l' « Inceste », par exemple les mss. lat. 14463 et 18134 de la Bibl. nat., et quelquefois elles se suivent, comme dans le ms. lat. 17491 (n° 73-74) ou dans le *Speculum histor.* de Vincent de Beauvais (liv. VIII, chap. 90-95). Étienne de Besançon, dans son *Alphab. narrationum*, Herman de Bologne, dans son *Viaticum narrationum* (éd. Hilka, n° 22 et 37), Joh. Gobius et les *Gesta Romanorum* citent aussi les deux légendes; Jacques de Vitry (Crane 263; Wright, 110) et Étienne de Bourbon (Lecoy de la Marche, 178) — si

1. Migne, *Patr. lat.*, t. CLVI, col. 568.

2. C'est sous le nom de saint Hugues, évêque de Grenoble (1080-1132), que le miracle est rapporté par Vincent de Beauvais (*Spec. hist.*, XXVII, chap. 9-11).

l'on peut s'en fier à ces éditions — seulement la seconde. Parmi les auteurs français, Gautier de Coinci, l'auteur de la 1re *Vie des pères*, Jean le Conte (n° 41 et 91), Jean Mielot (I, 36 et II, 53) ont rimé, resp. paraphrasé les deux légendes qui se suivent aussi dans la compilation du ms. fr. 1834 (fol. 112-115) [1]. On les retrouve enfin, parmi les « Dits » en quatrains momorimes du ms. fr. 24432, où l' « Inceste » figure même sous les deux formes de la *Bourjoise de Rome* et des *Cuirs del buef*, tandis que l'Impératrice y est représentée par le *Dit de Flourence de Romme*.

Cette fréquente association des deux légendes romaines nous paraît être un argument pour attribuer les deux rédactions qu'on en trouve dans le manuscrit de l'Arsenal, à un même auteur. Le goût pour les développements novellesques y est particulièrement sensible. Ainsi, le conte de l'Impératrice, qui dans les *Vies des pères* compte 760 vers et à peu près autant dans le *Dit de Flourence de Romme* [2], en a 1204 dans le ms. de l'Arsenal; et l' « Inceste » qui dans la rédaction des *Vies des pères* a 520 vers, chez Gautier de Coinci 728, et dans les deux « Dits » du ms. 24432, 216 resp. 800 vers, en a env. 930 dans le ms. de l'Arsenal. Pourtant, l'auteur anonyme ne nous paraît pas inférieur aux bons conteurs de son époque. Tel passage rappelle même les subtilités de Chrétien de Troyes; je n'en veux pour preuve que la description de l'amour et le dialogue entre l'Impératrice et son beau-frère (éd. Wallensköld, v. 159 à 358), ou les réflexions de l'auteur sur l'Inceste :

Fol. 138 *b*. Li fius qui est en grant misere
Entroublie le non de mere,
Por espeuse sa mere tient,
Car de mere ne li sovient;
Et la mere, qui se deçoit,
Por son mari son fil reçoit.
Cil qui engenre devient peres,

1. Nicole Bozon ne donne que l' « Inceste » (éd. P. Meyer, p. 108).

2. Dans le ms. fr. 24432, publié par A. Jubinal (*Nouv. rec.*, I, p. 88-117), il y a une lacune d'un feuillet (18 quatrains), qu'on peut combler à l'aide du ms. 319 de la Bibl. de Grenoble.

Ses enfes en sera ses frere[s] ;
Celle en pot estre moult irie
Qui de son fil est emprengie,
Et s'est a droit s'elle s'esmaie,
Car de son fil est mere et taie.
A, Deus, con faite abusion !
Con par est plains de traïson
Li diables qui çou porcace !...

Les miracles II et V témoignent, il est vrai, de la même tendance à l'amplification, voire prolixité, quoique la matière s'y prêtât moins (ils comptent chacun plus de 350 vers) ; mais ils n'égalent pas, à notre avis, les deux contes précités.

14. *Bibl. de l'Arsenal, ms. 3518.*

Ce manuscrit du XIIIe siècle renferme, outre la suite des miracles de Gautier de Coinci (dont la première partie forme le ms. 3517) et les contes de la 1re *Vie des pères*, trois miracles anonymes. C'est d'abord, au fol. 89, le miracle du *Tumeur Nostre Dame* dont nous avons parlé dans la notice précédente. C'est ensuite, au fol. 96, le miracle *D'une none tresoriere qui fu hors de s'abeïe V. ans et Nostre Dame servi pour li*, dont nous avons parlé à propos du remaniement dans le ms. fr. 12483 (voir *Romania*, LXI, 323 s.) [1]. C'est dans le prologue de ce miracle que se trouve l'éloge de l'énigmatique Guiot (cf. *ibid.*, p. 149 s.). Entre ces deux miracles a été intercalé le conte pieux *D'un prodome de Rome qui garda casteé .l. ans o sa feme* (dont une autre copie se lit dans le ms. fr. 1536, fol. 169, de la Bibl. Nat. [2]).

Fol. 93 *a*. On doit moult volontiers oïr
Et metre a ouevre et retenir
Les fais des peres anchïens...
Or ai volenté que je die
D'un prodome qui d'autre vie

1. Il a été publié par Gröber, dans la *Festgabe für W. Foerster* (Halle, 1902) et analysé par R. Guiette (*o. c.*, p. 181-193).

2. Le titre du ms. 1536 est plus précis : *De chelui ki garda castée liii. ans avoec se feme.*

Vesqui lonc tans que cil ne font
Ki orendroit (*Var.* maintenant) au siecle sont...

A Rome vivait un bourgeois pieux et honnête. Un jour de fête (*Ne sai a Pasque ou au Noël*) il assista, au parvis de Saint-Jean-de-Latran, au sermon d'un clerc très sage qui parla, entre autres, d'un ermite demeurant dans une grande forêt d'Égypte. Le preud'homme décide de se rendre chez cet ermite pour se confesser à lui. Il prend congé de sa femme et de ses amis et se met en route. En passant par une grande cité, il rencontre un convoi funèbre : c'est le fils unique d'un seigneur, valet de 14 ans, qu'on va enterrer dans l'abbaye voisine. Ému par la douleur de la mère, notre pèlerin prie avec ferveur Dieu et la Vierge qu'ils veuillent rendre le fils à ses parents. Alors une voix descend du ciel qui dit au mort :

.....« Lieve sus, frere,
« De par Dieu et par sa Mere ;
« Que par la proiere d'un home
« Qui chi est pres et nés de Rome
« Te done vie et rent lumiere. »

Le pèlerin continue sa route et arrive chez l'ermite. Celui-ci, averti de sa venue par une voix céleste, s'étonne qu'un séculier, tout honnête qu'il soit, ait pu avoir la grâce de ressusciter un mort. Il le questionne et finit par apprendre que le bonhomme, pendant 53 ans, a gardé la chasteté avec sa femme qu'il aimait bien pourtant. « Maintenant — dit l'ermite — je comprends. Il y a, dans cette forêt, bien cent ermites, mais je n'en connais aucun à qui j'oserais, pour tous les trésors de la terre, confier une femme pour l'espace de 40 nuits, car : *Chi doit on bien demoustrer force* ». Après avoir absous le preud'homme, l'ermite essaie de le retenir dans sa forêt. En vain : le bourgeois aime trop sa femme pour se séparer d'elle. Les deux époux vécurent encore longtemps, et quand ils furent morts, on les enterra dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. — A la fin, l'auteur déclare que ce miracle lui fut conté par Simon de Sains, chanoine de « Saint-Nicolai d'Arrouaise » (Tournai) [1] et qu'il l'a traduit du latin.

Quoique ce conte ne soit pas, à proprement parler, un miracle de Notre-Dame, mais se rattache plutôt aux *Vies des Pères* (cf. le début) [2], nous l'avons cité pour deux raisons.

1. Daunou (*Hist. litt.*, XIX, 1838, p. 440) cite un Simon, chanoine à Saint-Nicolas de Tournai, qui vivait à la fin du XIIIe siècle. C'est peut-être le même.

2. Dans les *Vitae patrum*, la chasteté entre époux est souvent exaltée comme la plus sublime des vertus ; voir par ex. *Patr. lat.*, t. LXXIII, col. 1006 (2) et 1171 (*De Protocomite* ; cf. le « Prévôt d'Aquilée » de la 1re *Vie des Pères*) ; Jean Cassien, *Inst.*, lib. XIV, cap. 7.

D'abord, parce qu'il est, pour ainsi dire, le pendant de la « chaste Impératrice ». Le bourgeois de Rome est comme l'Impératrice un modèle de chasteté ; les deux récits s'opposent par là, à la « Bourgeoise de Rome » qui, pendant l'absence de son mari, commet l'inceste avec son propre fils. Ensuite, notre conte présente aussi une certaine ressemblance stylistique avec les deux contes (III et VI) du ms. 3516 de l'Arsenal, que nous avons cru pouvoir attribuer au même auteur. C'est le même goût des amplifications, la même recherche du détail pittoresque qu'on remarque de part et d'autre. En voici quelques exemples (les mots entre parenthèses indiquent les variantes du ms. fr. 1536). Le bourgeois est si honnête qu'il munit ses bêtes de muselières pour les empêcher de brouter l'herbe de ses voisins :

Por ce quant les [ses] bestes aloient
En camp paistre et eles paissoient
Par autrui biens, moult li grevoit
Quant nis [uns] une plante en hapoit,
Por ce mist berbis et aigniaus
Les muselieres a musiaus.
Et quant outre estoient, li paistre
Si les desmuseloit por paistre...

Quand le preudhomme part pour l'Égypte, l'auteur tient à nous énumérer toutes les étapes de ce voyage :

Tant oirre qu'il vient a la mer,
Droit a Brandis ; la sejorna
Tant com lui plot, puis remonta [et puis monta]
Sor mer, puis [et] si s'en vint sor Cipre.
Un borgois, qui n'estoit pas d'Ipre,
Le herberja moult bien la nuit
Et se li fist moult bel [novel] besquit
Faire, quant il s'en dut partir
Et ses boutilles fist emplir
D'iaue douce, [et] de vin d'Ascone.
Puis monte [mut] et vint a Escalone.
Si l'en [le] mena tout droit au [a] port
Uns vens qu'Englois apelent *nort*,
Mout lor dona Deus bon oré...

A Tenis [1] [Thenis] les a Deus menés,
La est li borjois sejornés.

De même, lorsqu'il revient d'Égypte :

Tant oirre que vint a Tenis,
La nuit i jot, et l'endemain
Entre en mer s'ot vent droit et plain,
Bel tans et l'air et pur et net
Que ne li faut [Ne li faillit] jusc'a Barlet.
La prist terre si sejorna
La nuit, et l'endemain s'en va.
Tant a erré son droit chemin
Qu'il est venus a Monfrontin
Par dela Rome une journee ;
D'iluec manda a s'espousee
Qu'ele le porroit l'endemain
Veoir a Romme sauf et sain.

On admettra difficilement que l'auteur ait connu tous ces détails topographiques par le récit du chanoine dont il invoque l'autorité ou par la prétendue source latine. Il a pu, du reste, les trouver ailleurs sans qu'on ait besoin d'admettre qu'il ait fait lui-même le trajet qu'il nous décrit (Rome — Brindisi — Chypre — Ascalon — Damiette — Tanis (San) — Barletta — Monte Fortino — Rome).

15. *Les miracles « acéphales » du ms. fr. 24431.*

Ce manuscrit du XIIIe siècle, dont une description a été donnée par Fr. Michel dans les *Chroniques de Normandie* (Rouen, 1839), contient quatre miracles qui occupent les fol. 147-156. Malheureusement, quatre feuillets ont été endommagés ; sans doute y avait-il, aux endroits qui manquent, des miniatures, ou du moins des lettres historiées, comme on peut s'en rendre compte par ce qui subsiste, au fol. 151 r°, de la queue d'une

1. Ms. *tems*. Plus loin, le preudhomme dit à ses hommes :
« Et si dites a mes amis
« Que me laissastes a Tenis
« .vij. lieu[e]s de cha de Damiete. »

lettre longue (*F* ?) en bleu, rouge et or. Outre le côté droit des fol. 151 et 152 (sauf une petite bande de la col. *b*), il manque la partie supérieure des fol. 147 (plus de la moitié) et 149. — Gröber croyait que nos fragments appartenaient à une *Vie des Pères* (voir *Grundriss*, II, 1, p. 914, n.); il a été sans doute induit en erreur par la table des matières (d'une main récente), où un des miracles (le premier seul) figure sous le titre : « Fabliau de la Secretaine. »

I. Le fragment ainsi désigné (fol. 147-149 *a*) appartient, en réalité, au miracle *De la nonain ki Deu desiroit a vir*, dont une autre copie, sous ce titre, nous a été conservée dans le ms. fr. 2162 (cf. *Romania*, LXI, 169). Le premier vers de notre fragment correspond au v. 16 du ms. 2162.

II. Le miracle suivant (env. 320 vers), annoncé tout en bas du fol. 149 *a* (*Cy commence ung autres miracles*) pourrait s'intituler comme le fabliau connu : *De la male feme qui conchia le preudome*. Dans le prologue (dont il ne reste que 13 vers) l'auteur proteste contre les *truffes* et les *bourdes*. Le récit proprement dit commence par une énigme :

Fol. 149 *b*. Il avint deça a Vantere (Vautere ?),
Ens ou palais de la Namur,
Que li arcevesques de Sur
Preeschoit por croisier la gent,
Un miracle moult bel et gent
Recorda que vous veil retraire,
Et si le veil a garant traire,
Car ou lieu fui ou il avint
Il a passé ans plus de vint...

Si la croisade en question était celle prêchée par Guillaume de Tyr (1188), comme il est probable, ce miracle a dû être écrit vers l'année 1210. Mais les deux premiers vers ne laissent pas d'être obscurs.

Le sujet du conte (il y manque encore une quinzaine de vers au fol. 149 v° *a*) est le suivant. Deux villes se trouvent à proximité l'une de l'autre. Dans la première habitait un prêtre qui desservait aussi l'autre ville où habitait un preud'homme. Les deux hommes s'efforçaient en vain de convertir une « pécheresse moult orde » qui vagabondait entre les deux villes. Quelquefois, elle venait demander l'hospitalité du preud'homme qui, par pitié, lui donnait du pain, de la viande et des pois. Mais la déloyale eut envie

de son bienfaiteur. Une nuit quand elle fut logée chez lui, elle vit par la porte de la chambre qu'on avait oublié de fermer, la femme du preud'homme se lever de bonne heure pour faire une course en ville. Aussitôt qu'elle fut partie, la garce se faufila dans le lit du preud'homme et lui fit commettre un adultère involontaire, après quoi elle prit congé en faisant la remarque cynique : *Je t'ai fait de bien fait col frait*. Trois jours après, le preud'homme désespéré tombe gravement malade. Il envoie un garçon chercher le prêtre. Cependant la folle femme, prise de remords, n'a pas plutôt aperçu le prêtre qu'elle se jette à ses pieds et le supplie d'écouter sa confession. Le prêtre renvoie le garçon à son maître pour lui expliquer le retard. Trop tard ! A la nouvelle de la mort du preud'homme, la femme est au comble du désespoir :

« Je sui aquoysons de sa mort !
« Mais, lasse, encore i a plus fort,
« Car par moy est mors desconfis ! »

crie-t-elle en se pâmant. Le prêtre cherche à la consoler, mais

Ele se fiert enmi le pis
Plus de cent foiz en un randon,
Le sans plouroit a tel randon (*sic*)
Com se toute iert ensanglantee.
Ele c'est estendue en croiz...

Elle supplie le prêtre de lui infliger la plus dure pénitence pourvu que l'âme de sa victime en soit sauvée. Alors une voix sort de la « boîte » aux hosties, suspendue au cou du prêtre, qui annonce à la pénitente que ses larmes ont effacé tous ses péchés et ceux du preudhomme. La femme, dont le cœur déborde de joie, en rend grâce au Seigneur, et le prêtre est tellement ému qu'il verse des larmes abondantes. Ensuite ils vont au moutier, font sonner les cloches, et le prêtre raconte au peuple rassemblé le miracle. On construit sur le lieu même où il s'est produit, une retraite où la femme passe le reste de sa vie. Et le pape, informé du miracle par le prêtre, y fit ériger une « riche abbaye ».

C'est, comme on voit, un de ces miracles, eucharistiques qu'on trouve quelquefois mêlés aux miracles de la Vierge, notamment dans le ms. fr. 24432 de la Bibl. nat.

III. Au fol. 151 *b* commence un autre miracle incomplet du début et d'une trentaine de vers au verso. Il provient, comme le précédent, d'un sermon :

Fol. 151 *b*. Un preescheur.....
Oÿ une fois sar[moner]
Et un miracle rec[order].
Cil contes nous dit qu'en l'empire

D'Alemaigne .ij. frere estoient
Qui moult durement s'entramoient,
Car andoi furent compaignon
Et plain de grant religion (*lacune*).

L'un des deux compagnons meurt, mais la troisième nuit après, il apparait « noir, hideus et obscur » à l'autre pour l'avertir qu'il est au purgatoire et qu'il doit y rester encore quinze ans, si les prières et les bonnes œuvres d'autrui n'abrègent sa peine. Le compagnon resté vivant se met aussitôt à implorer Dieu pour le salut de son ami. Une de ses larmes étant tombée par hasard sur son crucifix, le Christ lui annonce que sa prière est exaucée et son ami délivré du purgatoire.

Ce conte n'est pas non plus un miracle de la Vierge, mais repose sur la même donnée que le précédent, savoir la vertu expiatrice de la larme [1].

IV. Au milieu de la col. *a* du fol. 152 v°, dont il ne subsiste que quelques fins de vers, a dû se trouver le commencement du dernier miracle, le plus long de tous puisqu'il comportait en tout 640 ou 650 vers. Voici les premiers vers de la col. *b* :

...Cele fille ot a non Marie
Qui de biauté fu si garnie
Que s'estoit une grant merveille,
Elle estoit et blanche et vermeille.

Ils annoncent — on s'en doute — un conte du cycle connu comme « Nom de Marie » dont la donnée essentielle est le sort d'un homme qui, pour l'amour de la Vierge, respecte une pucelle portant le même nom qu'Elle. Les différentes versions qu'on connait de cette légende se ramènent — si l'on s'en tient aux traits essentiels — à trois groupes, suivant que le séducteur est un chevalier, un clerc ou un chanoine : 1° Le *chevalier*, après avoir confié la pucelle à un couvent qu'il promet de doter richement, est tué dans un tournoi et enterré, selon le droit canon, hors du cimetière. La Vierge apparaît à la jeune

1. On peut le rattacher au cycle des « Nouvelles de l'au-delà » (cp. M. Landau, *Die Quellen des Dekameron*, 2e éd., 1884, p. 248 ss.). Il s'agit d'un avertissement donné par un mort à son ami (ou frère) vivant. Les exemples cités par Landau pourraient être facilement augmentés.

fille (*Spec. hist.*, VIII, 102-3), à un preud'homme (*Vies des pères*, n° 60) ou à l'évêque (Joh. Herolt, *De mirac. B. M. V.*, ex. 64), à cette fin que le corps du chevalier soit enseveli en terre sacrée [1]. Le « signe » auquel on le reconnaît est une rose dans la bouche ou sur la tombe du mort. — 2° Le *clerc* meurt subitement. On suspecte la jeune fille, mais dans la main du mort on trouve un parchemin avec ces paroles : « Pour ce que ce clerc n'a voulu pechier avecques ceste femme pour la reverence de mon nom, je... depriay mon filz qu'il voulsist avoir pitié de lui qu'il ne le laissast plus pechier, mais le preist a sa part ». Cette version se lit dans un légendier français du XIIIe siècle, analysé par P. Meyer (*Not. et extr.*, XXXVI, 1899, p. 1-69), et dans un recueil latin du XIVe siècle (Mussafia, IV, 7, n° 5); elle a été suivie par Jean Mielot (liv. II, n° 46) [2] et par Robert, dans son *Tresor de l'âme* (Bibl. nat., fr. 1006, fol. 136). — 3° Le *chanoine* va à la chasse ; sur le point de se noyer, il est miraculeusement sauvé par la Vierge [3]. C'est le *Dit que on clamme Respon*, publié par Jubinal (*Nouv. rec.*, I, 173-180). Le miracle y est localisé en Angleterre, à Rippon-le-Chastel, et le héros est « frère au conte Nicole » (comte de Lincoln ?).

Les deux premières versions offrent beaucoup de ressemblance avec le miracle du clerc licencieux enterré hors du cimetière ; la troisième rappelle un des miracles de N.-D. de Chartres, celui *du Chevalier que Nostre Dame garda de noyer* (n° 22). La version I, sans doute la plus ancienne, a aussi été la plus populaire (Poncelet en cite 8 rédactions latines). C'est d'elle que s'inspire l'auteur de la 3e *Vie des pères*, Jean le Conte (n° 90) et le compilateur anonyme qui, il est vrai, abrège le

1. Dans une version latine rythmique (Mussafia, III, 10, n° 9), c'est le chevalier lui-même qui, après sa mort, apparait à un ami : il lui annonce que la Vierge a obtenu de Dieu son pardon et le prie d'en avertir le prêtre.

2. Mielot a soin de nous prévenir que le clerc « se gardoit soingneusement de couchier avecques femme qui eust a nom Marie ».

3. Dans le miracle de Joh. Herolt, c'est la jeune fille qui, lors de l'enlèvement, tombe (ou se laisse tomber) dans un lac profond, mais elle en est repêchée par les chevaliers du comte. — Je ne sais pas à laquelle de ces trois versions appartient l'« exemple » très court du *Rosarius* (B. N., fr. 12483, fol. 192 v°). Il y est parlé d'un « mauvés homme » qui, ayant entendu prononcer le nom de la pucelle, sent sa « chair se refroidir ».

récit (B. N., fr. 1881, fol. 188 = fr. 410, fol. 42). C'est à elle aussi que se rattache la rédaction du ms. fr. 24431 qui suit notamment le récit de Vincent de Beauvais, quoique notre auteur ait modifié certains détails et qu'il en ajoute bien d'autres inconnus au *Speculum*.

Il suppose que Marie, dès l'âge de 12 ans, a été confiée par sa mère à une abbesse qui lui apprend les lettres, désireuse de faire d'elle une nonne (chez Vincent, c'est un pauvre clerc, logé chez son père, qui instruit la jeune fille). Mais bientôt sa mère meurt, l'abbesse aussi. La nouvelle abbesse, qui est « rebourse et felenesse », la met à la porte sous prétexte que « la maison est trop chargée » [1]. La novice, désolée, se rend chez une de ses tantes, où elle continue à mener une vie dévote. La tante, séduite par les offres du chevalier, joue le rôle de l'entremetteuse :

Lors l'a en sa chambre menee,
Je ne sai par la quelle main.
« Haï », fet la niece a l'antain,
« Com laidement m'avez traïe ! »
S'ante s'en va si l'a laissie.

Le chevalier la confie à la gardienne de son *ostel*, qui ne manque pas de la consoler à sa façon :

« Se de lui aviés .x. enfans,
« S'aroit chascuns grant garison ».

Touché par les plaintes de Marie, le chevalier jure qu'il ne fera jamais grief à *fame qui Marie ait non*, et, après s'être confessé, ramène la novice au couvent d'où elle a été chassée.

Le reste est à peu près conforme au récit de Vincent, sauf que la rose est remplacée par un arbrisseau avec le nom de Marie inscrit sur chaque feuille [2]. Plus tard, la nonne devient à son tour abbesse. Dans le *Speculum* et les rédactions qui en décrivent, le miracle a lieu en Normandie. Les lacunes de notre manuscrit ne nous permettent pas d'élucider ce point.

---

1. Contamination avec la « Nonne chassée du couvent » (cf. Mussafia, I, 968, nº 96) ?

2. L'arbrisseau sortant de la bouche d'un mort se rencontre aussi ailleurs, par ex dans la légende du chevalier devenu moine (Thomas de Cantimpré, *Apiarium*, liv. II, chap. 29, 9).

16. *Les trois miracles du « Tombel de Chartrouse »* [1].

Le *Tombel de Chartrouse*, composé, vers 1330, par un auteur anonyme et dédié au prieur Eustache et aux frères chartreux de la Fontaine Notre-Dame [2], compte, parmi ses 31 contes dévots, trois miracles de la Vierge qui ont été sommairement analysés — d'après le ms. 244 de la Bibl. d'Avranches — par l'abbé Desroches dans son *Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches* (t. II, Caen, 1838, p. 337 ss.). Nous citons d'après le ms. de Paris, nouv. acq. fr. 6835, dont le texte est identique au ms. d'Avranches.

I. Fol. 11 v° *b : De saint Jehan le Damassien, exemple de pacience et de bones meurs* (env. 834 v.).

De bonnez parollez oïr...
A Damas, la noble cité
Qui fu ou temps d'antiquité
Le chief du roiaume de Sire...

C'est la légende connue de S. Jean le Damascène amputé de la main droite, légende attribuée plus tard aussi à S. Jean Chrysostome [3]. Elle figure aussi dans plusieurs recueils de miracles Notre-Dame (cf. Poncelet, n° 15).

II. Fol. 71 *b : D'une femme juyesse qui la Virge Marie delivra de mort pour ce qu'elle se converti* (env. 260 v.).

En la mort n'a point de ressort...
A une cité bien peuplee
Que Sigobie est appellee
Et siet ou regne de Castelle...

Je ne connais pas la source de ce miracle, localisé à Ségovie,

1. Recueil omis dans notre liste (*Romania*, LXI, 147).

2. Il s'agit peut-être du monastère fondé par Charles le Hardi (1270-1325) et appelé communément Bourg-Fontaine (départ. de l'Aisne, canton de Villers-Cotterets). Voir, à ce sujet, E. Walberg, *Deux anciens poèmes inédits sur Saint Simon de Crépy*, Lund, 1909, p. 30 ss.

3. Voir, sur cette légende, H. Däumling, *Studie über den Typus des « Mädchens ohne Hände » innerhalb des Konstanze-Zyklus*, Diss. de München, 1912, p. 90 ss., et H. Dirickx-Van der Straeten, *La Vie de Saint Jehan Bouche d'Or...*, Diss. d'Amsterdam, Liège, 1931, p. 151 ss. Ni l'un ni l'autre n'ont connu notre poème.

en Castille. Dans l'épilogue, l'auteur rappelle le miracle de Théophile et, à ce propos, fait un éloge de Gautier de Coinci.

De cest Theophile la vie
Translata Gaultier de Coinsi
Et la rima de tous poins si
Que qui sur lui en parleroit
A tous entendans sembleroit
Qu'il fust d'envie et d'orgueil yvre.
De ses miracles fist un livre
D'aucuns qui mieulx lui pleut a prendre.

III. Fol. 72 v° *b : D'un larron qui fut .iij. jours pendu sans mort* (env. 426 v.).

Bon fait apprendre en jenne aage...
Quant Federic estoit en vie,
Qui fu noyez en Armenie
Dont tant fu doloreux dommage...

C'est la légende bien connue du larron pendu et soutenu par la Vierge pendant trois jours [1], combinée ici avec le motif de la « Confession » et localisée à Rome avant la mort de Frédéric I Barberousse (1190) qui se noya en Cilicie, pendant la 3e croisade, en prenant un bain dans le Kalykydnos.

17. *Deux versions du « Fiancé de la Vierge »*.

Nous pouvons passer plus rapidement sur les deux miracles du ms. fr. 23112 de la Bibl. nat. (XIIIe s.). Ils appartiennent tous deux au cycle du « Fiancé de la Vierge » et sont probablement l'œuvre d'un même auteur qu'on ne saurait identifier, comme l'avait proposé Levesque de la Ravalière, avec Thibaut de Vernon, chanoine de Rouen, qui écrivait au XIe siècle [2]. Le

1. Dans la version anglo-normande, où le voleur s'appelle Ebbo, il est soutenu pendant deux jours (cf. Jean Mielot, liv. I, n° 7). Sur les versions latines, très nombreuses, voir Poncelet, n° 163.

2. Qu'on nous permette de renvoyer pour tout ce qui concerne ce cycle de légendes, à l'ouvrage de A. Wyrembek et J. Morawski, *Les légendes du « Fiancé de la Vierge »*, Poznan, 1934. On y trouvera, outre une étude d'ensemble, l'édition de trois poèmes (dont deux analysés dans notre premier article, *Romania*, LXI, p. 184 et 206 s.), ainsi que plusieurs textes en prose qui se rattachent au même cycle.

premier miracle, l'*Aventure au chevalier* (Inc. *Vilains est cil qui set le bien...*) ayant été publié [1], nous avons cru utile de donner, en appendice (n° III), une édition du second, intitulé *Li miracles du clerc de Roëm* (Inc. *En liu de fable et de fablel*). Ce dernier miracle, qui forme comme un compromis entre le « Clerc de Pise (ou de Rome) » et le « Clerc qui s'obligea au diable », se rapproche de la version latine rythmique du ms. lat, 14463 de la Bibl. nat. (cf. Musrafia, I, 754, et le texte *ibid.*, V, 49) et de la rédaction en vers français du ms. fr. 818 (éd. *ibid.*, V, 54), mais présente aussi quelques traits particuliers. Le clerc de Rouen est attaché comme sous-diacre au service d'un archidiacre (ailleurs c'est un évêque ou un supérieur, *praesul*). Son ravissement à la vue de la belle se montrant à la *fenestrele* (v. 35 ss.) semble être une réminiscence de l'extase de Lancelot apercevant Guenièvre. Quant à la mention de Rouen, elle s'explique probablement par une confusion avec le miracle du clerc de Rouen, enterré hors du cimetière (cf. ci-dessus).

18. *Un miracle grotesque* : l'« *Image du diable* ».

Le manuscrit fr. 12471 de la Bibl. nat. (XIIIe s.), qui provient de l'ancienne librairie de Bourgogne (cf. *Romania*, LIX, 431), renferme, outre la 1re *Vie des pères* etc., le *Miracle du paigneur*, plus connu sous le nom de l'« Image du diable ». Dans le prologue (Inc. *De cele dame glorieuse*), l'auteur anonyme explique qu'il a traduit ce miracle « de latin en roumans » et ajoute qu'autrefois il n'a pas voulu s'en occuper. Aurait-il déjà composé d'autres miracles ? [2].

Il existe de ce miracle deux versions assez différentes. Suivant l'une, la plus connue, le diable, pour se venger du moine qui a l'habitude de le peindre « noir et hideux », fracasse son

1. *Ibid.*, p. 39-48 (cf. p. 55-56).

2. Peut-être notre miracle a-t-il été composé, après coup, par l'auteur de la 3e *Vie des pères*, qui aime ausssi à employer la formule « mettre de latin en romans ». Comme l'« Image du diable » se trouvait déjà dans les deux premières *Vies*, on ne s'étonne pas qu'elle soit absente de la 3e, mais on comprend que son auteur ait essayé, à son tour, de traiter ce sujet qui lui était familier.

échafaudage dressé devant le fronton d'une église ; mais l'image de la Vierge étend son bras et soutient le peintre. Cette version a été très populaire. Elle est rapportée par Vincent de Beauvais (*Spec. hist.*, VIII, 104), où l'événement a lieu *in partibus Flandrie*, comme chez Joh. Gobius (s. v. *Maria*, XI) et Wright (*Latin stories*, 34) ; par Césaire d'Heisterbach (*Dial. mirac.*, III, 43), Jean de Garlande (cf. Mussafia, III, 7), et dans plusieurs autres rédactions en prose et en vers (cf. *ibid.*, II, 53, 74, 89, et Poncelet, n° 345). Elle se rencontre fréquemment parmi les « exempla » familiers aux prédicateurs [1]. On la retrouve dans la 2° *Vie des pères* (n° 71), le *Tresor de l'âme* de Robert (B. N., fr. 1006, fol. 14) et les compilations de Jean le Conte (n° 22), de Jean Mielot (liv. II, n° 64) et du ms. fr. 410 (fol. 48 v°) [2]. Une rédaction en vers allemands (*Maria und der mâlære*) en a été publiée par Hagen (*Gesammtabenteuer*, t. III, n° 76) et par Pfeiffer (*Marienlegenden*, n° 17). C'est à cette version, enfin, que se rattache le *Miracle du paigneur* du ms. fr. 12471, que nous publions en appendice (n° IV).

D'après une variante de cette version, citée par Fulbert évêque de Chartres († 1028), donc probablement plus ancienne, ce n'est pas le diable qui menace le moine, mais la voix sort de la gueule du serpent qu'il avait couché aux pieds de la Vierge. Le miracle lui-même est localisé à l'église d'Auxerre, tandis que dans les autres rédactions il l'est en Flandres. Ajoutons qu'il a été peint sur un des vitraux de la cathédrale du Mans [3].

D'après l'autre version, le diable, pour punir le moine, lui inspire un amour violent pour une femme, et réciproquement. Avant de s'enfuir avec elle, il va dérober les trésors de l'abbaye. Mais le diable met l'alarme au dortoir des frères. On saisit le moine, on le bat et le lie à une colonne. Le diable promet de le délivrer s'il s'engage de faire dorénavant des images

---

1. Cf. P. Hervieux, *Les fabulistes latins*, t. IV, p. 293 (n° 73) ; J. Th. Welter, *La Tabula exemplorum, o. c.*, n° 158 ; J. Klapper, *Exempla aus Hss. des Mittelalters*, Heidelberg, 1911, n° 62.

2. Le récit de Jean le Conte est très bref. L'auteur de la 2e *Vie des pères* (suivi par Mielot) ajoute qu'on tendit au moine une échelle pour le faire descendre.

3. Voir E. Mâle, *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, 5e édit. (Paris, 1923), p. 265.

plus « flattées » de lui. Le moine y consent, alors le diable le délivre et lui dit d'aller se coucher. Quel fut l'étonnement des autres frères lorsqu'ils virent le moine aux matines à la chapelle ! Comme il feint d'ignorer tout ce qui s'est passé la veille, les frères vont à la prison où ils trouvent le diable à la place du moine. A la vue du crucifix, il s'échappe par un auvent, saisit au passage un gros moine par le chaperon, mais le laisse tomber parce qu'il « trop pesa » :

Et cil descendi sanz poulain
Si que sus les freres versa
Que ne sai quans en trebucha [1].

Cette version, qui est celle de la Ire *Vie des pères* (n° 41 ; éd. Méon, *Nouv. rec.*, II, 411-426), se retrouve dans le *Promptuarium mirac. B.V.M.* de Joh. Herolt (ex. 21). Ici, c'est le diable lui-même qui joue le rôle de la belle auprès du moine (il s'appelle Hieronymus), et c'est la Vierge qui le détache de la colonne en mettant à sa place le diable [2]. Ce récit, comme l'a déjà remarqué Mussafia (*Studien*, III, 47, n° 21), présente une fusion de l'« Image du diable » avec le « Sacristain », connu par le ms. lat. 18134 de la Bibl. nat. (*ibid.*, I, 984, n° 29) et le poème de Rutebeuf (*Du Secrestain et de la fame au chevalier*) [3]. Ici, ce sont deux diables qui sont enchaînés par la Vierge à la place des deux coupables (chez Étienne de Bourbon, n° 519, ce sont deux anges qui viennent les remplacer dans la chartre).

19. *Le miracle de Sardenai.*

Le miracle de Notre-Dame de Sardenai (452 v.), conservé dans trois manuscrits et composé « au plus tard au commence-

1. A.C.M. Robert qui a donné une brève analyse du conte (*Fables inédites*, t. I, Paris, 1825, p. CLXIII) dit que « la malheureuse victime de Satan retomba sur ses confrères, non sans les avoir arrosés d'un liquide dont on ne dit pas précisément la nature ».

2. Il y en a, en outre, plusieurs traits accessoires : le moine, quand il a peint le diable, a l'habitude de cracher dessus ; lorsqu'il est ligoté, il est raillé par le diable qui lui dit : « Va te plaindre à ta Marie, que tu faisais si belle, pour qu'elle vienne à ton secours ».

3. Dans le ms. fr. 1546 (fol. 94 v° *b*), notre conte est intitulé : *Du sougretain de Bethleem*. L'auteur ajoute qu'on le lit aux moines blancs pendant le carême (cf. *Romania*, LXI, 152 s.).

ment du XIIIe siècle », a été étudié et publié avec sa source latine par G. Raynaud (*Romania*, XI, 1882, p. 519-537), ce qui nous dispense d'y insister. Une autre version de ce miracle se lit chez Gautier de Coinci (éd. Poquet, col. 671).

J. MORAWSKI.

APPENDICE

I. *De l'enfant qui dona son pain au douz fil sainte Marie Virgine.*
(Bibl. nat., fr. 818, fol. 38 *b*.)

En celle eglise aventa
C'une povre fame i entra,
Son enfant portoit en ses braz,
Ço ere ses jois et ses solaz.
La feme fu soule en l'eglise,
Nuls n'i ere, faiz est li servise,
Devant l'image s'agenoille,
De ses lermes sa face moille.
Li emfes qu'en ses braz portoit,
Qui de pain en sa main tenoit,
L'emfant regarde bonement
Que la Virge en ses braz tient,
Partie de son pain brisa,
Al fil la Virge tendu l'a.
Il li a dit en balbeiant :
« Enfes, me[n]gez de mon pain. »
Maintes fois le pain li semont ;
Quant il voit que ne li respont,
Durement commenco a plorer,
Quar li emfes ne vout menger.
Ha, Deus ! quel bonté, quel douçor
Quant l'ymage del Salveor
Par vertu de saint Esperit
A l'enfant qui plore a dit :
« Je mengerai, saches de fin,
« Jusque a trois jorz avoi ti. »

16 *Vers trop court* — 26 auoi ci ; *lire* avoc ti ?

La fame effrea mout fort,
v° *a*. Qui en ses braz l'enfant tenoit,
Quant l'ymage de Jhesu Crist
A son petit fil parler vit,
De paor qu'a cria mout fort.
Les moines i corront tantost,
Demandé li ont qu'elle a,
Por quoi si fortment crié a.
La fame lor conte et dit
Coment l'image Jhesu Crist
A son petit fil parlé a,
Ço que a dit, conté lor a.
Quant cil de la ville oirent,
Clerc et lais tuit i acorrirent,
Conseil donont que hom reteigne
L'enfant en l'eglise meisme (*sic*)
Jusque al terz jorz que om verra
Que a l'enfant aventera.
A cest conseil s'acordent tuit :
L'enfant la mere ont retenu
Jusque al terz jor en l'eglise.
Quant finé orent lo servise,
L'enfant regardent qui resplant
Plus que soleuz en oriant.
En la resplandor que il a
L'emfes senz painne trepasa.
Nostre Sire si acomplit
Tot ço que li avoit promis :
Lo pain des angels li dona
Cil qui le monde restora.
Le petit cors de cel enfant
En l'eglise seveli ant
Al los de Deu et de sa mere
Qui de misericorde est mere,
Qui por nos deprit son fil chier
Qu'il nos dont le regne de cel. Amen.

II. *Chi commence d'un petit enfant.*
(B. N., fr. 375, fol. 344 v° *b*.)

Une cités moult renomee
Est sor le mer en la contree,

2 sor le mer *écrit sur un endroit gratté ; lire* sor le Rin (*cf. v.* 6, 10)

Le noment li Tyois Espire.
Çou est uns lius, s'on le veut dire,
Ki moult est rices et moult biaus,
Li Rins i est adés noviaus
Ki keurt encoste la cité.
Moult est de grant auctorité
Li lius, ensi com jou vos di,
Sor le Rin est esparse si
La cités que je vos devise.
En mi la vile a une glise
Qui est el non sainte Marie,
L'ymaige i est a cui on prie
De maint besoing assés sovent.
Un jor avint mien essïent
C'une dame i ala ourer
Et si li plot o li mener
Un enfançon que ele avoit
Por çou qu'ele le kierissoit.
La dame dedevant l'ymage
S'agenoille si comme sage.
Li petis enfes en sa main
Tint une leske de blanc pain,
Si en brisa une partie,
Doner le vaut au fil Marie.
Il s'aproisma pres de l'image
Et se li dist en son langage :
« Pape, poupart, mangue o moi. »
Li enfeçons se tint tot coi
Qu'il onques mot ne respondi,
Et cil le destraint moult au cri
Qu'il de son pain presist sa part.
Souvent li dist : « Pape, poupart ! » [1]

1. Cette scène a été finement développée par l'auteur de la 2e *Vie des Pères* :

Li clerçon de petit aage
Menga son pain et regarda
L'enfant petit qui estoit la
Que l'ymage en ses braz tenoit.
Et cil, qui po de sens avoit,
L'enfant commence a apeler
Et li semondre de menger :
« Mengüe, dist il, de mon pain. »
Le clersonnet li tint la main,
Le pain li tint devant la bouche,

Forment l'encauce et le destraint
Et en plourant sovent se plaint
Qu'il ne veut prendre de son pain.
Sovent li offre de sa main,
Sovent en cri[e] et sovent pleure.
L'ymage prist, plus ne demeure,
L'enfançon qui le sien acole,
Et se li dist ceste parole :
« Poupart, ne pleures plus avant !
« Dusc'a tierç jor par mon commant
« Porrés vos bien paper o moi. »
La mere l'ot, en grant effroi
L'a moult ceste parole mise.
Ele encontra enmi l'eglise
Un viel canoine, dit li a
Et le miracle li conta.
Cil l'entendi moult sagement
Et a la mere dist briement :
« Garde ton fil, ma douce amie,
« K'aprés cel jor n'en aras mie. »
Fievre a l'enfant tot embrasé,
Si devia au jor nomé,
Avoec les innocens s'en va,

Et quant il voit que il nel touche
Ce fet il : « Tu ne sez parler. »
Le clerçon commance a pencer
Que petit enfant n'entant mie
Fors que papin et la boulie :
« Ensiques dire me soloit
« Ma norrice qui me pessoit :
« Papez, biau fuiz, de cest papa. »
Ensi a l'enfançon dist a
Pour savoir se il entendroit ;
Seur la bouche li a mis droit
Le papin et li dist : « Papez,
« Biau douz enfant, se vous volez,
« De ce papa pape un petit.
« Papez, enfant, se Dieus t'aïst,
« Je croi que tu muires de faim.
« Un poi papines de mon pain,
« Que c'est bone foace pure.
« Je voi bien que tu n'en as cure,
« Se poise moi, se Dieus m'aïst. »
(Bibl. nat., fr. 1546, fol. 151 v° *a*.)

35 len cauce.

Si comme Dieus l'atermina.
Et cil Sires qui pas ne ment
Sa promesse bien li atent :
Le pain de boine volenté
A bien rendu par carité,
Car el roiame a compaignie
U li pius rois a signorie.
L'enfes l'enfant i acompaigne
Qui toutes compaignie adaigne
Por çou que de bien naisce et sorge ;
Et se nus maus en li resorge,
Dieus ne l'adaigne ne ne veut.
Li malvais hom sovent se deut
De son enfant quant trop s'i met,
Et cil qui bien s'en entremet
Del plaisir Diu faire et sivir
Certains puet estre del merir.
Chi fine de l'enfant qui son pain offri
a l'enfant l'ymage Nostre Dame.

III. *Ch'est li miracles du clerc de Roëm.*
(Bibl. Nat., fr. 23112, fol. 316 v°*a*.)

En liu de fable et de fablel
Orrés un miracle moult bel
De la tres douce mere Dieu.
A Roëm ot un clerc soltieu,
Ordenés iert a sousdiaque
Et manant chiés l'archediaque.
b. Cascun jor estoit el moustier.
Entrepris avoit un mestier
Dont il onques ne se faignoit :
Cascun jor en memoire avoit
Heures de Nostre Dame a dire.
Ainc por anui ne por matire,
Ne por anui qui li venist,
Ne passa jor qu'il nes deïst
Heures totes, neïs complie
De me dame sainte Marie,
Car tant amoit li et s'ymage
Que adés l'avoit en usaige,

13 *Lire* por ahan (*cf. v.* 12)

Car tot ot mis son cuer et s'ame
En amer Dieu et Nostre Dame.
Ainssi servoit par fine amor
La douce mere au Creator ;
Q'en li ot si s'amor assise
Qu'il ne donast une cerise
De feme, tant fust bele et blonde,
Fors de la roïne del monde.
A li servir iert ententius.
Deales, qui moult est soutius,
Le voust engignier et sosduire.
Un jor estoit alés deduire
Li clers contreval la chité.
Quant il s'eut auques deporté,
O son seignor arriere vint.
Huimés orrés com li avint :
Il garde a une fenestrele,
Si vit une feme si bele
Que ains ne vit mais si plaisant,
Ne si bele, ne si vaillant.
Si fu tantos si entrepris
Et de l'amor celi espris,
Que por un peu qu'il ne s'assiet,
Et dist s'il n'a che que lui siet
Et de celi tout son voloir,
Il l'en convenrra si doloir
Qu'il en morra ; comment qu'il aille,
Fol. 317 *a*. Avoir le vielt, ou fiere ou faille.
Et deales qui mal atise,
Ra cheli en autel point mise,
Car si tost com le clerc perchut,
Ot ele le cuer si dechut,
Que s'il desist : « Vien ent od moi »,
Ele respondist : « Je l'otroi »,
Que ja ne le laissast por honte.
Ke vous en feroie lonc conte ?
Moult s'entramerent ambedui,
Il l'ama moult, et ele lui.
Il fist por li maint grant aliu,
Mais ainc ne porent avoir liu,
Por rien qui peüst avenir,

33 O ; *lire* A ?

Qu'ensamble peüssent venir,
Ne desvoleper lor coraige,
Car ele iert de trop grant paraige,
Et cil iert bons clers a devise,
Uns des plus saiges de l'eglise.
Si s'en merveillent moult le gent
Qu'il iert souspris si aigrement.
Ses sires sovent le castie,
Et tout cil de le canesie,
Mais il dist que che ne vaut rien :
« Comment qu'il voist, ou mal, ou bien,
« Avoir le vuel ; se je ne l'ai,
« Ele morra et je morrai,
« Car je nos ochirrai andeus. »
— « Par foi », font il, ce ert grans dieus. »

Quant ses sires vit en la fin
Qu'il n'i porra metre autre fin,
Rover le fist a ses parens,
Mais de sen clerc iert moult dolans.
Et diales, qui ne se faint,
A tant et sachié et empaint
Et de cascune part bouté
Que trestout l'ont acreanté
Et que li clers a espousee
Cheli qu'il ot tant goulosee.
b. Et Sathan qui le vielt honir,
Li fist le jor dessouvenir
Ses heures dusc'al mïedi ;
A ses noches tant entendi
Qué des heures ne li souvient.
Quant ot espousé, si s'en vient
Chiés l'archediaquene en maison.
O lui furent si compeignon,
Et se feme fu ciés son pere.
Joie li font parent et frere,
Et li clers estoit forment liés.
Ains que tous fust appareilliés
Li mengiers, s'en issi li clers,
Au moustier ceurt qui estoit fers.
Il n'i ot pas esté grant pieche,
Quant li souvint de dire thierce
Que pour ses noches oublia.

El moustier entre, si frema
L'uis moult tres bien, et quant fu ens
Si dist : « Ha ! anemis pullens !
« Vous me cuidastes engingnier ! »
« Et mes heures faire laissier ! »
Lors s'akeute desor l'escame
Si dist heures de Nostre Dame.
Quant il ot dit de chief en chief,
Si a levé amont son chief
Si vit le mere Dieu venue
Et deseur l'autel deschendue.
A che qu'il s'en cuidoit aler,
Ele le prist a apeler :
« Amis, fist ele, n'irés mié !
« N'avés vous en moi bele amie ?
« Por qu'avés vous autre espousee ?
« Trop m'avés or tost oubliee !
« Ne vous samle je aussi bele
« Com vostre espousee novele ?
« Et vous m'avés si bien servie
« Que m'amor avés deservie,
« Se vous ne me degerpissiés chi ! »
— « Dame », fait il, « pour Diu merchi, fol. 317 v°a
« A vostre amor me vuel tenir,
« Jamais ne m'en verrés partir ;
« Et je vous creant loialment
« Ke jamais nul habitement
« N'arai a feme de cest mont. »
Et Nostre Dame li respont :
« Fai mon servige entierement,
« Si eres saus au jugement. »
Et li clercs bien li affia,
Et Nostre Dame s'en rala.
Et li clers ne vost pas cesser,
Ains se fist tantost dessevrer
De s'amie, anchois qu'il anuite ;
Bonement se clamerent quite.
Et li clers son servige fist,
Ainssi com li miracles dist,
Onques puis jour ne trespassa
Dusc'a chele heure qu'il fina. Amen.

v° *a*. 104 108 112 116 120 124 128 132 136 140

123 *Vers trop long ; lire* gerpissiés ?

IV. *Le miracle du paigneur.*
(B.N., fr. 12471, fol. 16 v° *b*.)

De cele dame glorieuse
Qui si est haute precieuse,
En qui li rois des rois se mist
A cel jour que il li tramist
Son mesagier el tabernacle,
Voel ramentevoir un miracle
Et de latin en roumans metre.
Pieça ne m'em vauc entremetre
Ne dire, car bel ne me fu,
Mais or metrai les fers u fu,
En la loenge et la gloire
De la dame c'ai en memoire
Qui tous nous maint en sa monjoie
Et celui doinst raison et joie
Fol. 17 *a*. Qui cest miracle m'a moustré.

El blanc ordene de Premoustré
Ot jadis manant un preudomme,
N'avoit sen parel tres qu'a Rome
De bel portraire et de taillier,
Car quanques i voloit baillier
Ovroit si bien, que que ce fust,
De coulour, de piere u de fust ;
Mout iert amés et ciers tenus
En l'ordene et par tout bien venus
Pour le mestier que il savoit.
Une coustume (ke) il avoit
Que l'imaige de Nostre Dame
Ovroit si bien qu'en un roiaume
Qui le cercast de cief en cief,
De cors, de viaire et de cief
Si bien ouvree ne trouvast.
Neïs se Nature esprouvast
Sen pooir en figure faire,
Nel peüst ele contrefaire.
Quant autre ouvrier s'uevre veoient,

---

4 qui il — 8 *devant* vauc, voel *exponctué* — 12 Et — 20 *lire* quanqu'en li — 24 est p. t. — 26 ke il — 32 Neis sa

Si durement s'esmervilloient
Que fol en erent li plus saige.
Par desous les piés de l'ymaige,
Ice ne tenés mie a fable,
Faisoit tout adés un dyable
Orible et cruel et croçu,
Reskignant et lait et boçu,
Noir et hideus, plain de freour ;
N'est hom qui n'en eüst paour
b. S'il l'esgardast nis entravers.
En tel maniere le convers
Le diable par tout paignoit
Com cil ki pas ne se faignoit
De contrefaire en oscurté
Kankes il faisoit en biauté.
Tant que par aventure avint
Ke li dyables a lui vint
Si le reprist mout et cosa
De çou c'onkes faire l'osa
En si tres orible figure :
« Car trestoute li creature
« Me fuit », fait il, « quant me regarde.
« Tres ore en avant te pren garde
« Que me faices plaisant et bel
« U, foi ke doi Luciabel
« Que jou onques ne parjurai,
« Certains soies que t'escorrai
« Si souëf ton caperon blanc
« Qu'il i ara de linge sanc.
« Ma haïne comperras cier ! »
Li convers s'oï manecier
Qui preudom est et ensigniés
Et de le vraie crois saigniés :
« Fui te », dist il, « sanglente beste !
« Par les oels que j'ai en ma teste
« Et par l'ordene ke tenir voel,
« Cent tans plus lait ke jou ne suel
« Te ferai, s'asener i puis. »
— « Se tu le fais et jou te truis,
« Don te juera[i] d'un lais giu. »

---

55 Ensi — 59 faites. — 64 del inge s. — 66 *lire* Li c. [quant] s'ot m. — 75 Dou tu uiera (*sic*)

v° *a*. D'itant se departi del liu. —
Li preudom demoura gisant
Qui durement va despisant
Le diable et chou ki li dist.
Ainc el demain samblant n'en fist,
Ains ala matin a l'iglise.
Quant il ot oï le service,
Si s'en parti et vint tout droit
Ens el liu haut u il ovroit
Et pres estoit s'uevre parfaite.
Par desous l'escafaut agaite
Pour esgarder se il verroit
Savoir (?) se nule riens fauroit
En une ymage gente et bele
De la glorieuse pucele
Qui porta en ses flans celui
Qui comparals n'est a nului.
Quant remiree ot sa samblance,
Son pincel a pris en sa mance
Pour enforcier tant seulement
D'un petit ploi le vestement.
Amont monta, puis s'i s'asist (*sic*),
Bien amenda chou ke lui fist.
Un seul petit aval se trait,
Voit le diable que portrait
Avoit en moult laide maniere.
Lors li membre de la proiere
Qui li ot faite l'autre soir :
A son pincel pinse le noir
v° *b*. Que par la face li estent.
Et li diables se destent,
Plus tost que quariaus ne descoce,
Vint a cloier, si crole et hoce,
Froissent cloies, brisent mairien,
Tout peçoie, ke nule rien
N'i laist entir, loien ne corde.
La dame de misericorde
Voit ke li escafaus se pert,
Par le main son ouvrier aert
Si le soustient par sa bonté

---

76 Dil — 79 ki = k'il — 90 Et de la — 103 Qui = Qu'il — 107 descote — 108 hote.

Qu'escaillon n'i a mesconté,
Ains remest drois en son estant. —
Li signour ne sont arestant
Qui au mengier ierent assis,
Ains salent ça cinc et ça sis,
Car bien orent oï la noise ;
N'i a celui ki la ne voise
Dedens cele noeve offecine.
Devant le souvrainne roïne
Truevent leur frere sauf et sain,
Qu'encor le tenoit en se main ;
Bien li a meri son service.
Cis miracles plus ne devise
Fors tant ke i ot [mout] grant joie.
Et Dius par sa pitié nous oie,
Par la proiere de la dame
Qui ne consent que nus a dame
De ciaus ki servent de bon cuer,
Que trestout nos mete en cel fuer
Fol. 18 *a*. C'a s'ounour nous puissons tenir
Et a sa gloire parvenir.

LEXIQUE

adaignier II 66, 69, *agréer*.
aliu III 57, *complot*.
asener IV 73, *atteindre, parvenir à*.
atendre II 60, *accomplir, remplir* (*une promesse*).
aterminer II 58, *fixer* (*un terme*).
aventer I 1, 44, *arriver* (*par aventure*).
balbeier I 15, *balbutier*.
canesie III 68, *canonie*.
cloie IV 109, *claie*.
cloier IV 108, *échafaud* (*cf.* escafaut, *v.* 86).
comparal IV 29, *comparable*.
croler IV 108, *ébranler, bousculer*.
dame IV 132, *dommage*.
descocier IV 107, *s'élancer*.
destendre (soi) IV 106, *se dresser*.

---

120 ca. v. — 123 Devens ; *lire* Devers ? — 134 *lire* tel fuer

destraindre II 32, 35, *presser, solliciter.*
empaindre III 80, *pousser.*
encaucier II 35, *poursuivre de ses prières.*
escaillon IV 116, *coquille de noix (renforce la négation).*
escame III 107, *banquette.*
escorre IV 62, *secouer.*
fers ou feu (metre les) IV 11 (*loc.*), *remettre les fers au feu* [1], *se mettre de nouveau à la besogne.*
fiere ou faille (ou) III 46 (*loc.*), *à tout prix, à tort ou à raison* (*cf. v.* 70 : ou mal ou bien).
hocier IV 108, *secouer.*
juer d'un lait giu IV 75 (*loc.*), *jouer un vilain tour.*
leske II 24, *tranche de pain.*
mïedi III 87, *une des heures de l'office.*
monjoie IV 13, *comble (du bonheur), félicité.*
nis IV 45, *même.*
offecine IV 123, *atelier.*
poupart II 29, 34, *bébé.*
quarel IV 107, *carreau d'arbalète.*
reskignant IV 42, *rechignant.*
resordre II 68, *reparaître.*
thierce III 100, *une des heures de l'office.*

Espire II 3, *Spire, ville du Palatinat, sur le Rhin.*
Jhesu Crist I 36.
Luciabel IV 60, *nom d'un démon.*
Marie II 26, *sainte Marie.*
Premoustré IV 16, *ordre fondé par saint Norbert.*
Rin II 6, 10, *Rhin.*
Roëm III 4, *Rouen.*
Rome IV 18, *Rome.*
Tyois II 3, *Allemand.*

1. Sous cette dernière forme, la locution est citée par Gautier de Coinci (éd. Poquet, col. 128, v. 864).

DE L'ÉDITION PRINCEPS DE LA *CHANSON DE ROLAND* AUX ÉDITIONS LES PLUS RÉCENTES

NOUVELLES REMARQUES SUR L'ART D'ÉTABLIR LES ANCIENS TEXTES

Troisième article

C. Du traitement du texte en ce qui concerne les formes du langage (traits de phonétique et de morphologie).

Le manuscrit d'Oxford — nul n'en a jamais douté, nul jamais n'en doutera — est l'ouvrage d'un scribe anglo-normand, et le texte que ce scribe nous propose est un spécimen très pur du français qui se parlait et s'écrivait en Angleterre vers l'an 1190 selon certains critiques, vers l'an 1150 selon d'autres. Mais c'est bien avant ces dates, c'est vers l'an 1110 selon certains, vers l'an 1060 selon d'autres, que le poète a écrit la *Chanson de Roland*, on ne sait d'ailleurs ni en quelle région, ni en quel dialecte. Le texte d'Oxford apparaît donc dès le premier regard comme une transposition en français insulaire d'une œuvre composée dans un idiome peut-être très différent, et cela à une date sensiblement plus haute, cinquante ans auparavant pour le moins, si ce n'est cent ans ou plus. En outre, il se peut que, dans l'intervalle, plusieurs copistes, transposant chacun en son propre dialecte le dialecte de l'archétype, se soient interposés entre le poète et son tardif copiste anglo-normand.

Cela étant, que pouvons-nous savoir des particularités linguistiques et graphiques qu'offrait le manuscrit archétype ? et comment un éditeur de la *Chanson de Roland* doit-il entendre sa tâche de grammairien ?

C'est là une question qui, en 1837, eût semblé oiseuse, et qu'assurément Francisque Michel ne s'est pas posée, ne pouvait pas se poser. Bien avant lui déjà, de Du Cange à Capperonnier,

de Barbazan à Roquefort, de Méon à Leroux de Lincy, les érudits avaient travaillé à mettre en lumière des ouvrages du moyen âge français ; ils n'avaient eu d'autre règle que de reproduire avec une fidélité scrupuleuse la lettre même des manuscrits qu'ils publiaient. Ils avaient eu affaire à toutes sortes de scribes, celui-ci normand et cet autre lorrain, ou artésien, ou champenois ; ils ne s'étaient pas fait faute de remarquer la riche diversité des dialectes et des sous-dialectes, et n'avaient pas manqué d'appeler de leurs vœux les jours où une connaissance plus approfondie de tous ces idiomes permettrait, en présence d'un texte linguistiquement modifié par des copistes, de se représenter ce que pouvait avoir été la langue de l'auteur. Mais en attendant, ils avaient estimé, faisant de nécessité vertu, que leur rôle propre serait rempli s'ils procuraient aux grammairiens et aux lexicographes de l'avenir des documents dignes de foi, donc s'ils respectaient, dans chaque édition, l'usage de chaque scribe. C'est en cette persuasion que Francisque Michel avait édité, sans presque jamais s'en prendre au scribe, le texte de la Bodléienne.

Trente-deux ans plus tard, en 1869, il l'éditait de nouveau. Dans l'entretemps il avait publié le *Tristan* de Thomas, les *Chroniques anglo-normandes* le Psautier de Cambridge, les *Voyages de saint Brandan*, etc., et, pour avoir longuement vécu dans l'intimité de tant d'écrivains d'Outre-Manche, il s'était de plus en plus persuadé que nous devons toute révérence à notre langue, telle qu'elle se parlait au XIIe siècle dans les cours seigneuriales de l'Angleterre normande et angevine. Il s'en est donc tenu, dans sa nouvelle édition, à reproduire fidèlement, comme il avait fait dans la première, le texte du manuscrit.

Mais, à cette date de 1869, plusieurs autres éditions avaient paru déjà, fondées sur un principe bien différent. Müller, puis Boehmer, puis Hofmann, s'étaient employés à retrouver, par delà l'usage du scribe, quelque chose au moins de l'usage du poète. C'est la même recherche qu'ont reprise et poursuivie Léon Gautier, Clédat, Gaston Paris et Stengel, donc tous les éditeurs du siècle dernier, et encore Jenkins, il n'y a qu'une douzaine d'années [1]. En tant qu'on y a fait la chasse aux anglo-

1. Ni l'édition Gröber, ni l'édition Lerch ne sauraient ici entrer en ligne de compte. « Je n'ai visé, a écrit Gröber, qu'à faire connaître le texte

normannismes, toutes ces éditions se ressemblent ; elles ne diffèrent les unes des autres qu'en ceci que le texte en a été établi par des grammairiens plus ou moins hardis, ou plus ou moins habiles, ou plus ou moins désireux de pousser à fond l'entreprise.

Il va sans dire que, pour la plupart, ils ont pris soin de marquer eux-mêmes que de telles « restaurations » ne sauraient être pleinement satisfaisantes. G. Paris, notamment, dans l'Avertissement de ses *Extraits*, s'en explique en ces termes :

« Ces *Extraits* pourront être un guide pour ceux qui voudront aborder l'étude de l'ancien français... Pour ce qui est des formes, ma restauration ressemble à celle qu'a récemment donnée M. Clédat : elle n'en diffère qu'en quelques détails... J'ai eu pour but principal l'enseignement de l'ancien français en tant qu'il diffère du français moderne comme étant à une étape plus ancienne de l'évolution poursuivie par le latin, dans la Gaule du Nord, depuis dix-neuf siècles. Je n'ai pas voulu embarrasser cette étude en y mêlant les difficiles questions de variations dialectales ; j'ai donc ramené autant que possible (l'assonance m'en a quelquefois empêché) les formes à celles du français propre, de manière que tout mot de l'ancien français apparût clairement comme intermédiaire entre le latin et le français moderne. Ce procédé n'est justifiable que par la destination du livre où je l'emploie, qui s'adresse à des commençants ; je puis invoquer pour me couvrir l'illustre exemple de M. Cobet, qui, dans un recueil de morceaux grecs choisis, destiné aux commençants, a ramené toutes les formes des textes dont il donnait des extraits, à celles du dialecte attique ».

En vérité, G. Paris n'aurait pas pu dire de façon plus explicite qu'il ne faut voir en sa « restauration » qu'un jeu d'humaniste. Qu'il l'ait joué supérieurement, qui en pourrait être surpris ? Mais l'illustre exemple dont il se réclame ne mérite peut-être pas une entière approbation. Homère, Pindare, Théocrite, ont ignoré ou dédaigné le dialecte attique : Cobet devait-il se permettre de « ramener aux formes de ce dialecte » des textes empruntés à Homère, à Pindare, à Théocrite ? Que ne s'est-il

---

du manuscrit d'Oxford dans sa lettre, si défectueux qu'il puisse être. » Il ne s'est permis aucune retouche, Lerch non plus.

pas contenté plutôt de donner à lire à ses « commençants » du Xénophon ou du Thucydide, et, au besoin, des morceaux choisis de Pope, de Goethe ou de Voltaire, que lui-même, Cobet, aurait, à ses risques et périls, traduits en dialecte attique ?

Ce sont des réflexions de ce genre qui m'ont amené à faire retour (ou régression) vers l'antique Francisque Michel. Il m'est apparu, et j'ai dit dans l'Avant-propos de mon édition, puis dans mes *Commentaires*, que le manuscrit d'Oxford est notre seul bien réel, tangible ; — qu'à essayer de restaurer la langue du manuscrit archétype, on s'exposait à faire voisiner des traits du français que parlait Louis le Gros avec des traits du français que parlait Hugues Capet ; — que d'ailleurs il ne suffit pas de savoir déterminer avec certitude deux ou trois ou dix des traits dont se composait l'usage de notre poète, car une langue ne se compose pas de deux ou de trois ou de dix traits, mais de centaines de traits dont il faudrait savoir dresser le tableau complet, ce qui, en l'espèce, est impossible ; — qu'en somme on n'arrive qu'à faire parler à l'auteur de la *Chanson de Roland* un langage de grammairien, très pur assurément, mais inquiétant par là-même, trop pur pour avoir jamais été parlé nulle part.

Dans le temps même où ces pensées rétrogrades m'animaient au travail, Jenkins préparait son édition, qui représente excellemment la doctrine et la technique contraires.

Qu'est-il advenu depuis, par l'œuvre des deux éditeurs les plus récents ? Ni Hilka ni Bertoni n'ont cru devoir prolonger la tradition qui va de Müller à Jenkins, et j'ose dire qu'ils ont pris le bon parti.

Hilka, en effet, n'a entendu rien restaurer [1]. Il lui arrive, il est vrai, de rejeter assez souvent, pour la commodité du lecteur, des formes ou des graphies peu usitées et qui lui paraissent gênantes. Néanmoins il conserve des leçons aussi « incorrectes » que celle-ci : *Ne loinz ne près ne poet veeir si cler Que reconoistre poisset nuls hom mortel* (v. 1992-3) ou que cette autre : *Par uns e uns les a pris le barun* (v. 2190), — c'est-à-dire que,

1. Si ce n'est qu'il retouche certains vers, comme on verra, par égard à la prosodie.

loin de prétendre restaurer en son intégrité l'usage du poète, il renonce même à décliner plus correctement que le scribe.

Et quant à Bertoni, il déclare à son tour que seul l'usage du scribe doit faire loi. Voici la page où il le déclare[1]. On l'y verra condamner comme j'ai fait, mais avec plus d'énergie, voire de sévérité, que je n'ai su ou voulu faire, les restaurations de nos communs devanciers :

« Le texte de la *Chanson de Roland*, écrit-il, nous a été transmis en de telles conditions qu'elles justifient une édition qui, sous le rapport linguistique, soit conduite, avec une rigueur absolue, selon la leçon du manuscrit *O*. Dans l'impossibilité où nous sommes de reconstruire la langue originale sans tomber dans des inconséquences et sans nous empêtrer, allant d'hypothèse en hypothèse, dans un réseau compliqué d'illusions et d'erreurs, le meilleur parti est de respecter le manuscrit avec son coloris anglo-normand et même avec ses infractions aux règles de la déclinaison (infractions imputables pour la plupart au copiste), et de n'intervenir qu'aux seuls endroits où une émendation s'impose et en tenant alors le plus grand compte de la leçon de V^4. Des tentatives de reconstruction en français continental ne manquent pas (il suffit de rappeler celles de Clédat, de Gautier, de G. Paris et la tentative récente de Jenkins) ; mais, sur la base de quelles données de tels travestissements prétendent-ils s'établir ? Certes le poème fut écrit, comme il est naturel, sur le continent ; mais, quand on en vient à désigner quelque idiome régional où l'on puisse présumer qu'il fut écrit, les arguments vacillent et se montrent trop faibles pour soutenir le poids de conclusions fermes et résistantes. La *Chanson* fut assurément écrite en un français déjà littéraire (*in un francese già letterario o illustre*), mais teinté de particularités régionales dont il est impossible de déterminer le degré et la nature. Sous la patine anglo-normande se laissent facilement entrevoir des conditions linguistiques différentes... [2]: Mais il

1. *Introduction*, p. 31.

2. Il produit ici quelques faits qui semblent l'indiquer ; mais pour marquer l'inconsistance de ces indices, et conclut ainsi :

« Dato questo stato di cose, altro non resta che riprodurre, come già ho detto, le condizioni stesse grammaticali del ms. *O*, restando ben fermo che

faut nous en tenir, si nous voulons être rigoureux, à la lettre même du manuscrit d'Oxford. »

Cette promesse d'épargner à la *Chanson* un « travestissement » de plus, Bertoni l'a fidèlement tenue. Les cas sont rares où l'on est tenté de lui demander, comme nous allons faire, pourquoi il a cru devoir écarter la leçon du manuscrit *O*.

Il fait bien d'admettre certains faits de dénasalisation de l'*e*. Mais s'il conserve cette leçon du manuscrit : [*Oliver*...] *e* (= *en*) *lui meïsme en est mult esguaret* (v. 1036), et cette autre leçon aussi : [*Li ber Gilie*...] *e* [= *en*] *fist la chartre*... (v. 2097), s'il écrit, comme a fait le copiste, *esemble* (= *ensemble*, v. 3286), pourquoi, au v. 57 et au v. 1301, écrit-il *trencher*, *trenchant*, alors que le copiste a écrit *trecher*, *trechant* ?

— Devait-il remplacer *guer* par *guerre* (v. 210), *s'ajust* par *s'ajustet* (v. 919), *servis* par *servise* (v. 1406), *bataill* par *bataille* (v. 1887) ? Il n'est guère de manuscrits anglo-normands où de telles formes ne se rencontrent : voir, par exemple, Alfred Ewert, *Gui de Warewic*, *Class. fr. du m. âge*, p. XXI.

— Par application de sa promesse de ne pas altérer la « patine anglo-normande » du texte, Bertoni maintient à bon droit les formes anglo-normandes *grasles* (pour *graisles*, v. 2110), *bassent* (pour *baissent*, v. 3273). Pourquoi, dès lors, ne maintient-il pas de même les formes anglo-normandes *jo muvra* (v. 311), [*jo*] *murra* (v. 1867) ? Albert Stimming (*Boeve de Haumtone*, 1899, p. 196) a dressé une longue liste de formes semblables, *jo sa*, *jo demorra*, *jo dirra*, etc. relevées dans l'*Estoire des Engles*, dans *Ipomedon*, dans *Horn*, etc.

— Bertoni conserve à bon droit les graphies *ad doel* (v. 2826), *em ma chapele* (v. 2917), *al lur vivant* (v. 1707) ; mais pourquoi, s'il les conserve, remplacer, au v. 1779, *Pur cel le fist* par *Pur ce le fist* ?

— Lorsqu'il imprime *quan* (et non *quant*, v. 601), *dun* (et non *dunt*, v. 979), *er* (et non *ert*, v. 1710), *sun* et non *sunt*, v. 3239), *gran* et non *grant* (v. 3479), ce sont cinq lieux où,

---

non rappresentano quelle originali del poema che non si potrebbero ricostruire se non entro certi limiti. Il dovere di non oltrepassare questi limiti, che non si possono fissare con sicurezza, ci consiglia di attenerci, se vogliamo essere rigorosi, alla lezione puntuale del manoscritto di Oxford. »

fidèle à sa promesse, il reproduit exactement la leçon du manuscrit : les cinq fois, il respecte un même phénomène, très anciennement attesté dans l'anglo-normand, l'affaiblissement du *t* stable à la fin des mots (voir *The Voyage of St. Brendan*, éd. Waters, p. 167). Mais voici huit autres lieux où il élimine ce phénomène, remplaçant *es* par *est* (v. 452), *ier* par *iert* (v. 556), *voel* par *voelt* (v. 1600 et v. 2738), *sein* par *seint* (v. 2847), *vei* par *veit* (v. 2894), *quan* par *quant* (v. 1932, 2319). Sans doute a-t-il eu ses raisons, mais il ne les a pas dites, d'établir ces deux séries contrastées.

— Il permet, à bon droit, au scribe anglo-normand d'écrire tantôt *set anz tuz pleins* (v. 2), tantôt *set anz tuz plens* (v. 2610), tantôt *seint Gabriel* (v. 2390), tantôt *sent Gabriel* (v. 2395). Mais puisqu'il conserve *plens* et *sent*, pourquoi remplace-t-il les *sentes flurs* du v. 2197 par de *seintes flurs* ?

— Son propos de maintenir « avec une rigueur absolue » la leçon du manuscrit l'a décidé, à bon droit, à imprimer, au v. 3591, *par le men esciente* (on lit *escientre* dans plusieurs éditions plus anciennes). Pourquoi, dès lors, remplace-t-il, au v. 298, *guadez* par *guardez* ? au v. 1297, *fiet* par *fiert* ? au v. 3927, *fait* par *frait* ? et ainsi en une dizaine d'autres cas encore, où il rétablit l'*r* étymologique, que le scribe du manuscrit d'Oxford a laissé tomber ? Le scribe du manuscrit d'Oxford n'a pourtant fait en tous ces cas que suivre l'exemple des autres scribes insulaires.

— Par deux fois (v. 2337 et v. 3178), Bertoni imprime *pere*, tandis que le scribe a écrit *perre*. Pourquoi ? La forme *perre* se rencontre très souvent dans les manuscrits écrits en Angleterre : voir par exemple, le *Livre des Psaumes* (édition Francisque Michel).

De même, au v. 2913, où le copiste a écrit *jo lur dirrai*, pourquoi imprime-t-il *jo lur dirai* ? Tous les textes anglo-normands, le *Comput* par exemple (voir Mall, p. 111), ou le *Pèlerinage de Charlemagne* (voir Koschwitz, p. 76), le *Voyage de saint Brandan* (voir Waters, p. 163), ont été copiés par des scribes qui redoublaient l'*r* plus souvent encore qu'ils ne le laissaient tomber.

— Au v. 1607, le manuscrit porte *proecces*, et ce n'est pas un *lapsus calami*, puisqu'on lit de même *proecce* au v. 1731.

Pourquoi les deux fois Bertoni supprime-t-il l'un des *c* ? On rencontre *destrecce* au v. 1190 du *Voyage de seint Brandan* (éd. Waters) et de telles graphies ne sont pas rares sous la plume des scribes insulaires.

— Au v. 2345, *En l'oriet punt asez i ad reliques*, pourquoi remplace-t-il *oriet* par *orie*, alors qu'il a conservé, au v. 1225, la leçon du manuscrit, *Le cheval brochet des oriez esperuns* ?

— De quel droit expulser du texte la forme *saver* (v. 426) ? L'assimilation des verbes en *-eir* aux verbes en *-er* commence de bonne heure en anglo-normand (cf. *Saint Thomas de Cantorbery*, éd. P. Meyer, p. XXVIII ; *Les Contes de Nicole Bozon*, éd. P. Meyer, p. LXII, etc.).

— Pareillement là, où le manuscrit porte : *Li reis li dunet e Rollant l'a reçut* (v. 782), de quel droit corriger : *Li reis li dunet, Rollant l'a receüt* ? [1]

— Au v. 2190, *Par uns e uns les ad pris le barun*, les éditeurs ont pris coutume de corriger *les ad pris*, *les baruns*, pour éliminer ce qu'ils appellent un manquement aux règles de la déclinaison. On s'étonne que Bertoni ait introduit dans son édition cette correction traditionnelle, lui qui admet (p. 34 et p. 373) que, « dans le texte original devaient se rencontrer déjà quelques manquements à ces règles », dont l'un portait précisément, dit-il, sur l'emploi de *barun* pour *ber* au v. 766.

— S'il conserve à bon droit, tel qu'il se comporte, le vers 566, *Puis m'en cumbatre a Carle e a Franceis* (au lieu de corriger *as Franceis*), pourquoi ne pas conserver aussi, tel qu'il se comporte, le v. 509, *Guenelun prist par la main destre ad deiz* (où il remplace *ad* par *as*) ?

— Au v. 2465, *L'ewe de Sebre, el lur est dedevant*, de nombreux éditeurs, ont incriminé l'emploi de la forme *el* pour *ele*. D'où les corrections *ele lur est devant* (Müller, Gautier, Clédat), *i lur est dedevant* (Stengel), *lur estait dedevant* (Jenkins), *lur esteit dedevant* (Hofmann, Bertoni). Pourtant, le texte presente un autre exemple encore de la forme monosyllabique : *Quidet li reis que el se seit pasmee* (v. 3724). Hilka a eu bien raison, à mon sens, d'en revenir les deux fois à la leçon du manuscrit.

---

1. Par distraction, Bertoni a enregistré dans son Glossaire, au mot RECEIVRE, la leçon du scribe : *a reçut*.

— Pourquoi, au v. 3616, remplacer *li gemme* par *les gemmes* ? *Gemme* est parfois traité comme un nom masculin dans les textes anglo-normands [1].

— *Ost* est des deux genres en ancien français et des écrivains très soigneux l'emploient dans un même ouvrage tantôt comme nom masculin, tantôt comme nom féminin : l'auteur du *Roman de Thèbes* et l'auteur du *Roman de Troie*, par exemple. Nous retrouvons ce flottement dans notre poème : le féminin l'emporte, mais le v. 785, *Demi mun host vos lerrai en present*, montre qu'il n'y a pas lieu, au v. 700 et au v. 738, où le copiste a écrit *Par mi cel ost...*, d'écrire *Par mi cele ost* (Bertoni) ou *Parmi cel'ost* (Hilka). D'autant qu'au v. 2110, *Sunez voz grasles tant que en cest ost ad*, Bertoni et Hilka, oubliant leurs retouches du v. 700 et du v. 738, ont laissé subsister le masculin *cest*.

— Au v. 3532, *Meillor vassal de lui ne vestit bronie*, on conçoit que les éditeurs, Jenkins entre autres, qui se sont employés à rétablir partout le système officiel de la déclinaison à deux cas, aient corrigé *Mieldre vassals*. Cette correction s'explique moins bien chez Hilka et chez Bertoni, puisqu'ils ont pris le parti de laisser subsister des fautes très nombreuses contre la déclinaison ; ils impriment tous deux *Mieldre vassal* : mais, à tant faire que de corriger *meillor*, ne devaient-ils pas aussi corriger *vassal*, et imprimer *Mieldre vassals* ?

D. Du traitement du texte en ce qui concerne la versification (assonances et mesure des vers).

a) Assonances. — On compte dans le manuscrit de la Bodléienne jusqu'à soixante-dix vers qui assonent de façon anormale avec les autres vers de la laisse où ils se lisent. Ces soixante-dix vers, tous les éditeurs, à partir de Theodor Müller et à son exemple, les ont retouchés.

En quatre cas au moins, ils sont intervenus très utilement. C'est quand ils ont remplacé, au v. 2990, *muet* par *escunset* [2], —

1. Par exemple, au v. 682 du *Voyage de saint Brandan* (édition Waters). On lit dans un des Lapidaires anglo-normands publiés par Paul Studer et Joan Evans (1924, p. 130) : « *Geet* (gagates) *est une pere ky vent d'une cuntree ki ad nun Lice, et est mult esprové gemme* ».

2. Voir ci-dessus, p. 157.

au v. 3925, *herbus* par *herbut* [1], — au v. 3556, *parenz* par *Françeis* [2], — au v. 3956, *el* par *plus* [3] : ces quatre corrections traditionnelles, qui sont assurées ou presque, je les ai introduites dans le plus récent tirage de mon édition.

En dix autres cas (v. 979, 2312, 2313, 2760, 2991, 2992, 3641, 3715, 3787, 3880), l'assonance est assurément très surprenante ; mais on ne peut, à mon sens, que constater l'anomalie : si tant est qu'il faille essayer de l'écarter, le fait est qu'on ne l'écarte que par des moyens de fortune peu satisfaisants.

Quant aux quelque 55 vers restants, j'ai exposé, dans mes *Commentaires*, mes raisons de croire qu'ils sont tous recevables, tels que le copiste les a écrits.

Comment les éditeurs les plus récents, Hilka, puis Bertoni, se sont-ils comportés à leur égard ?

Aux vers 983, 984, 991, 1293, 1405, 1411, 2264, 3232, tous deux ont accepté la leçon du manuscrit depuis si longtemps condamnée par la plupart des critiques antérieurs : et leur accord permet d'augurer que personne à l'avenir ne s'avisera plus de chercher noise aux vers de ce petit lot, — profit tout clair.

J'aurais aimé constater le même accord entre Hilka et Bertoni en ce qui concerne l'assonance de *a* oral avec *a* nasal, réputée inacceptable par nos anciens. En une quinzaine de cas, ceux-ci ont « corrigé » les vers où l'on rencontre à l'assonance un mot comme *amiralz* parmi des mots tels que *granz*, ou bien un mot tel que *hanste* parmi des mots tels que *bataille*. Dans mes *Commentaires*, j'ai curieusement examiné ce phénomène, et considérant l'excellence des leçons offertes par le scribe et la difficulté, parfois l'impossibilité, d'y toucher sans abîmer le passage, j'ai émis l'avis que l'on est en présence, non pas d'une quinzaine de leçons altérées, mais d'autant de leçons authentiques. Bertoni, à ma vive déception, n'a point partagé cet avis : à son tour, il a corrigé tous ces vers. Mais Hilka a répudié, au con-

1. La leçon *muet* du v. 2990 une fois écartée, on n'a plus nul appui pour admettre l'assonance de *u* (lat. *ū*), avec *ou* (lat. *ō*, *ŭ*) : la correction *herbut* (> *herbutus*) fait disparaître à si peu de frais l'anomalie ! Cependant, Hilka ne l'accepte pas. . .

2. Voir ci-dessus, p. 191.

3. *Commentaires*, p. 297.

traire, l'opinion traditionnelle : aux vers 662, 831, 832, 1842, 1843, 2273, 2831, 3336, 3707, 3716, il conserve, comme j'ai fait, la leçon du manuscrit [1]. Son autorité, qui est grande, suffira, j'espère, dans l'avenir, à la sauvegarde de tous ces vers.

Pour la sauvegarde des autres, — une trentaine de vers encore, répartis en quelques petits groupes, — j'ai écrit jadis bien des pages méticuleuses. Dans le présent mémoire, où j'évite, autant que je puis, de me répéter, je m'en tiendrai à deux ou trois remarques, qui auront au moins le mérite de se produire pour la première fois.

— J'ai rangé (*Commentaires*, p. 297) dans le lot des « assonances qui restent inexpliquées » l'assonance *esteit : creistre*, que l'on rencontre aux vers 979-980 :

975 De l'altre part est Chernubles de Munigre.
Josqu'a la tere si chevoel li balient.
Greignor fais portet par giu, quant il s'enveiset,
Que. IIII. mulez ne funt, quant il sumeient.
Icele tere, ço dit, dun il esteit,
Soleill n'i luist ne blet n'i poet pas creistre,
Pluie n'i chet, rusee n'i adeiset...

Les éditeurs, pour écarter l'anomalie, ont imprimé : *Icele tere, u vit, humes esfreiet* (Müller) ; — ou bien : *Icele tere, ço dit, dunt il se seivret* (Gautier, Clédat) ; — ou bien : *Li gentilz quens de sun païs se seivret* (Gautier, dans des tirages plus récents de son édition) ; — ou bien : *En cel païs dont li coens se deseivre* (Stengel). Cherchant mieux, Jenkins a proposé : *Icele tere, ço dist, dont il esteient*, et c'est ce qui se lit aussi chez Hilka et chez Bertoni. Mais ni Jenkins, ni Hilka, ni Bertoni ne se sont expliqués sur ce pluriel : il n'y a pourtant dans les vers qui précèdent d'autres substantifs au pluriel que *chevoel* et *mulez* qui ne sauraient, ce me semble, servir de sujet à *esteient*.

— J'ai rangé aussi (*Comm.*, p. 297) dans le groupe des irré-

1. S'il écarte *rereguarde* au v. 838, s'il substitue *Brigal* à *Brigant* au v. 889, *Aspre* à *Espaigne* au v. 1103, *marche* à *Alemaigne* au v. 3038, c'est soit par souci de la correction grammaticale, soit par égard au sens, soit sous l'influence d'autres passages du poème : ce n'est pas qu'il ait taxé d'incorrection l'assonance.

gularités qui restent inexpliquées celles que présentent les vers 2933 et suivants. Charlemagne, qui vient de retrouver le corps de Roland, se lamente :

« Ami Rollant, de tei ait Deus mercit !
L'anme de tei seit mise en pareïs !
Ki tei ad mort France ad mis en exill.
Si grant dol ai que ne voldreie vivre
De ma maisnee, ki pur mei est ocise !
Ço duinset Deus, le filz seinte Marie... » etc.

Comme on voit, à trois vers qui assonent en *i* succède immédiatement, à notre surprise, une série de vers qui assonent en *i*...*e* : Pourtant il ne semble pas que les scribes aient pratiqué une coupure dans la « déploration » de Charlemagne. On refait les trois premiers vers sur l'assonance *i*...*e* et on imprime d'ordinaire, (je néglige les variantes) :

« Amis Rolant, si mare fut ta vie !
L'anme de tei en Pareïs seit mise !
Ki tei ad mort dolce France at honie

Mais Boehmer a reconstruit bien autrement le troisième de ces vers :

Ki tei ad mort France at mise en exille,

et c'est aussi ce qui se lit dant l'édition Bertoni. Bertoni a-t-il jamais rencontré le mot *exille* ailleurs que chez Boehmer, qui n'en était pas à un barbarisme près [1] ?

— Si l'on considère les strophes nombreuses de la *Chanson* qui sont construites sur l'assonance en *-ié* et si on les compare aux strophes non moins nombreuses qui sont construites sur l'assonance en *-é*, on se persuade que le poète fut un versificateur exact, vigilant, sévère à lui-même, car, sur les 881 vers en cause, il en est jusqu'à 860 qui se répartissent entre les deux catégories de la façon la plus normale et la plus correcte.

Mais les vingt et un autres, savoir les vers 135, 359, 433,

1. On lit en *V*⁴ v. 3117-9 :

« Amigo Rollant, si mare fu toe vie !
Chi t'a mort, dolce France ert honie.
Del dol cheo o no uoraui mai vivre...

C'est d'après cet étrange patron que les éditeurs ont refaçonné le premier des trois vers suspects. *V*⁴ ne leur a pas fourni de quoi réparer le troisième.

474, 484, 520, 528, 1374, 1681, 2158, 2161, 2163, 2173, 2408, 2527, 2775, 2861, 2862, 3243, 3394, 3858, surprennent : tantôt un mot tel que *vengier* fait intrusion à l'assonance dans une série de mots tels que *ber, amer* ; d'autres fois, c'est l'inverse ; un mot tel que *guarder* prétend assoner avec une série de mots tels que *ciel embraciet* ; ou encore, dans les laisses féminines, on relève un mot comme *trenchiee* parmi des mots comme *pree* ou, inversement, un mot comme *ajustee* parmi des mots comme *afichiee*. Et ce sont, en ces vers irréprochables à tous autres égards, autant d'infractions à la loi de Bartsch.

Ni Müller, ni Boehmer, ni Léon Gautier, ni Clédat, ni G. Paris, ni Stengel, ni Jenkins n'ont admis que le poète ait jamais pu contrevenir à cette loi. C'est à l'incurie ou à l'impertinence des scribes qu'ils ont attribué ces délits : les vingt-et-un vers, ils les ont impitoyablement refaits.

Il se trouve pourtant (je l'ai minutieusement démontré dans mes *Commentaires*), que le phénomène 21 fois attesté dans le manuscrit d'Oxford reparaît dans beaucoup d'autres chansons de geste, 18 fois, par exemple, dans le manuscrit V^7 du *Roman de Roncevaux*, 21 fois dans la *Chanson de Guillaume*, 11 fois dans la courte chanson du *Pèlerinage de Charlemagne*, 37 fois dans *Gaufrei*, 48 fois dans *Parise la Duchesse*, et encore dans de nombreux ouvrages qui appartiennent à d'autres genres, dans la *Chanson de saint Alexis*, dans l'*Épître de saint Étienne*, dans les *Fables* de Marie de France, dans le *Tristan* de Béroul : d'où il appert que les versificateurs du XIIe siècle n'ont pas tous entouré la loi de Bartsch du même respect que les grammairiens d'aujourd'hui, et que, par conséquent, l'auteur de la *Chanson de Roland* a pu, lui aussi, se permettre parfois de l'enfreindre. Et j'ai conclu que l'on n'aurait aucun motif, même dans une édition qui prétendrait récrire la *Chanson de Roland* en français de l'Ile-de-France, d'expulser du texte les leçons où ladite loi est violée.

Mon effort de démonstration n'aura pas été vain, puisque j'ai eu la joie de voir reparaître dans l'édition Hilka et dans l'édition Bertoni, plusieurs des leçons que nos communs devanciers avaient condamnées et rejetées.

Mais Bertoni écrit à ce propos (p. 26). « Ici encore, je crains que Bédier n'ait été trop loin. Je maintiens que, dans l'origi-

nal, la loi dite de Bartsch a été, en dernière analyse, respectée. Je parle, s'entend, d'un respect relatif, comme il est arrivé dans d'autres poèmes écrits sur le continent, où quelques infractions n'empêchent pas que l'intention des auteurs ait été d'observer la distinction entre les mots en *-é* et les mots en *-ié*. »

Ce qu'il « maintient », c'est seulement, comme on voit, ce qui n'a jamais été contesté par moi ni par personne : un versificateur, qui, ayant à appliquer la loi de Bartsch 881 fois, l'applique 860 fois correctement et n'y déroge que 21 fois, a évidemment eu « l'intention d'observer la distinction entre les mots en *-é* et les mots en *-ié* », et l'évidence ne se discute pas. Si cela est vrai, quel est donc le dissentiment qui nous sépare, Bertoni et moi ?

Il reconnaît, comme j'ai fait et comme fait aussi Hilka, que le poète a pu écrire, aux vers 526-8 : *Tanz colps ad pris sur sun escut bucler !.. Quant ert il mais recreanz d'osteier ?* Nous voilà donc d'accord, tous les trois, pour estimer que le respect porté par le poète à la loi de Bartsch aura été « relatif », intermittent.

Nous sommes d'accord, Bertoni, Hilka et moi, une seconde fois, pour constater que ce respect a dû confiner à l'irrespect, car nous convenons tous trois qu'aux vers 2157-8, le poète a pu écrire : *L'escut Rollant unt fráit e estroet E sun osberc rumput e desmailet.*

De même encore, nous sommes d'accord, Bertoni, Hilka et moi, pour convenir que le poète, aux vers 3393-4, a pu écrire : *La bataille est mult dure e afichee, Unc einz ne puis ne fut si fort ajustee*, c'est-à-dire qu'il a dû, pour la troisième fois, violer la loi de Bartsch.

Mais Bertoni s'en tient là, tandis que Hilka, comme j'ai fait, « va plus loin ».

Hilka admet, en effet, que le poète, aux v. 358-9, a pu écrire : *Ne placet Damnedeu ! Mielz est que sul moerge que tant bon chevaler*, ce qui était commettre une quatrième contravention.

Hilka admet qu'aux vers 433-4, le poète a pu faire assoner *otrier* avec *poested* : cinquième contravention ;

— et encore qu'aux vers 2160-1, il a pu faire assoner *nafret* avec *laissiet* : sixième contravention ;

— et encore, aux vers 2162-3, faire assoner *ester* avec *pied* : septième contravention ;

et encore, aux vers 2173-4, faire assoner *butet* avec *enbraciet* : huitième contravention ;

— et encore, aux vers 2860-1, faire assoner *anoel* avec *chevalier* : neuvième contravention.

C'est « aller trop loin », dit Bertoni. Qu'en sait-il ? Ce qui me semble assuré seulement, c'est que quiconque a accordé au poète, fût-ce en une seule rencontre, la permission de contrevenir à la loi sacro-sainte, celui-là a perdu tout pouvoir de limiter le nombre de ces permissions. Donner et retenir ne vaut.

Si l'on reçoit comme authentiques — c'est le cas de Bertoni — trois des leçons incriminées, ne voit-on pas que toutes les conjectures imaginées pour amender les dix-huit autres s'effondrent à la fois, du même effondrement ?

A moins, il va sans dire, que l'on ne sache découvrir après coup, contre tel ou tel des dix-huit vers en cause, des griefs nouveaux, qui ne concerneraient plus, ceux-ci, l'assonance.

Soient par exemple les vers 2170-3, où il est dit que Roland s'empresse à l'aide de Turpin, qui perd son sang :

> Sun elme ad or li deslaçat del chef,
> Si li tolit le blanc osberc leger,
> E sun blialt li ad tut detrenchet ;
> En ses granz plaies les pans li ad butet.

S'il est vrai que c'est seulement par égard à la loi de Bartsch qu'on a remplacé *bütet* par *buchiet* (Müller), par *fichiet* (Gautier), par *leiet* (G. Paris), par *laiet* (Bertoni), qui voudrait contester que tous ces substituts de *butet* n'ont plus qu'à disparaître ? Vieille de huit siècles, la leçon *butet* revendique tous ses droits contre des rivales nées d'hier.

Ou encore, puisqu'il a plu à Bertoni de remplacer *Li quens Rollant i est remés a pied* (v. 2163) par *Li quens Rollant i est a pied remés*, c'est à lui désormais qu'il incombe de produire des raisons neuves, étrangères aux prescriptions de Bartsch, de condamner la leçon du scribe et de préférer *blanc bonnet* à *bonnet blanc*.

b) La mesure des vers. — Si l'on compte les vers du manuscrit d'Oxford que Gröber a stigmatisés en marquant par

les signes (+ 1), (+ 2), (+ 3), qu'ils ont une, deux, ou trois syllabes en surnombre ou par les signes (-1), (-2), (-3), qu'il y manque une, deux ou trois syllabes, on arrive au total énorme de 350 vers altérés ou qui paraissent altérés.

A l'exemple de Theodor Müller, les éditeurs se sont tous fait un devoir et un jeu de les transformer en 350 décasyllabes réguliers [1].

Assurément, en quelque 300 cas la transformation s'obtient à peu de frais : il suffit tantôt de transposer deux mots ou trois, tantôt d'ajouter ou de supprimer un *mult*, un *ja*, un *si*, un *car*, d'autres fois de remplacer *or* par *ores* ou inversement, *Carlun* par *Carle* ou inversement. Mais, même alors, de telles interventions ne sont inoffensives qu'en apparence. Je l'ai dit dans *l'Avant-propos* de mon édition, mais sans y insister. L'événement prouve qu'il fallait y insister, au contraire ; et c'est pourquoi je produirai ici quelques remarques à l'appui de ce dire.

*
* *

1. Pourtant, dans l'édition Bertoni, on en rencontre deux qui n'ont que neuf syllabes, savoir :

le v. 721, *Guenes li quens l'ad sur lui saisie*,
et le v. 1921, *Puis escrient l'enseigne paenime*,

et une bonne douzaine qui comptent onze syllabes ou même plus, savoir :

le v. 28, *Mandez Carlun, a l'orguillus e al fier*,
le v. 43, *Par num d'ocire i enveierai le men*,
le v. 276, *Qu'a Marsiliun me portast mun message*,
le v. 288, *Si as juget qu'a Marsiliun en alge*,
le v. 725, *Après iceste altre avisiun sunjat*,
le v. 1750, *Enfuerunt nos en altres de musters*,
le v. 2075, *Wigres e darz e museras e agiers*,
le v. 2354, *E li empereres en est e ber e riches*,
le v. 2467, *Il nen i ad barge, ne drodmund ne caland*,
le v. 2555, *Apres icele li vient altre avisiun*,
le v. 2825, *Chet li as piez, li amiralz la reçut*,
le v. 2963, *E Oliver e l'arcevesque Turpin*,
le v. 3360, *E Guineman juste a un rei de Leutice*.

On s'étonne, car les éditions antérieures n'avaient pas manqué de taxer ces vers d'altération, et de les réduire aux règles du devoir.

o

V. 137 Le manuscrit porte :

Li empereres tent (...) ses mains vers Deu.

Après *tent*, trois ou quatre lettres ont été grattées.

Pour réparer le dommage, Génin et Boehmer ont imprimé : *Li empereres tent* (...) *ses mains* [*en*]*vers Deu* ; — Hofmann, Müller, Clédat : *Li empereres tent* (...) *ses* [*dous*] *mains vers Deu* ; — L. Gautier et Hilka : *Li empereres* [*en*] *tent* (...) *ses mains vers Deu* ; Stengel : *Puis ad levet* [*andos*] (...) *ses mains vers Deu*. Chacun d'eux s'est donc comporté comme un cantonnier qui, chargé de combler un trou sur une route, se serait contenté de déposer un pavé en aval ou en amont de l'endroit défoncé.

Aussi Lerch propose-t-il d'écrire plutôt : *Li empereres ten*[*di*]*t ses mains vers Deu*, en renvoyant (mais cette référence n'est guère pertinente) au vers 2224, d'après lequel Turpin *tendit sa main* pour prendre l'olifant.

Jenkins s'est arrêté à une sixième combinaison : *Li emperedre tent* [*ambes*] *mains vers Deu*.

Quant à Bertoni, il dit dans son appareil critique : « Les rayons ultra-violets ont permis de lire les lettres grattées : *ent* ». Cette assertion étonne, car les deux seuls érudits qui aient employé la lampe aux rayons ultra-violets, Waters et Samaran (voir Samaran, p. 20 et p. 43), disent qu'à cet endroit elle n'a rien su leur révéler. Quoi qu'il en soit, Bertoni imprime : *Li empereres tent ent ses mains vers Deu*. Mais *tent ent* n'est guère euphonique. De plus, en 380 autres lieux, le scribe a écrit *en*, jamais il n'a écrit *ent*. Observons encore que la syntaxe exige : *en tent ses mains*.

V. 290-91. Ganelon, menaçant Roland, lui dit :

« Jo t'en muvra un si grant contr[a]ire
Ki durerat a trestut tun edage ».

On a corrigé de plusieurs façons : « *Jo t'en muvrai iloec si grant contraire* (Gautier 2-3 »), — *un issi grant contraire* (Boehmer), — *si grant doel e contraire* (Gautier [4]), — *un si molt grant contraire* (Clédat), — *un si trés grant contraire* (Müller, Stengel, Stengel, Hilka), — *une si grant contraire* (Jenkins, Bertoni).

Bertoni écrit à ce propos : « L'émendation : *une si grant*

contraire, qui s'impose, est due à G. Paris (*Rom.*, II, 98) ».

Ce qui est dû à G. Paris, c'est seulement l'affirmation, juste en effet, que de l'adjectif pluriel neutre *contraria*, la langue a pu tirer un nom féminin *la contraire* (cf. *mirabilia* < *la merveille*, etc.). Mais G. Paris se serait-il permis d'introduire dans la *Chanson de Roland* un mot dont il n'aurait rencontré dans les textes aucun exemple et peut-être imaginaire.

V. 349 et suiv. Ganelon s'apprête à partir pour Saragosse. Attroupés autour de lui, ses chevaliers déplorent l'affront qu'il vient de subir :

La veïsez tant chevaler plorer
Ki tuit li dient : « Tant mare fustes ber !
En la curt al rei mult i avez ested,
Noble vassal vos i solt hom clamer... »

Pour raccourcir l'hémistiche *En la curt al rei*, on peut se référer au vers 446 du manuscrit d'Oxford où Ganelon, parlant à son épée, dit : « *Tant vus avrai en curt a rei portée* ». On peut encore se référer à V^7C (p. 27), où la scène du départ de Ganelon est aussi racontée, mais en style indirect :

La fu por lui maint chevalier troblez,
Tant poing detors, tant cheveus tirez !
Tresc'a cel jor fu mult ben honorez,
A cort de roi et serviz et losez.

Müller, Gautier, Clédat, ont imprimé : *En curt a rei mult i avez ested*.

Stengel et Jenkins, employant un tour archaïque dont nous avons de très rares exemples (*Quant Franc de France repairent de roi cort*), ont imprimé : *En la rei curt mult i avez ested*.

Boehmer, Hilka et Bertoni ont imprimé : *En curt al rei mult i avez ested*.

De ces trois émendations, laquelle préférer ?

En curt a rei désigne une cour royale quelconque ; *en la rei curt* désigne la cour de Charlemagne, à l'exclusion de tout autre roi ; *en curt al rei* voudrait désigner aussi la cour du seul Charmagne : mais peut-on se passer de l'article *la* devant *curt* ?

V. 400-1. « L'emperere meïsmes ad tut a sun talent ;
Cunquerrat li les teres d'ici qu'en Orient. »

Ce sont deux alexandrins bien frappés. Il a déjà été question ci-dessus de la difficulté de comprendre le premier. Quant au second, le sens en est clair : mais comment l'amputer de deux syllabes ?

Müller l'a imprimé sans retouche, mais il a émis en note l'hypothèse que le scribe aurait, par inadvertance réduit de vingt à douze le nombre des syllabes de deux vers qui, dans son modèle disaient ceci (ou à peu près ceci) :

« Cunquerrat li [d'Espaigne tuz les pans
E puis] les terres d'ici qu'en Orient. »

Hofmann a mis les deux vers entre parenthèses, en signe qu'il les croyait apocryphes.

Stengel a développé le texte, comme voici :

« L'empereor ad tut a sun talent ;
[Ne finirat d'aler plus en avant
Qu'il n'ait conquis tot] jusqu'en Orient. »

Les autres éditeurs, au contraire, l'ont raccourci :

Cunquerrat terres d'ici qu'en Orient (*Boehmer*) ;
Tut cunquerrat d'ici qu'en Orient (*L. Gautier*) ;
Cunquerrat li les teres d'Orient (*Hilka*) ;
Cunquerrat li d'ici qu'en Orient (*Clédat* et *Bertoni*).

Pas une de ces sept combinaisons, je crois, qui ne soit sujette à caution. Par exemple, *conquerre* a-t-il jamais pu se prendre absolument, se construire sans complément direct, mais avec un complément indirect, comme le veulent Clédat et Bertoni ? Bertoni traduit : « Gli conquisterà di qui sino all'Oriente ». C'est de l'italien correct, soit ; mais une phrase telle que « Il lui conquerra jusqu'en Orient » ne serait pas française [1].

V. 478. « Menet serez dreit ad Ais le siet. »

On corrige : [*tut*] *dreit* (Müller, Gautier, Hilka) ou [*pur*] *dreit* (Boehmer). Gautier et Stengel impriment : *Menet serez* [*en*

1. Au v. 2920, *Morz est mis niés, ki tant me fist cunquere*, la construction est tout autre.

France] *ad Ais le siet*. Hofmann, Jenkins et Bertoni : *Menez serez endreit ad Ais le siet*. Mais j'ai cherché sans succès un exemple de *endreit* employé au sens de « directement ».

V. 498. « Livrez le mei, jo en ferai la justise. »

Il n'y a qu'à admettre, comme ont fait tous les éditeurs, l'enclise de *en*, qui est chose courante : « *jon ferai la justise* ». Pourtant Bertoni a préféré supprimer *jo* et imprimer : *Livrez le mei, en ferai la justise*. Pourquoi ? Il ne s'en est pas expliqué, mais ce fut, j'imagine, pour s'être fié, une fois de plus, au remanieur lombard V^4, qui dit en son français mal assuré : (v. 400) *Livrel a moi, en faro la justixe*. Le pronom *jo* une fois supprimé, on ne peut dire en français que « *la justise en ferai* » ou que « *ferai en la justise* ». « *En ferai la justise* » est impossible.

V. 682-5. « Kar a mes oilz vi .IIII. C. milie armez
Ki l'en cunduistrent tresqu'en la mer. »

Par recours à V^4, qui donne (v. 616) : *Si li condux trosqu'a la riva del mar* et à V^7C, qui donne (p. 51) : *S'il convoierent jusqu'a l'eive del mer*), et aussi en souvenance de la chanson des *Trois sereurs qui seur rive mer chantent cler*, Jenkins et Bertoni ont imprimé : *Ki l'en cunduistrent tresqu'en la rive mer*, imposant ainsi au poète l'emploi d'un tour syntaxique dont le reste de la chanson n'offre aucun exemple.

Vaut-il mieux corriger : *Ki l'en cunduistrent entresque en la mer* (Müller, Gautier, Clédat) ? — ou *tresqu'en la hatte mer* (Michel, éd. de 1869) — ou *tresqu'a l'eve de mer* (Stengel) — ou *de ci tresqu'en la mer* (Hilka) ?

Il est remarquable que pas une de ces retouches ne remédie à la vraie difficulté, qui n'est pas une difficulté de prosodie.

En effet, à quoi tend, dans cette laisse, l'étrange discours mensonger de Ganelon ? A expliquer à Charlemagne pourquoi le roi Sarrazin ne lui livre pas l'otage réclamé, l'Algalife. La raison en est forte, dit Ganelon, et c'est que l'Algalife a fui et a péri dans un naufrage avec ses compagnons (quatre cent mille compagnons d'après *O*, mille seulement, selon l'évaluation plus modérée de la version rimée). Afin de mieux persuader Charlemagne, Ganelon se donne pour un témoin ocu-

laire; mais que prétend-il avoir « vu de ses yeux » ? Ce n'est pas le naufrage, puisque les fugitifs, dit-il (v. 689), n'ont été surpris par la tempête qu'à plus de trois lieues du rivage; c'est seulement la scène de leur embarquement. Or seules les « versions latérales » l'expriment de façon explicite et cohérente, V^7 par exemple, qui fait dire à Ganelon : « J'ai vu partir l'Algalife et mille païens avec lui,

> Qil convoierent jusqu'a l'eive del mer,
> Tant i estui q'es nés le vi entrer[1]. »

Il manque donc dans le texte d'Oxford (seul Stengel l'a bien vu) un ou plusieurs vers de même sens. On ne peut, il va sans dire, que signaler la lacune, sans essayer de la combler.

V. 977-8. La force de Chernuble est grande :
Greignor fais portet par giu, quant il s'enveiset,
Que .IIII. mulez ne funt, quant il sumeient.

Génin, Boehmer et Gautier se rappellent, fort à propos, que *mulet* a un doublet dans l'ancienne langue, *mul*; ils corrigent donc : *Que .IIII. mul ne funt.*

Mais les autres éditeurs ont préféré rectifier le nombre des mulets :

Que set mulez ne funt, écrivent Müller, Clédat, Stengel et Bertoni, se référant à V^4 et à *n;*

Que treis mulez ne funt, écrit Hilka, se référant à *C*.

Ne pourrait-on pas aussi bien écrire : *Que dui mulet ne funt* ? C'est la leçon de *T* et de V^7.

V. 1103-4. « Guardez amunt devers les porz d'Espaigne :
Veeir poez, dolente est la rereguarde. »

La correction traditionnelle consiste à biffer les mots *est la* : *Veeir poez dolente rereguarde.* Mais, comme s'il était dit que l'accord ne doit jamais se faire unanime entre les éditeurs, Jenkins émet l'avis que le vers est apocryphe. Quant à Bertoni il ponctue d'une façon insolite : *Veeir poez, dolente rereguarde !*

---

1. C'est sans doute un vers analogue que V^4 a estropié en écrivant (v. CV^7) : *Tant listet che lintro mer.*

et traduit en conséquence : « Orlando, guardate lassù verso i valichi di Roncisvalle, e vedrete, povera retroguardia ! »

V. 1359. La hanste briset e esclicet josqu'as poinz.

Hofmann et Gautier : *La hanste esclicet e briset josqu'as poinz.* — Jenkins : *La hanste briset ed esclicet as poinz.* — Müller, Clédat, Stengel : *La hanste briset, s'esclicet josqu'as poinz.* — Hilka et Bertoni : *La hanste briset, esclicet josqu'as poinz.*

Est-il une seule de ces retouches qui ne laisse rien à désirer ?

V. 1421. En deux laisses consécutives, tandis que la bataille fait rage, le poète s'attendrit sur les vaillants qui succombent. Il dit d'abord (v. 1401-3) :

> Tant bon Franceis i perdent lor juvente !
> Ne reverrunt lor meres ne lor femmes,
> Ne cels de France kì as porz les atendent.

Puis, en trois vers qui répondent à ceux-là (1420-2) :

> Franceis i perdent lor meillors guarnemenz.
> Ne reverrunt lor peres ne lor parenz,
> Ne Carlemagne, ki as porz les atent.

La correction traditionnelle est : *Ne reverrunt ne peres ne parenz.* Elle n'a pas satisfait Jenkins, non plus que Bertoni, qui ont imprimé : *Ne reverrunt lor pers ne lor parenz.*

Pers, au sens féodal d'amis, membres d'une même *maisniee*, conviendrait, en effet, assez bien, d'autant que *C* et V^7 disent (p. 119-120) : *Mais ne veront ni amis ne parenz* [1].

Pourtant, c'est un sens différent que Jenkins et Bertoni attachent au mot : les *pers* qu'ils introduisent dans le texte ne seraient pas les compagnons des Français de Roncevaux, mais leurs compagnes : *wives* traduit Jenkins, *le loro donne* traduit Bertoni.

Il est constant, en effet, que *per* (comme *conjux*) peut signi-

---

1. Les autres recensions ne servent pas. On ne sait comment interpréter *pares* que donne V^4 (v. 1315 et v. 1335) : *Ça mai no li veront ni pares ni parent.*

fier « épouse » aussi bien qu' « époux » ? Mais Jenkins et Bertoni n'ont-ils pas observé que le mot ne se rencontre jamais que déterminé par un autre mot (article, adjectif, pronom) qui en fait apparaître le genre ? [1] Dans le vers qu'ils imputent au poète, on ne sait que par leurs traductions qu'il s'agit de femmes et non pas d'hommes ; le poète se serait-il permis de laisser ses lecteurs dans l'incertitude ?

V. 1449-51. Marsilie vient par mi une valee,
Od sa grant ost que il out asemblee.
·XX· escheles ad li reis anumbrees.

On a le choix entre les rectifications suivantes :
Granz ·XX· escheles ad li reis anumbrees (*Génin*),
Ses ·XX· escheles ad li reis anumbrees (*Gautier*),
Car ·XX· escheles ad li reis anumbrees (*Müller, Clédat*),
E ·XX· escheles ad li reis anumbrees (*Boehmer*),
Tels ·XX· escheles ad li reis anumbrees (*Hilka*),
Par ·XX· escheles l'ad li reis anumbree (*Hofman*),
Par ·XX· escheles l'ad li reis ordonnee (*Stengel*).

Jenkins s'est avisé d'une huitième façon de corriger. Il a trouvé jusqu'à deux textes où s'est produit un phénomène curieux, « la post-position de l'adjectif numéral ». L'un de ces textes est extrait de la *Chanson de Guillaume* (v. 657, cf. v. 982) :

« Sez que dirras a Willame le fedeil ?
Se lui remembre del champ Turleu le rei
U jo li fis *bataille*[*s*] *trente treis*, . . .
Aider me venge de dolerus destreit ! »

L'autre est dû à Chrétien de Troyes (*Erec*, v. 1985-8) :

Kerrins, li vielz rois de Riel,
N'i amena nul jovencel,
Ainz ot *teus compaignons trois cenz*
Dont li mainz nez ot set vint anz.

Dans la *Chanson de Guillaume*, comme dans *Erec*, l'intention est manifeste d'insister, grâce à l'inversion, sur l'importance du chiffre énoncé, et c'est la même valeur emphatique que prend

1. « Il me jurat cume *sa per* a prendre » (v. 3710).

le vers de la *Chanson de Roland*, si on le lit comme le veut Jenkins, et comme Bertoni le veut aussi : *Escheles ·XX· ad li reis anumbrees*.

Ce procédé de transposition de l'adjectif numéral, Jenkins l'applique quatre fois encore :

au v. 3035, Escheles treis ad l'emperere Charles.
au v. 3192, Escheles ·X· en ad faites mult granz ;
au v. 3217, Escheles ·XXX· establissent mult tost ;
au v. 3237, Escheles ·X· establissent après.

Bertoni, répugnant avec raison à introduire souvent dans le texte un tour que les écrivains du moyen âge n'ont que très rarement employé, a préféré en ces quatre lieux abandonner Jenkins. Il imprime au v. 3035 : [*Or*] *treis escheles* ; au v. 3192 : [*Que*] *dis escheles* ; au v. 3217 : *Trentë escheles* (le tréma signifie non-élision) ; au v. 3237 *Dis* [*granz*] *escheles*.

Malheureusement, il y a encore dans le manuscrit deux vers dont le premier hémistiche est trop court, toujours par la faute du mot malencontreux *escheles*. Ce sont :

V. 3282. « *Mes escheles tutes les guierez* », et le v. 3314 : *Les escheles Carlun li ad mustrees*.

En ces deux cas, Jenkins et tous ses émules sont bien forcés de puiser de nouveau dans le trésor des monosyllabes secourables : « [*E*] *mes escheles tutes les guierez* », *Les* [*dis*] *escheles Carlun li ad mustrees*.

Si l'on recueille ces monosyllabes, les *or*, les *bien*, les *que*, les *granz*, choisis par les divers éditeurs, on constate que les sept vers considérés ont provoqué jusqu'à vingt-cinq corrections rivales, dont pas une n'est assurée.

V. 1612. Que mort l'abat desur l'herbe verte.

Ce vers est trop court et la coupe du vers 1590 de V^4, qui y correspond, *Mort l'abat in lo camp sor l'erbe fresche*, n'est pas régulière. On a corrigé : *Que mort l'abat el camp sur la vert herbe* (Müller) ; — *Que mort l'abat el camp sur l'herbe verte* (Clédat, Hilka) ; — *Que mort l'abat dedesur l'herbe verte* (Génin) ; — *desur cele herbe verte* (Gautier, Boehmer) ; — *desur les herbes vertes* (Lerch) ; — *desure l'erbe verte* (Jenkins, Bertoni).

La préposition *desure*, introduite par Jenkins et Bertoni, est-elle recevable ? Un autre vers, le vers 2699, *Sur nus est*

venue male confusiun, a été amendé par plusieurs (Hofmann, Stengel, Hilka, Bertoni) de la même façon : *Sure nus est male confusiun*, et c'est là, Bertoni nous en avertit, un décalque exact du v. 2488 de V^4 : *Soura nu e male confusion*. Mais V^4 savait trop mal le français pour faire autorité et il y a dans le manuscrit d'Oxford 80 exemples de la préposition *sur*, *sor*, *su*, toujours le mot y est un monosyllabe. On y trouve aussi 18 exemples de *desur* : *desure* ne s'y lit qu'une seule fois ; mais là, au v. 927, c'est l'adverbe, non pas la préposition.

V. 1874-82. Si cum li cerfs s'en vait devant les chiens,
Devant Rollant si s'en fuient paiens.
Dist l'arcevesque : « Asez le faites ben !
Itel valor deit aveir chevaler
Ki armes portet e en bon cheval set :
En bataille deit estre forz e fiers,
U altrement ne valt .IIII. deners,
Einz deit monie estre en un de cez mustiers,
Si prierat tuz jurz por noz peccez. »

Plusieurs, estimant que le poète n'a pas dû manquer de décliner correctement, ont voulu munir *monie* de l'*s* de flexion ; de ce fait, l'hémistiche devenait trop long, ce qui les a obligés à biffer *Einz*, pourtant si utile : *Monies deit estre en un de cez mustiers* (Gautier, Clédat), *Deit monies estre en un de cez mustiers* (Jenkins).

Mais cette phrase magnifique, si légèrement qu'on y touche, ne serait-ce que pour y ajouter ou pour en retrancher une syllabe, on a toutes chances d'en compromettre l'équilibre. On le voit bien à la lire dans l'édition Bertoni :

« Itel valor deit aveir chevaler
Ki armes portet e en bon cheval set :
[E] en bataille deit estre forz e fiers
U altrement ne valt .IIII. deners ;
Munie deit estre en un de cez musters,
Si prierat tuz jurz pur noz peccez.

V. 1894. Que mort l'abat seinz altre descunfisun.
On lit en *C* (p. 161) : *Mort l'a abatu sanz nulle arestison* ; en

V^7 (p. 162) : *Mort le trabuche sanz nulle raençon.* Les autres recensions ne donnent ici rien d'utile[1].

Il ne s'est trouvé personne pour emprunter *arestison* à *C* ; mais Stengel a adopté la leçon de V^7 : *seinz altre reençon.* Müller et Clédat ont imprimé : *seinz altre desfaçon. Desfaçon* est attesté au sens de « mise à mort » : mais la conjecture n'est qu'ingénieuse. On a remplacé aussi *descunfisun* par *escundisun* (Hofmann, Gautier) et par *desfisun* (Boehmer, Jenkins, Hilka, Bertoni). Mais, sauf erreur, les écrivains du moyen âge se sont obstinément refusés jusqu'ici à livrer aux lexicographes des exemples soit d'*escundisun*, soit de *desfisun*. Est-il vraiment légitime d'enrichir le vocabulaire d'un poète dont on se fait l'éditeur de mots que l'on a soi-même forgés et qui risquent par conséquent d'être des barbarismes ?

V. 2259-61. Ço sent Rollant que la mort li est près,
Par les oreilles fors s'e ist li cervel.
De ses pers priet Deu ques apelt.

[*Dunc*] *de ses pers priet* [*a*] *Deu ques apelt* (Génin). — *De ses pers priet* [*a*] *Deu que les apelt* (Müller et d'autres). — *De ses pers priet deu ques* [*a sei*] *apelt* (Stengel). — *De ses pers priet* [*Damne*] *deu ques apelt* (G. Paris, Jenkins, Bertoni). — *De ses pers* [*sempres*] *priet Deu ques apelt* (Hilka).

V. 2389-90. Sun destre guant a Deu en puroffrit :
Seint Gabriel de sa main l'ad pris.

Seint Gabriel de sa main [*il*] *l'ad pris* (Müller, Bertoni). — [*E*] *de sa main seinz G. l'at pris* (Gautier, G. Paris). — *Seint G. de* [*sue*] *main l'ad pris* (Hofmann). — *Seint G. de sa main* [*li*] *ad pris* (Clédat, Jenkins). — *Sainz G. de sa main* [*loes*] *l'ad pris* (Stengel). — *Seint G.* [*dedenz*] *sa main l'ad pris* (Hilka).

V. 2393-4. Deus tramist sun angle Cherubin
E seint Michel del Peril.

E Seint Michel [*qu'om cleimet*] *del Peril* (Génin). — *E* [*avoec lui*] *seint Michiel del Peril* (Müller, Clédat). — [*Seint Raphael*], *seint Michiel del Peril* (Gautier).

---

1. V^4, v. 2012 : Plena ses aste l'abat mort des arçon.

Tous les autres éditeurs, à partir de Hofmann, ont imprimé : *E seint Michel de la mer del Peril*. L'appellation donnée au sanctuaire de l'Archange est singulière : ceux qui l'ont introduite dans la *Chanson de Roland* en ont-ils jamais rencontré des exemples ? Que ne les ont-ils produits ? Ils n'allèguent que V^4 (v. 2554-5) qui dit : *Deus li tramist li angle Cherubin E santo Michael de la mare del perin*. Est-ce là de l'italien ? En tous cas ce n'est pas du français.

V. 2580-1. A Saragosse, les païens, désolés de leur défaite, s'en prennent à leurs dieux, outragent Apollin, renversent sa statue :

Ad Apolin en curent en une crute,
Tencent a lui, laidement le despersunent.

Despersoner est un mot bien fait, bien attesté, bien en situation, mais le vers est trop long. On ne peut consulter ici que V^4 (v. 2771-2) :

Ad Apolin s'en vent in une grote,
Tentendent l'en tere, laidament losperone.

L'hémistiche a été raccourci par divers procédés. Müller s'attaque à l'adverbe : *forment le despersunent* ; mais c'est s'opposer à V^4 aussi bien qu'à *O*. Clédat mutile le pronom : *laidement l' despersunent* ; mais on ne saurait l'en approuver. Hilka supprime purement et simplement le dit pronom : *laidement despersunent* ; mais ce verbe peut-il s'employer absolument ? Jenkins, qui le croit, lui donne pour acolyte un autre verbe qui s'emploierait non moins absolument, il imprime *laident e despersonent* : mais peut-on accepter l'intrusion de ce *laident*, qui serait un doublet hypothétique de *laidissent ?* Boehmer, Gautier et Bertoni, alléguant le bizarre *losperone* de V^4, ne craignent pas d'imprimer : *laidement l'espersunent*. Mais *espersuner* est un de ces mots — tels *laident*, *esmaler*, *exille*, *la contraire*, *la desfisun*, *l'escundisun*, *la mer del peril*, — qu'il est facile d'inventer, moins facile de rencontrer dans quelque ouvrage écrit en français.

V. 2657. « Oiez ore, franc chevaler vaillant ! »
« *Oiez tuz ore* » (Génin), — *Ores oiez* (Gautier), — *Ore*

m'oiez » (Müller, Clédat, Jenkins), — « *Oiez, baron* » (Hofmann), — « *Oiez mei ore* » (Stengel, Hilka, Bertoni).

V. 2997-8. Charlemagne, avant de ranger son armée en bataille, s'arme, monte à cheval, éperonne.

> Fait sun eslais, veant cent mil humes,
> Recleimet Deu, e l'apostle de Rome.

Müller a imprimé *veant tels cent mil humes*, en alléguant que *tels* a pu signifier etwa « environ » : Clédat s'est rangé à son avis et a suivi son exemple. G. Paris a proposé (*Romania*, II, p. 98) une correction différente : *veant cent milliers d'humes*. D'autres critiques ont préféré rectifier le chiffre. Mais la langue d'oui est ainsi faite que, pour trouver un nombre qui tienne en trois syllabes, il faut, à partir de 100.000, compter jusqu'à 200.000, ou au contraire, décompter jusqu'à 30.000, et c'est pourquoi l'édition Génin porte que Charlemagne *fait un eslais veant deux cent mil humes*, tandis que l'édition de Gautier, celle de Stengel et celle de Hilka portent qu'il le fait *veant trente mil humes*. De leur côté, Jenkins et Bertoni, considérant que, chez certains versificateurs, l'*e* de *milie* (et l'*e* final de quelques autres mots, tels que *come*, *estre*, *veintre*) ne s'élide pas quand le mot qui suit commence par une voyelle ou une *h* muette, maintiennent le chiffre proposé par le scribe ; Charlemagne *fait sun eslais, veant cent milie humes*.

Seulement, Jenkins estime que l'auteur de la *Chanson de Roland* s'est astreint à ne jamais élider l'*e* de *milie*, tandis que d'autres pensent qu'il l'élidait ou ne l'élidait pas *ad libitum*. Ce qu'il en fut en réalité, il va sans dire que personne ne le sait ni ne le saura jamais, d'où il suit que l'on n'est pas en mesure de décider, au v. 1041, s'il faut lire, avec Jenkins, *Cil devant sunt .C. milië ad escuz*, ou s'il vaut mieux, comme font, de Müller à Bertoni, les autres éditeurs, faire appel à quelque monosyllabe de renfort : *Cil devant sunt* [*bien*] *.C. milie ad escuz*.

Même indécision au v. 682, où Ganelon prononce un décasyllabe un peu long : *Kar a mes oilz vi .IIII.C. milie armez*. Les éditeurs qui croient facultatif le maintien de l'*e* se contentent de biffer *Kar*, tandis que Jenkins, qui croit obligatoire la non-élision, imprime : *Kar a mes oilz vi .C. milië armez*,

sacrifiant ainsi 300.000 des hommes d'armes que Ganelon, au dire du scribe, prétendait avoir vus de ses yeux. Comment choisir entre l'une et l'autre opinion ?

Quand le mot *milie* est placé à la césure et ne compte par conséquent que pour une syllabe, la difficulté change d'aspect.

Au passage, d'abord, où Naime et Jozeran (v. 3027 et suiv.) forment la troisième « eschele » de l'armée :

> En cele sunt li vassal de Baivere,
> A .XX. milie chevalers la preiserent [1].

Faut-il, avec Génin et Léon Gautier, renforcer de 10.000 chevaliers l'effectif de ces Bavarois : *A .XXX. milie chevalers la preiserent* ? Si l'on préfère s'en tenir au nombre proposé par le scribe, on aura encore à choisir entre plusieurs corrections : *A .XX. milliers les chevaliers preiserent* (Müller, Clédat), — *A vint miliers chevalier la pr.* (Hoffmann), — *A vint millers chevalers la preiserent* (Hilka), — *Et a .XX. milie chevalers la pr.* (Stengel, Bertoni), — *Desqu'a .XX. milie chevalers la preiserent* (Jenkins).

L'embarras se renouvelle aux vers 3052-3 :

> La siste eschele unt faite de Bretuns,
> .XXX. milie chevalers od els sunt.

Faut-il lire [*Bien*] *.XXX. milie* (Génin) ? ou plutôt [*Et*] *.XXX. milie* (Stengel) ? ou plutôt [*A*] *.XXX. milie* (Jenkins, Hilka) ? Ou vaut-il mieux renforcer la troupe des Bretons : *Quarante milie chevalers od els sunt* (Müller, Gautier, Bertoni) ? Cette dernière solution est préconisée par V^4 (v. 3241) : *Quaranta milia çivaler ben li sun*. Mais les cinq manuscrits CV^7, *PLT* se conjurent contre V^4 pour donner le même nombre qu'*O* : trente mille. Que faire ?

On doit encore, dans ce relevé des doutes suscités par le mot *milie*, citer le vers 3753 : *Si me tolit XX milie de mes Franceis*. Selon les uns, il faut lire *mil* au lieu de *milie*, et tout est dit. Jenkins et Bertoni ont mieux aimé imprimer : *Si'm tolit .XX. milie de mes Franceis*. Le compte des syllabes y est, mais le vers n'a plus de césure.

---

1. Le copiste a écrit : *A .XX. chevalers la preiserent* (faute servile).

V. 3548-50. Si vait ferir celui ki le dragun teneit,
Qu'Ambure cravente en la place devant sei,
Et le dragon e l'enseigne le rei [1].

Hofmann : Cravente ambure en la place avant sei.
Müller : Que il cravente ambure devant sei.
Gautier : Craventet ambur en place devant sei.
Boehmer : Qu'ambure el pret craventet devant sei.
Clédat : Qu'ambor craventet en place devant sei.
Stengel : Amboire a terre jete mort devant sei.
Jenkins : Que Amborrés craventet devant sei.
Hilka : Que Amburé cravente devant sei.
Bertoni : Amboire jetet en place devant sei.

V. 3975-80. Charlemagne convoque « ses évêques » pour leur apprendre qu'il a ramené d'Espagne une prisonnière, la reine sarrasine, qui demande le baptême. Il leur dit :

« En ma maisun ad une caitive franche :
Tant ad oït e sermuns e essamples
Creire voelt Deu, chrestientet demandet... »

On corrige d'ordinaire de la façon la plus simple : *En ma maisun une caitive ad franche*. Bertoni préfère imprimer : *En maisun ad une caitive franche*. Que veut dire Charlemagne par *en maisun* ?

*
* *

On pourrait examiner beaucoup d'autres vers encore, par exemple les vers 742, 761, 1014, 1464, 1960, 2066, 2074, 2405, 2963, 3011, 3493, 3512, 3698, 3758... : chaque fois on constaterait qu'on a le choix entre des conjectures nombreuses, souvent adroites sans doute, mais toutes incertaines. La leçon vraie, la seule que l'on cherche et la seule qui importe, celle que le poète a écrite de sa main, celle-là se dérobe presque toujours, toujours peut-être, à nos prises, même si l'on ne vise à « restaurer » qu'un seul mot, qu'une seule syllabe : et ce sont les éditeurs eux-mêmes, de Müller à Bertoni, qui viennent de se charger de le démontrer.

1. V^4 (v. 3713) : Albois d'Oliferne get mort davant si. — CV^7 (p. 282) : Alborion gete mort de son sois (V^7 de son pois).

Assurément — personne ne l'a jamais contesté — le parfait écrivain à qui nous devons la *Chanson de Roland*, n'a jamais fait un vers faux ; nul doute qu'il ait observé toutes les règles de son art, qu'il se soit plié, en matière de versification, à toutes les convenances, à toutes les exigences de ses auditeurs les plus rigoureux. Mais savons-nous bien quelles étaient ces exigences, et sommes-nous mieux renseignés sur ce que, deux ou trois générations plus tard, dans un domaine linguistique différent, d'autres publics appelaient un vers faux ?

Or, si la *Chanson de Roland* n'est pas un poème anglo-normand, nous devons pourtant reconnaître qu'elle l'est devenue. S'il est un fait reconnu de tous, éclatant, c'est que le manuscrit d'Oxford représente un renouvellement de l'original, entrepris et agencé pour plaire à des publics d'Outre-Manche. Et un autre fait, non moins universellement reconnu, non moins éclatant, c'est que, à trois ou quatre exceptions près, tous les manuscrits anglo-normands de poèmes composés sur le continent et tous les poèmes composés par des rimeurs anglo-normands abondent en singularités métriques que provoqua et que justifie la formation d'un dialecte insulaire. Que les éditeurs qui ont systématiquement récrit le texte d'Oxford pour en expulser les anglo-normannismes, que Clédat, G. Paris, Jenkins, aient aussi rétabli partout des vers réguliers à la mode de France, à la bonne heure : c'était rester dans la vérité de leur système. Mais si l'on a pris au contraire le parti de respecter les particularités linguistiques du texte d'Oxford, n'y a-t-il pas quelque contradiction à en éliminer les particularités prosodiques ?

C'est dans cette contradiction que je suis tombé jadis, quand publiant le *Tristan* de Thomas ou certaines chansons de croisade provenant de manuscrits exécutés en Angleterre, j'ai ramené à la cadence de France, à force de regrattages, en jouant le jeu des *mais*, des *si*, des *ja*, des *mult*, des vers qui sont faux à notre sentiment, mais qui peut-être ne l'étaient pas au sentiment des poètes et des copistes d'Angleterre.

Je garde le remords d'avoir joué ce jeu, et c'est pourquoi j'ai mis tant d'insistance à défendre ici un dire qui me semble juste.

CONCLUSION

Je me suis promis d'essayer, vers la fin de cette enquête, de dresser un bilan. Il est facile, en effet, de produire certains chiffres. Le poème d'Oxford tenant, on se le rappelle, en 3998 vers, il est facile de constater que l'authenticité du texte a été révoquée en doute, à tort ou à droit, en quelque 1700 lieux [1] ; et, puisqu'on s'y est pris presque toujours de deux ou de trois, voire quelquefois de six ou de sept manières différentes pour amender les 1700 leçons fautives ou réputées fautives, ce sont environ 5000 opérations chirurgicales qu'a subies jusqu'ici ce texte martyr. En regard, peut-on poser un autre chiffre, pour représenter le total des corrections qui ont vraiment atteint leur but ? Si l'on reconnaît que la tâche des critiques ne consistait pas à se faire les collaborateurs du poète, fût-ce pour substituer des vers excellents à des vers médiocres ou même absurdes, si l'on se rappelle que le but était de découvrir, dans chaque cas d'altération réelle ou supposée, non pas une leçon meilleure, mais la bonne leçon, celle qui se lisait dans l'archétype, combien peut-on compter de réussites ? — Vingt-cinq au moins, je crois, trente-cinq au plus.

Quoi que l'on pense de cette statistique, ce qu'on me concédera, je l'espère, c'est qu'en matière de critique de textes, il ne faut pas se faire un point d'honneur d'avoir réponse à tout et que le grand secret est, au contraire, de savoir déterminer où s'arrête notre pouvoir de connaître. Dire ces choses, ce n'est pas, il s'en faut, préconiser une méthode paresseuse.

« Comment publier un texte ? » C'est le titre d'un chapitre mémorable des *Épopées françaises* de Léon Gautier [2]. On y trouve une « Histoire des différents systèmes de publication qui ont été appliqués aux chansons de geste depuis 1829, date où Immanuel Bekker a édité le *Fierabras*, jusqu'à 1878 ». Léon Gautier décrit d'abord ce qu'il appelle « le système paléographique ». « C'est selon ce système, dont la méthode, assure-t-il,

1. Sans compter les 142 lieux, dénombrés ci-dessus (p. 161), où se sont produits de simples accidents de plume, constatés et réparés de très bonne heure.

2. Seconde édition, t. I (1878), p. 254.

est aussi naïve qu'elle est simple et sûre, que Francisque Michel publia la *Chanson de Roland* en 1837 et Barrois, en 1842, l'*Ogier de Danemarche*. »

Puis il expose la doctrine de « l'École de M. Guessard »; puis il résume « le Système Victor Leclerc ».

Vient enfin « L'Ecole critique ». « Vers 1865, écrit-il, il se fit un grand mouvement dans le domaine des études romanes; presque une révolution. De jeunes érudits parurent, qui avaient de leurs lectures ou de leurs voyages rapporté les sains et véritables principes qui doivent présider à l'établissement des textes romans. Ils ne tardèrent pas à les mettre en lumière.

« Or, le principe, qui domine ici toute la question, peut se résumer en quelques mots : Quand on entreprend de publier une chanson de geste, *il faut se proposer d'en reconstruire le texte original*. En d'autres termes : La critique des textes a pour but de retrouver la forme qu'avait un ouvrage en sortant des mains de son auteur. »

C'est bien « le but » que se proposait encore Jenkins, il y a une douzaine d'années. Qu'en est-il des deux éditeurs les plus récents? Le maître à qui nous devons des éditions impeccables de l'*Historia septem sapientum*, de *Perceval*, d'*Athis et Prophilias*, Alfons Hilka, avait scruté la tradition manuscrite de trop de textes latins et français pour ne pas s'être convaincu dès longtemps que la critique ne doit jamais viser aussi haut. Et quant à Bertoni, il m'est apparu aussi qu'il s'est gardé d'adhérer pleinement au « principe » susdit et de se plier à la stricte observance de la technique qui en découle : de quoi je me suis grandement réjoui, et j'ai saisi en ce mémoire toute occasion de le marquer.

Mais il m'est apparu aussi que l'édition Hilka, et plus souvent, l'édition Bertoni, représentent des tentatives de compromis entre des doctrines, ou des tendances, qu'il eût mieux valu ne pas essayer de concilier. Si je me suis permis de contredire ces deux érudits, mon contemporain et mon cadet, que j'ai appris depuis tant d'années à entourer de tout mon respect, ce ne fut que dans la mesure où ils m'ont semblé participer encore au beau rêve, aux illusions, de nos anciens.

Joseph Bédier.

MÉLANGES

POUR LE COMMENTAIRE DE VILLON

(*Testament*, v. 447)

Aussi ces povres fameletes
Qui vielles sont et n'ont de quoy,
Quant ilz voient ces pucelletes
Emprunter elles à requoy
Ilz demandent à Dieu pourquoy
Si tost naquirent, n'à quel droit:..

Le vers 447, dans le morceau dit « *les Regrets de la belle Heaumière* », a été compris de deux façons : Thuasne dans son édition imprime une virgule après *requoy*, et explique au commentaire (Fr. Villon, *Œuvres*, II, p. 177) : « Quand ces vieilles voient ces pucelettes se prêter publiquement », en prenant *à requoy* comme antiphrase, *elles* = *se* et *s'emprunter* = *se prêter*. M. Foulet, *Romania* XLII, p. 503, met la virgule après *elles* et comprend : « Quand ces vieilles voient ces fillettes prendre leur place, et humiliation suprême, les emprunter, c'est-à-dire emprunter leurs services (à elles vieilles), *tout bas* elles demandent à Dieu pourquoi elles sont nées si tôt », avec allusion au rôle d'entremetteuses des vieilles comme dans la *Ballade de la belle Gantière* « Or y pensez belle Gantière ». Thuasne (*l. c.*) oppose à la suggestion de Foulet les deux arguments évidemment justes : 1) *emprunter qc.* pour « emprunter les services de qc. » est douteux (ce serait une construction *persona pro re*, type *je vous lis* = « je lis votre lettre », très surprenante !), 2) dans le passage en question il ne s'agit pas (ou pas encore) d'entremetteuses, mais simplement de femmes flétries par l'âge et qui furent autrefois belles.

Je crois même que cette anticipation de leur rôle d'entremetteuses détruirait la surprise de la *Ballade de la belle Heaumiere aux filles de joie*, qui se place très naturellement après les *regrets* : c'est comme si Villon nous disait : « Voilà la seule occupation qui reste aux vieilles carcasses de la luxure : inciter les jeunes filles au vice ! » D'autre part, l'antiphrase admise par Thuasne *à requoy* = « publiquement », ne me paraît pas justifiée, rien dans le contexte n'indiquant une ironie si forte (*emprunter* pour *prêter* n'offrirait aucune difficulté, vu les exemples de Godefroy).

Je voudrais à mon tour proposer un moyen terme : mettre, avec M. Foulet, la virgule après *elles* et comprendre comme lui *elles* = « les vieilles », mais donner à *emprunter* un autre sens, celui d' « imiter ». Si quelqu'un a un air *emprunté*, sa façon gauche ou embarrassée vient de ce qu'il imite d'une façon maladroite une autre personne, il lui *a emprunté* sa manière d'être (*son visage, masque, langage*, v. Littré). D'ailleurs, Mistral nous donne pour le prov. mod. le proverbe *chascun emprento sous amis* « chacun emprunte à ses amis », ce qui, transposé dans notre passage, donnerait *ilz voient ces pucellettes emprunter elles* [= à elles, = les imiter]. L'emprunt aux vieilles ou l'imitation des vieilles par les jeunes filles consisterait dans le fait que les jeunes font *aujourd'hui* ce que les vieilles faisaient autrefois, à savoir vivre pour l'amour. Les vieilles se demandent avec raison *pourquoy sitost nasquirent*, pourquoi elles naquirent avant *les pucellettes*, pourquoi elles sont réduites à être des modèles, impuissantes elles-mêmes à « faire » ce que peuvent « imiter » les jeunes filles : cf. v. 455 [j'oy... la belle qui fut hëaulmiere...] *soy jeune fille soushaicter*. Il est vrai, je n'ai pas jusqu'à présent de texte attestant d'une façon nette l'usage d'*emprunter* au sens d' « imiter » mais la nuance requise me semble assez naturellement se déduire de l'idée de ce verbe.

Leo Spitzer.

LA BELETTE BUVEUSE D'HUILE
UN MOTIF DE FOLK-LORE CHEZ GAUTIER DE COINCI

Dans un article, curieux à plus d'un titre, paru ici même,

M. Paul Æbischer[1] mentionne, d'après P. Sébillot[2], qu'en Languedoc les enfants donnent au chat-huant le nom de *Jan l'Oli*, Jean de l'Huile, et de *Béu l'Oli*, boit l'huile, parce qu'ils l'accusent de boire celle des lampes. Cette croyance est ancienne. Elle est attestée dans la *Tabula exemplorum secundum ordinem alphabeti*, recueil d'*exempla* compilé en France à la fin du XIIIe siècle, et publié par J. Th. Welter[3], où l'on lit (p. 40, n° 135) : « *Ypocrisis*... item [est] sicut bubo, qui habitat in ecclesiis, non propter devocionem, sed ut comedat oleum lampadarum », passage qui semble remonter au *De proprietatibus rerum* de Barthélemi l'Anglais[4]. Ici il est spécifié que le hibou vole l'huile des églises, détail qui a un certain intérêt, puisque ce même détail se retrouve chez Gautier de Coinci, qui cependant offre cette nouvelle variante que le rapace nocturne y est remplacé par la belette. Le passage en question fait partie de la « queue » du miracle *De l'enfant qui chantoit le respons* Gaude Maria (v. 715-16)[5]. Cette « queue », qui porte le sous-titre *De ciax qui amenuisent le luminaire de sainte Eglise*, est une violente et spirituelle diatribe contre les prêtres qui sont assez riches pour se payer de magnifiques cierges bariolés pour éclairer leur souper, et les laissent brûler même lorsqu'ils se déchaussent sur leur couche, mais sont d'une avarice sordide lorsqu'il s'agit d'illuminer l'image de la sainte Vierge sur l'autel :

Et s'il avoit .xxx. muis d'oile,
Ne seroit pas plaine sa lampe.

Et le poète feint de croire que quelqu'un doit en voler l'huile :

Ne sai se la suris i rampe
Ne se li ras par nuit la vuide,

---

1. *Sur l'origine de l'esp.* urraca « *pie* » (*Romania*, LXI, 1935, p. 351-60 ; voir notamment p. 356).

2. *Le Folk-Lore de France*, III, 179.

3. Paris, 1926.

4. L. XII, c. 5 : *De bubone* (Welter, *l. c.*, p. 115).

5. N° 64 de la liste de Mme Arlette P. Ducrot-Granderye, *Études sur les Miracles Nostre Dame de Gautier de Coinci* (Helsinki, 1932). Voir mon édition, *Miracles de Gautier de Coinci, extraits du manuscrit de l'Ermitage* (Helsinki, 1937), p. 94.

Car je la voi mout sovent vuide ;
Ou ce fait, espoir, *la moustoile*,
Ausi dit on qu'aime mout oile.

Il a paru récemment, et à peu près simultanément, deux petites thèses de linguistique et de folk-lore sur la belette, l'une soutenue par Mlle Schott[1] à l'Université de Tübingen, l'autre par M. Böhringer[2] à celle de Bâle. Ni l'une ni l'autre ne mentionne la croyance selon laquelle la belette boirait de l'huile.

Mais l'on sait que de très nombreuses superstitions se rattachent à cette bête. Ainsi les sorcières, dit-on, prennent la forme de la belette pour sucer le sang des humains. Au Vimeu on dit que l'hermine, sa parente, épuise, la nuit de la Saint-Jean, les pis des vaches[3]. Ces sortes de croyances peuvent être rapprochées du passage de Gautier, qui doit être considéré comme une attestation digne de foi de ce que de son temps on racontait parmi le peuple. Il ne semble pas y en avoir de survivances modernes. Il semble d'autant plus à propos de signaler ce témoignage ancien à l'attention des folkloristes.

Arthur LÅNGFORS.

LE LION ARBITRE MORAL DE L'HOMME.

Je reprends, sous un titre un peu modifié, les deux articles suggestifs de M. Roques sur « le lion vaniteux » (*Romania*, LV, 258 et 553) : en effet, la vanité du lion n'est représentée que dans le texte berbère cité par l'auteur. Il s'agit plutôt, dans la chanson du chansonnier de Zagreb ainsi que dans celle de Bertran de Born d'un lion conformant son attitude à celle du partenaire humain :

1. Elsbet Schott, *Das Wiesel in Sprache und Volksglauben der Romanen (mit drei sprachgeographischen Karten)*. Tübingen, 1935.

2. Peter Hans Böhringer, *Das Wiesel, seine italienischen und rätischen Namen und seine Bedeutung im Volksglauben, mit einer Uebersichtskarte*. Thèse de Bâle, imprimée à Zürich, 1935.

3. E. Schott, *l. c.*, p. 15 (d'après Rolland, *Faune populaire*, VII, 146).

...li lions qi envers lui s'umilie
ne li deigne feire riens si bien non

...a re vencuda non es maus,
mas contra orgolh es orgolhos[1].

Je signalerai le passage d'Isidore (*Étym.*, XII, II, 6) qui doit être à la base de notre passage :

Circa hominem leonum natura est ut nisi laesi nequeant irasci. *Patet enim eorum misericordia* exemplis assiduis. *Prostratis enim parcunt* ; captivos obvios repatriare permittunt ; hominem non nisi in magna fame interimunt[2].

Il n'y avait qu'à prendre *prostratus* au sens moral (« humble »)

---

1. J'ajoute encore le passage de *Giacomo da Lentino* (D'Ancona, VIII, 33) :

Che lo Leone este di tal usato
Che quando è airato — più fellonamente
Per cosa, c'omo facie, si ricrede :
(In) sengno di merzede
Per merzè gira in pacie,

cité, après Gaspary, comme dérivé de Bertran de Born, par Milton Stahl Garver " Sources of the beast similes in the Italian lyric of the thirteenth century ", *Rom. Forsch.* XXI, p. 281. A la p. 314 il y a un texte de Chiaro Davanzati, dérivé de celui de Giacomo da Lentino (D'Anc., CCIV, 39)

S'ella n'avrà, el uso ritenete
Dello leone quand è più adirato,
Che torna umiliato
A chi merzè li chiere, voi il savete.

On notera le *self-controll* ou l'ataraxie de stoïcien attribuée à la bête au moment de la plus grand fureur (*quand è più airato*).

2. Ce texte réapparaît presque textuellement dans Hugues de Saint-Victor, *Liber de bestiis*, II, chap. I et dans l'adaptation française de Guillaume le Clerc (v. éd. Reinsch v. 225-230, et introduction p. 229). Je dois l'indication de ce texte à mon élève M. Podgurski. — Avant Isidore, Pline avait dit : « Leoni tantum ex feris clementia in supplices : prostratis parcit » (cf. Ovide : « Corpora magnanimo satis est prostrasse leoni »). Cf. Goldstaub-Wendriner, *Ein tosco-venez. Bestiarius*, p. 168, note, et 289, qui cite aussi Alb. Magn. VI, 599 : « et prostratis et veniam petentibus parcit ». — Il se pourrait que le traitement différent des justes et des injustes par les lions, tel qu'il apparaît dans le livre de Daniel, chap. II, ait influencé la conception de 'l'arbitrage' moral de ces bêtes : c'est Dieu qui « conclusit ora leonum » quand Daniel est jeté dans la fosse, alors que les lions se précipitent sur ses adversaires.

et les textes médiévaux s'expliquent. De là les bestiaires médiévaux ont tiré un dualisme moral du lion, sorte de loi du talion, qui est bien dans les habitudes du moyen âge, anthropomorphe et moralisateur : le schéma devient : le lion est *a* avec *A*, *b* avec *B*. On trouvera le talion (*senhoril* — *senhoril*) et l'écho de l'*orgueil* dans le mot *senhoril* (Appel traduit « herrisch ») du passage du bestiaire provençal que publie Appel, *Prov. Chrestomathie*, n° 125 :

Del leon. Can lo leon a preza é home li passa denan, ia no·l tocara, que passar y pot .VII. vetz, sol que·l home no·l reguarde. Mas si l'ome lo garda, *el es tan senhoril* que cui' esser deceubutz, *car esgart d'ome es tan senhoril*, e per so laissa la cassa e cor vas hom, e·l cofon.

L'idée de l'humilité apparaît dans le bestiaire toscan qu'ont publié Garver et Mc Kenzie dans *Studj romanzi*, VIII, p. 35...

Della natura del leone... L'altra natura che omo dice che elli ave, si è che quando elli mangia, se alcuno homo li passa dinanti e non lo mira per lo viso, elli lo lassa andare e non li fae alcuno male; e se ll' omo lo mira, inmantenente li corre sopra, e fali quello male che elli puote. Et anco ne dice homo altra natura, che quando elli è in della silva e homo li passa dinanti e veggialo, *se ll' omo s'inginocchia dinançi a lui umilemente, sì ae leone mercè di lui.*

Ce dernier trait est, selon l'auteur toscan, une allégorie du Christ qui s'apitoye du pécheur confessant humblement ses péchés (cf. aussi la variante publiée par Mac Kenzie, *PMLA*, XX, p. 393, note). Sur un autre trait propre au lion et figurant le Christ v. Lozinski, *Neuph. Mitt.*, 1930, p. 210.

Je pense que, malgré l'opinion de Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois*, p. 361, qui dit n'avoir trouvé nulle part dans les auteurs latins exactement les détails que mentionne le *Partonopeus de Blois*, v. 5775 suiv., le passage suivant de ce roman découle pourtant, de même que les autres, d'Isidore :

De sa queue se selt ferir
Por ire et por corroz cuillir :
Tant est gentil et debonaire
Et ne sait sans corroz mal faire.
Ce fait il as bestes de pes ;
Mais homes hardiz et angrés,

Et les granz guivres et les ors,
Quant il en voit un ou plusors,
Asalt et vaint sanz soi ferir :
De lor orgueil se volt marir.

L' « orgueil » rattache ce passage aux autres cités, de même la distinction de deux comportements du lion répondant à ceux de ses victimes (*bestes de pes — homes hardi et angrés* + les bêtes fauves). L'idée de la nature « naturellement » paisible du lion, qui doit s'exciter lui-même à la fureur, est dans Isidore : l'idée de la queue servant de moyen d'excitation peut venir de la remarque de cet auteur (*ib.*, 4) : « *Animos eorum frons et cauda indicat* » (Pline : « Leonum animi index cauda, sicut et equorum aures. Immota placidus, clemens, blandientique similis. *Iracundiae principio terra verberatur ; incremento terga, ceu quodam incitamento, flagellantur* — ce qui correspond au *se suelt ferir por ire et corroz cueillir*). D'ailleurs ce passage aura quelque rapport avec les vers du bestiaire de Philippe de Thaün

Leüns *quand il est iriez*
Il se peint od ses piez ;
En tere se peindrat
Quand il *mariz* serat,

où Langlois, *La connaissance de la nature et du monde*, p. 15, traduit *peint*, *peindrat* « piétiner », contre l'éditeur qui comprenait *peindre* : mais ce n'est pas pangere qu'il faut, selon moi, admettre, mais un *pingere « pousser, piétiner » extrait de impingere (*REW*, 4309) = a. fr. *empeindre* « enfoncer », composé de pangere.

D'autres détails de la description du lion par Isidore ont passé dans les bestiaires cités, p. ex. celui de la naissance du lionceau, qui semble d'abord mort ou dormant, et qui est réveillé par le rugissement du père.

A priori, on peut supposer que les détails sur les bêtes que mentionnent les troubadours et les trouvères dans leurs chansons, doivent se trouver dans les bestiaires : p. ex. l'éléphant, qui ne peut se lever qu'animé par des cris, dont tire parti une célèbre chanson de Ricart de Barbezilh (et une *canzone* de Chiaro Davanzati), est dans le bestiaire toscan (p. 91)[1].

1. Pour le lion *humble*, cf. le récit dans le bestiaire toscan dont parle Mc Kenzie, *PMLA*, XX, 396 et le lion d'*Eneas*.

Je me demande s'il ne faut pas rattacher le célèbre épisode du lion dans le *Poema de Myo Cid* (v. 2278-2310; 3363-7) au même complexe d'idées. Le passage a été discuté par P. Rajna, *Le origini dell' epopea franc.*, p. 763, n. 2 et par M. Menéndez Pidal dans son édition des « Clásicos castellanos », p. 37. Le savant espagnol s'oppose à la comparaison du passage castillan avec la *Berte aus grans piés* d'Adenet le roi et avec *Yder*, où le lion (l'ours) est tué (jeté par la fenêtre). Mais je ne puis souscrire au jugement de l'illustre savant qui répète celui de Rajna : « ni se pretende tanto revelar el valor del héroe... cuanto descubrir la cobardía de los infantes de Carrión ». Américo Castro (*Tierra firme*, I, p. 19) me semble avoir vu plus juste quand au contraire il met en valeur la puissance légendaire du Cid et quand il décrit la façon « rituelle, sacrale » du héros *mythologique*, qu'est à ce moment le Cid, de s'approcher sans armes ni manteau de la bête qui

> ...cuando lo vió, assi *envergonçó*,
> ante Mio Cid la cabeça premió e el rostro fincó,

alors que les *mesnadas* s'étaient réfugiés autour de son banc et avaient saisi leurs manteaux et que les infants de Carrión s'étaient lâchement enfuis. Le miracle (*maravilla*) accompli — le Cid peut tranquillement mener le fauve et le mettre en cage, — cette sorte d'hypnotisme qu'il exerce sur la bête qui de furieuse devient « honteuse », ne serait-ce pas une variante très originale, très espagnole du schéma : « le lion est orgueilleux contre les orgueilleux », à savoir : « le lion a honte devant un homme qui n'a pas peur de lui » ? Le principe du « talion et de l'arbitrage » du lion serait oublié, mais la « moralisation », l'humanisation ou l'anthropomorphisme auraient fait des progrès : le lion arrive à la résipiscence, à faire des progrès moraux, à avoir honte de sa « nature » de fauve. L'initiative morale appartient dans le *Poema* à l'homme, non pas à la bête : il est facile de découvrir ici un trait de la race qui affirme depuis des siècles la supériorité de l'homme sur la bête dans les combats de taureaux. Je me rappelle que, dans un train qui me portait à travers la péninsule, un commis voyageur espagnol me dit ce qu'il voyait d'essentiel dans la tauromachie : « Nous voyons dans ces combats un *art* — l'art de rester beaux et

mesurés vis-à-vis du danger » — c'est l'attitude du Cid dans l'épisode en question.

Notre petite discussion s'insère dans le grand sujet « l'animal au moyen âge ». L'homme médiéval semble voir dans les bêtes, précisément parce qu'elles se fient à leur instinct, des êtres plus proches de la vérité, morale ou divine. L'animal semble détenir, si bas placé qu'il soit sur l'échelle de l'intelligence, des secrets de simplicité et de droiture refusés à l'être conscient de soi-même qu'est l'homme. Comme pour l'antiquité, l'animal a pour le moyen âge une atmosphère de « familiarité » et de « vénération religieuse » autour de lui (cf. J. Wackernagel, *Klein. Schr.*, III, p. 181). J. Benda vient de rappeler le brachet, dont le roi Marke soupire : « Ce chien montra un grand sens de regretter Tristan » (*NRF*, 1938, p. 402), et j'ai traité jadis (*Rom. Stil- und Literaturst.*, I, p. 81) du loup de *Bisclavret* qui inspire au roi ces paroles :

Ceste merveillë esgardez
Com ceste beste s'umilie !
Ele a sen d'ome, merci crie...

Leo Spitzer.

COMPTES RENDUS

L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet avec la collaboration de E. Muret et P. Æbischer, **Glossaire des patois de la Suisse Romande**, fascicules XI, XII, XIII, XIV (1934-1937) ; in-8, 256 pages.

La publication des fascicules 11-14 de ce très important ouvrage [1] a suivi à intervalles réguliers celle des dix premiers, qui en ont constitué le premier volume. Ils comprennent les mots ARRAS — BARILLON. Deux faits nouveaux sont intervenus, qui, sans altérer le fond de l'œuvre, en modifient légèrement la contexture. M. P. Æbischer est entré dans la rédaction, et sa part de contribution devient de plus en plus grande. D'autre part, le besoin d'accélérer un peu le rythme de la publication a obligé les auteurs à quelques allégements. Les lecteurs de la *Romania* regretteront peut-être le sacrifice qui est fait, dans les documents anciens — dont l'importance, en Suisse, ne doit pas, d'ailleurs, être exagérée —, des mots « inusités aujourd'hui qui appartiennent au français de l'époque », seuls étant relevés « ceux qui ont un caractère régional marqué ou se sont conservés en patois » (*Introd.*, 7). L'historique des articles, qui traitait parfois de questions dépassant de beaucoup le cadre des parlers romands, est plus condensé : cette partie, en effet, peut attendre les chercheurs de l'avenir : mais on n'en regrettera pas moins des lignes comme celles que M. Jeanjaquet, par exemple, avait consacrées (I, 255 ss.) à un mot comme *akoulyi*, et qui doivent prendre place dans un Dictionnaire de la langue *française*.

Nous ne répéterons pas les observations que nous avons présentées, pp. 99-100 de notre premier compte rendu, sur les mérites de cette œuvre linguistique qui a pris les proportions d'une encyclopédie, unique en son genre, de la vie populaire — matérielle et morale — des populations de la Suisse Romande. La richesse extraordinaire des pages 11, 28-33, consacrées à *arya* « traire » et à ses dérivés (on pourra y joindre, p. ex., l'article p. 239 sur *bara* « lutte de vaches) en donnera une idée. Une place très grande continue

1. Cf. *Romania*, LXI (1935), 98-112.

à être faite au folklore, en particulier aux proverbes, dont quelques-uns son charmants, très helvétiques : sous l'article « bailler », p. 195, Vaud : « *cin k'on balle à la pouarta, redéchint per la bouarna* », ce qu'on donne à la porte redescend par la cheminée. Beaucoup d'articles (*arrêt*, p. 9 ; *avant*, p. 136 ; etc.) nous renseignent sur la façon dont s'est faite en Suisse la pénétration du français.

Voici quelques-unes des menues observations qu'a faites un franco-provençaliste de France à l'occasion du travail de ses collègues suisses.

ARRÊTER, p. 11 et ss. — Historique, p. 12 a : « *Arrêter* s'est sans doute substitué fréquemment à *rêter* à une époque relativement récente, ce qui explique sa remarquable extension actuelle en S.R. » (Æb[ischer], J[ean]-j[aquet]. — Cette observation, appuyée sur certains parlers français limitrophes de la Suisse et sur *rater* « arrêter » chez Priorat de Besançon (*Végèce*, 1851), peut être corroborée et précisée par des faits qui sont à notre connaissance. On peut considérer du côté français parallèlement le verbe ancien et le substantif verbal féminin qui en a été tiré : à Montbéliard, p. ex. (Contejean) : *ratai* « arrêter », *rate* « cesse, répit ». Ils sont répandus un peu partout le long de la frontière, et leur recul semble se produire dans des conditions analogues. A Vaux-en-Bugey (Ain) *rĕtą̊* « s'arrêter » est employé aujourd'hui, sous forme pronominale ou non, surtout à l'impératif, c'est la parole ancienne, énergique ; il est employé aussi, sous forme non pronominale, dans les expressions négatives, à tous les modes et temps, comme en français p. ex. « il *ne cessait* de se plaindre ». Ailleurs, c'est le mot français qui gagne de plus en plus de terrain. Quant au substantif verbal (cf. aussi les Fourgs « rêtôt » (f.), avec transport d'accent à la finale, comme dans « caivot » cave : *-ot* = *ọ̀*), plusieurs fois attesté au XVIIe siècle dans la région bressane de Pont-de-Veyle (Ain), très vivant aujourd'hui, là, comme à Vaux, comme à Saxel (Haute-Savoie), il s'y présente dans les mêmes conditions d'usage également que le français « n'avoir de *cesse* que » : mais sa vitalité, dans cette expression, est intacte. Et c'est, sans doute, ce qu'on peut lire dans les équivalents du mot donnés par Contejean.

A propos de *aryą* « traire », 28 et ss.

P. 30 a, M. Gauchat croit, d'après l'*ALF*, pouvoir signaler la présence du type lexical en un point de l'Isère, qui est le N° 942 (Theys). Mais toutes mes recherches en ce point, et dans la région avoisinante, n'ont abouti qu'à me confirmer dans l'idée, suggérée d'ailleurs par plusieurs de mes témoins, qu'il y a eu confusion, de la part de l'enquêteur ou du témoin, avec sûrement erreur au point de vue phonétique, entre la notion de « traire » et celle de « préparer la tétine pour la traite ». Cette dernière notion est rendue à Theys, comme dans la région voisine (au Sud) de l'Oisans, par *bitá l'ăyą̊*,

dont M. Gauchat signale justement l'existence dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. L'expression est très répandue aussi dans les Terres Froides (cf. A. Devaux, *Les patois du Dauphiné*, T. I, *Dictionnaire...*, Lyon, 1935, N° 6569 : à Theys, Devaux note *ayè*). Les doutes de M. Gauchat en ce qui concerne l'identité des deux mots ne peuvent être que confirmés.

asapi (Genève) « serré, durci, aplati (terre, pain, etc.) ». « Mot d'origine incertaine. Cf. le synon. *achati*. T[ap]p[olet]. » 35 b.

On peut songer aussi à *atapi* (cf. p. 77), plus voisin de forme et de sens, rapproché aussi géographiquement.

asẽ (Vaud) « essieu », genre flottant, 37 b. — Je vois dans ce mot le continuateur normal de axile, devenu **asi*, puis, à la suite d'un transport d'accent sur l'initiale, ayant subi le sort des anciens substantifs à *-i* final provenant de palatale + *a* (*-i* > *ẽ*), avec passage au féminin. (C'est ainsi également que je conçois *asẽ* = « aussi », p. 116-7).

asy (Vaud, Valais) « manche du fléau articulé à battre les céréales », 54 b. — M. Jeanjaquet se range à l'explication que j'ai donnée de ce mot dans mes *Phénom. génér...* (Grenoble, 1932, p. 207). J'ai traité de cette importante question depuis dans la *Zeitsch. f. rom. Phil.*, LVII (1937), 381 ; et je l'ai reprise à propos du livre de M. Bengt Hasselrot, *Étude sur les dialectes d'Ollon et du district d'Aigle* (*Vaud*), Thèse d'Upsal, Uppsala et Paris, 1937, dans les *Studia Neophilologica* (1938, p. 169-170). Je signale simplement ici, en complément à ces lignes, que « fils » filius a été sans doute représenté en Bresse, au XVIIe siècle, par une forme à triphtongue résultant d'un *a* d'insertion. *Fiau* (*Piedmontoyze*, de Benjamin Uchard, de Pont-de-Veyle, v. 22) est dans ce texte en rime avec *miau*, et la graphie *au* d'Uchard correspond à *au*, de toute origine (cf. *Phénom. gén.*, p. 104-105).

Assiéger, *achidzi* (Vaud), *èsadjiè* (Berne) — 63 b. — L'historique, dû à M. Jeanjaquet, est de première importance pour l'origine et l'histoire de fr. « assiéger », et de prov. anc. *assetiar*. Entre autres choses : « Le recours au lat. obsidium, d'où serait tiré *absĕdiare (Gam, *siège* 2, *REW*[3] 6022) n'a pas de raison d'être pour les formes gallo-romanes » (p. 64 a).

Assommer, *asòmą* (Vaud...), *asònę* (Neuchatel) — 68 a. — De M. Gauchat, cette fois, l'historique (p. 68 b, 69 a), appuyé sur des considérations de phonétique, et de sémantique (sens d' « étourdir » en *SR*), dégage cette idée que, comme l'avait vu Scheler, en 1862, suivi par M. Grammont, le fr. « assommer » doit être rattaché non point à summa mais à somnus et identifié avec *assommer* 2 de Godefroy.

atapą — 76 a. — Mot local, relevé à Hermance, village du canton de

Genève (« *s'ataper* » sur qqn = compter sur lui). Il est conservé aujourd'hui par les patois savoyards voisins, entre autres, d'après le lexique manuscrit de Mlle J. Dupraz, celui de Saxel. Il est né, je pense, de l'usage de « taper » dans la main de quelqu'un, pour s'assurer de sa bonne foi en concluant un marché.

aturi (Vaud), part. adj. « passionné, entiché » — 100 a. — Lire, dans l'historique, non pas « bressan *s'aibuté* », mais La Bresse (Vosges) *s'aibute* « s'obstiner », erreur qui provient de la façon dont sont cités dans le *FEW* les mots de ce village vosgien (« bress. » au lieu de « la Br. »).

La famille de *tūrra (cf. Æbischer, *BDC*, 17, 193), à laquelle M. Tappolet songe pour ce mot, est représentée à Vaux (Ain) par *ătură* « écraser par pressions fortes et répétées, pareilles à un mouvement de bélier; jeter à bas »; *s'ătură* « se pelotonner ». — Formes et sens analogues à Crémieu (Isère) : *Dictionn. des Terres Froides*, N° 388 (Prosper Guichard).

atyę (Vaud), *ètyè* (Berne). — Locution adverbiale, employée adjectivement : *etr bin ètyè* « être bien calme »..., ou substantivement *è n'é p d'ètyè* « il n'a pas de repos »... « Combinaison de *à* et de l'adj. *coi*, qui se prononce *tyé* au Pays d'Enhaut et qui s'emploie souvent pour « calme » (Gauchat). — p. 101.

Des textes anciens ne paraissent pas s'accommoder de cette explication. Les *Comptes syndicaux* de Châtillon-en-Dombes (cf. *Rom.*, LI (1925), 412; surtout Jeanton et Duraffour, *L'habitation en Bresse*, 1935, p. 104-5) contiennent, en effet, plusieurs fois l'expression : *metre a cuet* (*les carrons*), CC 10, 8 v° (1429-30), de même, deux fois, CC 12, 8 v°, et une fois *metre a la cuet*, à prendre au sens de « mettre à l'abri, mettre à couvert ». — A côté de ce subst. Il y a un verbe, de même sens : *cuetar* CC 6, 7 (1406-8), part. prés. *cuetant*, CC 6, f° 4, et sous forme francisée : *tielles pour fere cueter la muralie* CC 5, 31; *en faysans cueter la barriere* CC 5, 16 (cet abri, ou auvent, s'appelle soit « coverture », soit « *cuertin* », ibid.). — Il résulte de ces textes que *cuetar* continue *copertare, et que *cuet* est un subst. verbal, en principe du masc. (*a la cuet* peut être considéré comme *à l'à cuet*).

La phonétique ne semblant pas autoriser à regarder l'expression *a tyé* comme continuant ad *qu(i)etu, j'y verrais le correspondant de l'ancien dombiste *a cuet*, fidèlement conservé dans le canton de Berne, altéré ici après la palatalisation de l'ancien *u*.

(Quel est le rapport de l'ancien fr. provençal *cuetar* avec l'afr. *cuter*, traité par A. Thomas, *Rom.*, XLII, 387, et sur lequel M. Bertoni est revenu, *Arch. Rom.*, IX, 212 ?)

Avachir... *agwètei* Fribourg, 124 b. — M. Tappolet s'autorise, à bon droit, de cette forme pour maintenir, contre le *REW*³ 9109 et O. Bloch, le francique **waikjan* comme étymologie du fr. *avachir*.

AVALANCHE. — Encycl., 130 a. — La dénomination que j'ai recueillie à Salvan et aux Marécottes (V 22) de l'avalanche poudreuse est *ǎvœ̀ra* (plur. *trej-ǎvœ̀re* « trois- »). C'est aussi « aveura » qui se lit dans l'ouvrage d'un ancien correspondant du Glossaire, Louis Coquoz, *Histoire et description de Salvans Fins-Haut*, Lausanne, 1899, p. 64.

avã « osier », passim, 133 b. — Étymologie celtique neuve, communiquée par M. Hubschmied. L'etymon gaulois proposé **abanko* « arbre riverain » est appuyé par les dérivés que j'ai relevés : Rumilly (Savoie) *avãsi* « osier », Vaux (Ain) *avãsô*, m. (très vieux mot, en régression rapide) « hart qui maintient en place le garrot servant à serrer une charge de bois enroulée ».

avèrõ m. « petit pou, larve qui vient d'éclore », relevé seulement à Lourtier (Valais), 149 b. — Serait-ce « larveron » ? — avec dissimilation à zéro du premier *r*, et chute normale, en bagnard, de *l* initial. Cf. L. Gauchat, *Régression linguistique*, in *Festschrift zum 14. Neuphilologentage*, surtout p. 342 et ss.

avõdzë (Valais) 1° Faire des efforts pour vomir. Éructer. 2° Dépasser, surplomber. — *avõdzo...* (Valais) m. envie de vomir. — 163 b.

M. Æbischer a naturellement rattaché ces mots à des formes de « vomir » qui sont à Blonay *võdzi*, en valaisan *võdjyé*, avec le double sens de « vomir » et de « ébouler, écrouler ». L'etymon est *vomicare dans les conditions indiquées par A. Thomas, *Mélanges* ², p. 215, sans les réserves formulées par le *REW* ³ s.vo. Le mot a une extension plus grande même que ne le pensait A. Thomas, puisqu'il se trouve non seulement dans les *Légendes en Prose* lyonnaises (Mussafia-Gartner, K, 11, 11 ; M, 60, 16), mais aussi, avec la même nuance de sens, dans la *Queste del Graal*, éd. Pauphilet, p. 163 (« il le vonche hors et le giete de son cors »). Dans les parlers vivants, je l'ai relevé à Ruffieu, canton de Champagne-en-Valromey (Ain), sous la forme *võdzi̯e* « vomir ».

La métaphore « vomir — s'écrouler » est d'un type très fréquent dans nos parlers. Vaux : *bwé* « intestins » — *bwélâ* « faire ventre (d'un mur qui bombe avant de s'écrouler ». Fr. : « boyau » — « ébouler ».

Quant au rapport possible indiqué avec « *allonges* » = nausées, il ne me paraît guère assuré. Peut-être faut-il voir dans ce dernier mot (*Gloss.* I, 294 b) une incidence de « *lumbea* », dans les conditions où elle s'est produite à Vaux pour le verbe « s'allonger », qui signifie à la fois « s'étirer » et « se forcer les reins » (cf. mes *Matériaux phonétiques et lexicologiques pour servir à l'histoire du parler de Vaux-en-Bugey*, Grenoble, 1930, p. 59).

Un synonyme de *avõdzë* est (p. 165) Vaud *avu̯airi* Fribourg *avu̯iri* « faire des efforts pour vomir, avoir des hauts le cœur ». Ce mot est identifié par M. Gauchat avec le lyonnais *avori* abhorrire (*FEW* I, 6), mais

avec cette remarque : « le développement de la syllabe protonique en *SR* est anormal ». — 165 b.

La portée de cette remarque est grande. J'écarterais résolûment ce rapprochement pour voir dans ces mots des types agglutinés, comme dans *avõdzë* (d'après *fer.a.võdzë*, *fer.a.vu̯iri* « faire *à* vomir »), *vu̯iri* ...étant le type primitif. Ce dernier mot est, d'après les documents du *Glossaire* fournis à M. Hasselrot (*Ollon.*, p. 105 n.) par M. Gauchat, assez répandu dans la Suisse Romande : formes anciennes. entre autres Fribourg *very*, *wery*. Il l'est plus encore en franco-provençal de France. Une carte de l'*Atlas linguistique des Terres Froides* (A. Devaux, *Les parlers du Dauphiné*, I, Carte 129 « Egrener ») nous permet de saisir, d'un seul coup d'œil, la variété des développements phonétiques auxquels a abouti, dans un domaine très restreint, l'etymon représenté également dans le Val d'Aoste (cf. Cerlogne, p. 305), dans l'Oisans sous des formes multiples, à Vaux par *vwérị*, ou *-īa* (part. passé toujours *vwérą̆* (« se dégrener (d'un épi), se répandre -tomber (en partic. des grains d'avoine d'un épi trop mûr ; de la pâte du pain, dans la cuisson), s'émotter, se pulvériser (de la terre trop sèche, sous la charrue, qui vole au lieu de se retourner sous le versoir) ».

M. v. Wartburg (*FEW* 103 b), à propos de stéphanois *vwérī́e*, s'était demandé quel était le rapport de ce mot avec aperire. M. Hasselrot, à propos de Ollon *vuri*, rattaché par lui à horitu, incline à voir dans fr. prov. *vweiri* le produit d'un croisement entre *vocitu et horire.

J'y vois le continuateur d'un verbe *waigariare construit sur le francique *waigaro* « viel ». Dans les cas où, comme à Vaux (cf. *gḗro* « guère, combien », mais *wḗpi* « guêpe »), la consonne initiale semble faire difficulté, il y a lieu de la considérer comme représentant le phonétisme local, maintenu parce que le mot était moins apte qu'aucun autre à subir les influences françaises (cf. à cet égard les deux cartes « guérir » et « semer » de l'*ALF*).

avuŋõ (Genève) « coup appliqué avec force », s. m. 168 b. — Ce mot, avec le verbe d'où il est tiré, est conservé à Bellevaux, canton de Thonon (Haute-Savoie). Le simple *wuŋi* (cf. *vounyi* à Samoëns, d'après Constantin-Désormaux) est à Saxel (con de Boège), au sens de « secouer, battre, maltraiter » ; ibid. *wuŋą* s.f. « rossée ».

Le fribourgeois *avu* « très, à souhait, complètement » — 172 b —, heureusement interprété par M. Gauchat comme équivalent à l'a. fr. *a voil*, a son correspondant au Sud du Léman, à Bellevaux, sous la forme *avyó* « passablement ».

babą̄u, *-ą̄u*, *-èlu̯ɛè* 179 b ; *-ą̀e*, *-ą̀eta* 181 b, *babu̯ẽ*. — 182 b.

Il y a lieu de remarquer la très grande diffusion en Suisse, surtout aux abords du Léman, de dérivés provenant de la racine *bab-*, comme dans le fr. « babouin », avec le sens fondamental de « épouvantail », et les sens

dérivés de « croquemitaine », « personne échevelée, laide, sale », de « larve ».

babu, au sens d' « épouvantail », a été enregistré par l'*ALF* en Haute-Savoie aux points 947 et 945. Le dérivé *ãbabunạ̊yė* (appliqué à une femme qui avait la tête enveloppée d'un gros mouchoir), à Saxel, montre qu'il s'agit en cette région d'un emprunt au fr. « babouin ». C'est le sens qui apparaît aussi dans le forézien (XVIIe s.) *babarauchy* (Veÿ). Cf. *FEW*, 298 b.

Le double sens de *babouin* = « épouvantail » et « brique servant à fermer le soupirail d'un four, d'un poêle », aussi « bouche, visage » (182 b) s'explique par l'intermédiaire « visage sale ».

bạ̄ila (Vaud), *bèla* à Ollon (f) « contremarque de cuir, de bois, de corne ou de métal, sur laquelle sont gravées les initiales ou le nom du propriétaire, et qui est attachée au cou d'un mouton ou d'un chien »... — 194 b.

Est sans doute un mot voyageur, terme de foire. Il me fait penser au fr. « label », qui se serait féminisé, puis amputé de *la-* considéré comme article.

balã, passim, m. « équilibre », au sens physique « hésitation, indécision » au moral. — 211 b.

M. Tappolet écrit : « Subst. verbal de *balancer*, largement répandu dans les patois français (*FEW*, I, 218-9) ; cf. surtout MIST. *balans.* » [Il faut tenir compte aussi du large emploi que fait la langue classique de « balancer » au sens de « hésiter », d'où l'expression familière, du fr. commun : « être en balan »]. Cette étymologie étant, une fois de plus, assurée par le phonétisme des patois suisses, il y a lieu de rectifier les pages du *FEW* où les mots en question sont rangés sous ballare.

balạ̃drá (Valais), *balãdrẹ̃* (Valais), *-ọ̃* (Vaud), *-ụ* (Valais), sens divers. 213 a b.

On a *balandran* à Bourg (Ain), au XVIIe s., dans un Noël, publié par Ph le Duc (*Les Noels Bressans*, Bourg-en-Bresse, 1845, p. 1). L'emploi de ce mot confirme l'hypothèse de M. Gauchat, touchant *balãdrõ*. En ce qui concerne les sens de « flâneur, vagabond, femme de mauvaise vie », il y a peut-être lieu de rappeler l'expression « tirer l'andrille », sur laquelle *Gloss.*, I, 402 a. (Cette expression existe également à Vaux.)

balãdrị (Genève), sm. « barrière, garde-fou ». — 213 a.

J'ai relevé le mot à Magland, près Cluses (Haute-Savoie), et aux Houches, près Chamonix. Il désigne dans ces deux localités une traverse en bois à l'intérieur de la cheminée : dans cette dernière localité, les crémaillères y sont suspendues. A Magland (*balõdrị*, hameau de la Moranche), il y en a deux, auxquelles sont accrochés les jambons à fumer (le mot est synonyme de *ṣarnị*). Ces définitions nous éloignent de « balustrade », auquel songe M. Tappolet pour l'interprétation du mot, d'ailleurs tout à fait rustique.

balèyi (Vaud), intr. « n'être jamais prêt, être en retard ». — 215 a.

Le correspondant en ancien franco-provençal, de la région de Grenoble est [*balaier*], avec un substantif verbal *balai* « retard » : cf. *la Somme du Code*, p. p. L. Royer et A. Thomas, *Notices et Extraits*, 1929, pp. 80, 26 et 25, et *Introduction*, p. XXIII.

bâtsi̯rè f. (Vaud) « rucher ». — 230 a.

Cf. *Dict. des Terres Froides*, N° 700 (forme masculine).

barą̃ (Valais) « lutter corps à corps... surtout en parlant des luttes de vache », et dérivés. — 240 a.

Il n'est pas indiqué, sans doute, de penser pour ce mot à *barā* « barrer », famille traitée *FEW*, I, 255 et ss. Mais on pourrait peut-être s'arrêter à celle qui est traitée sous barrum : *FEW*, I, 263. Le moment critique de la lutte est moins celui où les vaches font assaut, à la manière des béliers, de leurs cornes, mais celui où elles sont immobilisées, front contre front, cornes contre cornes, « enlisées » en quelque sorte. On a à Vaux un verbe *ẽbă̆râ*, qui conserve nettement le sens primitif : « (s')embourber, s'enliser (surtout d'une voiture) », fr. local « s'embarrer ».

barauatą (Vaud et Fribourg) « scintiller, briller de façon intermittente... voltiger (papillons autour de la lumière) ». — 242.

Je pense, pour l'origine de ce mot, à « *éberluetter* », dérivé du type, problématique, de *berlue* « étincelle ». Les continuateurs de ce type sont répandus dans les parlers franco-provençaux, surtout au sens de « copeaux de rabot ». Cf. *ALF*, c. 319.

baraquettes (Genève) « escarpins de danse ». — 243 a.

Vaux : *bă̆rŏkę̆te* f. pl. « petites chaussures élégantes, employé parfois ironiquement ». Je rappelle l'article du *FEW*, abarka, et *REW*, 6.

bardji̯ m. (Neuchâtel) « écurie ». — 252 b.

Comme en Suisse, le mot de Gilley, *ALF* 41, a une voyelle finale nettement longue ; il se distingue par là du mot « berger », qui a effectivement, dans ce parler (que j'ai entendu sur les lieux), un *i* bref).

A. Duraffour.

A. Kolsen, **Vier Lieder des Trobadors Raimon de Miraval** (*B. Gr.*, *461*, *14*, *27*, *35 und 41*) ; Extrait de l'*Archivum romanicum*, t. XXI, 1937, p. 299-319 ; — K. Lewent, **Abseits von hohem Minnesang** (*Gr.*, *234*, *17*) ; Extrait des *Studj medievali*, *nuova serie*, t. IX, 1936, p. 122-49.

M. Kolsen poursuit la publication, sans plan prémédité, des textes

lyriques provençaux pour lesquels il possède des matériaux suffisants, consistant généralement en éditions diplomatiques non collationnées sur les originaux : ce sont des éditions provisoirement critiques, accompagnées de traductions et de commentaires. Ce premier débrouillement de matières souvent fort ardues (car M. K. paraît avoir un faible pour celles-ci) est fort utile. Nous y gagnons des notes grammaticales et lexicographiques souvent précieuses ; d'autres, de caractère exégétique, sont parfois contestables : il semble en effet que, dans son long commerce avec le plus *clus* des troubadours, M. K. ait contracté un goût de la subtilité qui l'incline vers les corrections ou interprétations les moins obvies. Nous allons en avoir quelques exemples dans la présente publication.

I, 23-4 : *Qu'atretan vey que s'enansa — Colps de cayrelh cum de lansa. Enansar* au réfléchi ne donne pas de sens : je lirais *ques* ou corrigerais en *que·ns*. — Ib., 25-7 : *Mas ieu conosc alcus paupres mercatz — Que pro vetz d'agradage — Prenc dels autres e lais lo mieue statge.* M. K. traduit *mercatz* par « gekennzeichnet » ; il y voit donc le part. passé de *mercar* ; il s'agit en réalité d'un substantif (mercatum) : l'auteur constate qu'il a fait souvent de « piètres marchés » au cours de sa carrière d'amoureux et de poète nomade. — Dans les v. 41-3 il promet à sa nouvelle conquête une fidélité et une patience à toute épreuve : *E no·us cal aver duptansa — De mi capleu d'apagansa — M'auretz del tot tostemps al vostre latz...* M. K. prend *capleu* (C *cap leu*, R *quap leu*) pour un substantif composé, du type *capcli*, *capcorb*, et traduit : « Vous ne devez pas me soupçonner, moi, tête facile à contenter ». Cette construction, qui isole *leu* de *cap* et en fait dépendre *d'apagansa*, serait bien difficile à justifier. Je prends *leu* au sens adverbial proposé dubitativement par Levy, de « un peu » et traduis : « vous m'aurez toujours à vos côtés en échange de modestes satisfactions ».

II, 19-21 : *Si·lh sui de bon aire, — Francs e merceyaire — E no vol conoisser mon dan.* — Au v. 21 *vol* est une correction fâcheuse pour *vuelh* (C), *voill* (H) : la première personne est exigée par le sens : c'est l'amoureux, non la dame, qui ferme les yeux sur le dommage qu'il subit. — *Ibid.*, 59-60 (envoi, qui ne se lit que dans un ms.) : *Pero non triguara guaire — Qu'a mon Audiart nomnan.* M. K. prend *nomnan* pour le gérondif (ou part. pr.) de *nomnar*, au sens, non justifié par des exemples, de « informer, instruire », ce qui l'amène à cette traduction, que je ne m'attarderai pas à critiquer : « Indes wird nicht lange auf sich warten lassen, was man in dieser Beziehung meinem Audiart berichtet ». Si on lit *no·m n'an* (de *anar*), le sens devient aussi limpide que la pensée est naturelle. J'aurais diverses réserves à faire sur d'autres lectures, corrections ou interprétations, mais je m'en abstiens, n'ayant rien de mieux à proposer.

L'article de M. Lewent est digne d'une mention particulière à cause de la singularité de la pièce qui y est publiée et traduite, ainsi que de la richesse et de la variété du commentaire dont elle y est entourée. L'auteur de cette

pièce, Guilhem de Saint-Leidier, y déclare crûment qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que sa dame accorde ses faveurs à des centaines d'amants, même *arlotz truans*, à condition qu'il y ait part aussi, surtout si ces amants sont riches et généreux. Elle serait, selon M. L., l'unique exemple de la parodie dans la littérature provençale.

Elle ne correspond pas exactement, je dois l'avouer, à l'idée que je me fais de la parodie. Celle-ci comporte, M. L. le remarque lui-même, une part de comique, lequel est provoqué par la déformation, volontairement plaisante, d'un thème ou d'un texte ; or les sentiments ici exprimés ne sont que vulgaires et répugnants ; ce serait tout au plus une exagération fantaisiste, mais non comique, du thème courtois de la résignation de l'amant à tous les caprices de la femme aimée. Cette pièce me fait plutôt penser à la ballade de la grosse Margot de Villon, où personne n'a jamais eu l'idée de voir une parodie.

Voici les points traités dans l'introduction au texte. Ils sont loin, comme on le verra, d'avoir tous un lien étroit, soit entre eux, soit avec la pièce publiée.

a (p. 122) : citation de passages, tous empruntés à des pièces nettement courtoises, où s'exprime, en termes plus ou moins voilés, le désir sensuel : c'est un complément à une liste de passages analogues dressée par M. Wechssler (*Kulturproblem*, p. 323) ;

b (p. 126) : énumération de pièces grivoises ou franchement obscènes ;

c (p. 128) : discussion de l'authenticité de diverses pièces attribuées à G. de Saint-Leidier et de la date proposée pour l'une d'elles (234, 10) par C. Fabre ;

d (p. 130) : citation de passages de Guilhem d'où il résulterait que son talent était assez original pour qu'on puisse lui attribuer cette étrange fantaisie (avec laquelle au reste ces passages n'ont absolument rien de commun) ;

e (p. 132) : réfutation de l'opinion de C. Fabre qui voit dans cette pièce un sirventés violemment injurieux à l'adresse de la comtesse de Polignac ;

f (p. 134) : arguments à l'appui du caractère parodique de la pièce ;

g (p. 139) : sur les pièces misogynes et les comjatz ;

h (p. 143, note au v. 15) : sur la place de l'accent principal dans le décasyllabe lyrique ; exemples de coupes en 6 + 4.

La restitution du texte, très altéré dans le ms. unique (*a*) est dans l'ensemble, très satisfaisante : toutefois je ne suis pas d'accord avec l'éditeur sur les passages suivants :

14-6 : *Que· l temps s'en vai e non enanzam re, — E can se reveilla testa-crotlanz, — Vos trobaretz que non ames mas me* ; traduction : « wenn sie... einst erwacht » ; au v. 15 je corrige sans la moindre hésitation : *can sera vieilla* « quand elle sera vieille » ; le sens exige un futur et *reveillar* (ou mieux *resv.*) serait un gallicisme choquant pour *reissidar* ; au v. 16 il est

parfaitement impossible de justifier l'imp. subj. *ames*; corr. *amet*, puisqu'il s'agit d'un fait considéré comme positif. — 29 : *nous sia greu s'en consir mainz afanz* est traduit par : « permettez que cela (le nombre de vos amants) me cause de nombreux soucis », ce qui est en contradiction flagrante avec l'idée fondamentale. Le sens habituel de *consirar*, construit, il est vrai, au réfléchi, avec régime introduit par *de*, est « se passer de » ; ce sens conviendrait parfaitement ici. — 33. L'exclamation *Hai !* au début du vers ne se justifie pas ; conserver le texte du ms. *Zai*, c.-à-d. *sai* « ici » (où nous sommes) ou corr. en *Lai* « là » (où vous êtes).

A. JEANROY.

L'Hystore Job, **adaptation en vers français du** *Compendium in Job* **de** Pierre de BLOIS, éditée par Robert Chapman BATES (*Yale Romanic Studies*, XIV) ; New Haven, Yale University Press, 1937 ; in-8, XXX-293 pages.

Des *Moralia in librum Job*, composés vers 590 par Grégoire le Grand, Pierre de Blois tira, à la demande de son maître Henri II d'Angleterre, un *Compendium* dont les parties essentielles furent, au XIVe siècle, mis en vers français par un anonyme originaire du nord de la France, traduction dont l'unique copie conservée se trouve à la fin du célèbre manuscrit 3142 de la Bibliothèque de l'Arsenal. Le scribe, postérieur d'un demi-siècle environ à celui qui a exécuté le corps du manuscrit, a des graphies et des formes qui diffèrent sensiblement de celles de l'auteur du poème et que l'éditeur n'a pas suffisamment mises en lumière. Ch.-V. Langlois signale en passant « ce remarquable poème ». Le qualificatif n'est pas déplacé. Mais il reste incertain si Langlois savait que c'était une traduction, et si c'est la démonstration intelligente et subtile de Pierre de Blois ou bien le très réel talent du traducteur français qui lui a dicté la mention élogieuse que lui inspirait le texte qu'il avait lu dans le manuscrit de l'Arsenal. Il est vrai que M. Ewald Scherping, auteur d'une dissertation de l'Université de Halle, parue en 1904, en avait signalé le modèle, mais il n'est pas probable que Langlois en ait eu connaissance. Le traducteur de Pierre de Blois suit d'assez près son modèle qu'il sait interpréter selon les intentions de l'auteur ; c'est à peine si l'on peut relever un ou deux passages où le traducteur l'ait mal compris. Ce qu'il ajoute de son propre cru est peu de chose ; on peut signaler un curieux passage sur les vins (v. 826 et suiv.), qui étonne un peu dans l'entourage austère.

Comme M. Scherping, dans sa thèse (que je n'ai pas vue), a fourni une étude linguistique du poème, M. Bates s'est cru dispensé d'en donner une. Il faut le regretter. Les deux listes (p. 283 et suiv.) donnant l'une « les traits linguistiques qu'il faut noter et qui sont communs au poème et au manuscrit », l'autre « présentant les phénomènes qui appartiennent uniquement à

la langue du copiste », ne sauraient suffire à remplacer une étude complète des rimes, etc., qui, si elle avait été faite par l'éditeur, lui aurait sans doute évité certaines erreurs signalées dans les notes critiques ci-dessus.

26. *Che sage*, corr. *che sa(i) ge* et ponctuer ainsi :

Que li Euvangilles commande
U Diex as apostles commande
Qu'il soient comme serpent sage ;
Apriés leur commande, che sa ge :
« Simple soiiés com coulombiel. » (*Matt.*, X, 16).

55. Supprimer le point. — 90. *Que fol*, 91 *desvoient*, 92 *avoient*, corr. *qu'en fol*, *desvoies*, *avoies* :

Mais encore criens tu qu'en fol
Mondain penser ne te desvoies ;
Mais, se tel carité avoies
Parfaite, elle ostroit cesti peur.

Pierre de Blois distingue quatre sortes de craintes : la mondaine, la servile, l'initiale et la filiale ou chaste. A propos de la dernière, le poète français traduit :

Ceste cremeurs caste et loyaus
Est appellee filïaus,
Et ceste de vraie amour vient,
Car qui bien aimme tous jours crient.
Mais il ne se convertist mie :
Tels crient qui n'a d'amour demie.

Les deux derniers vers, qui n'ont pas de correspondant en latin, ont embarrassé l'éditeur. Le sens en est : « tout amour filial comporte une certaine crainte. Mais le contraire n'est pas vrai : plus d'un craint qui n'éprouve aucun amour ». L'éditeur a complètement méconnu le sens de *demie* en le traduisant par « demi ». Ce mot est employé pour indiquer une valeur minime ; voir Tobler-Lommatzsch, II, 1399, et mon glossaire des *Miracles* de Gautier de Coinci. — 210. *L'orelle n'etendent*, corr. *ne tendent*, de même au glossaire. — 212. *Et dont ma grant doleur a chief*, corr. *achief* de (*achiever*).

Et en chela sont tout commun
Qui font tout propre dou commun,

corr. 221 *comme un* et 222 *Que*.

Mais li sot dient en mokois :
« Diex dort, il serra a no kois.
Qu'a il a faire de no compte ? »

Le glossaire donne « *kois*, adj., calme, inoffensif ». Un tel mot est inconnu en français. C'est « choix », il faut entendre *serra* comme *sera* et le sens du passage est : « nous ferons de Dieu ce que nous voudrons » (cf. Tobler-Lommatzsch, s. v. *chois*, « freie Wahl, Belieben, Gefallen »).

265. *U t'arderas de la Dieu miers*. *Miers* est bien messis « moisson », comme il est dit dubitativement dans la note ; mais au lieu de *t'arderas* (le ms. a *tarderes*) je lirais *tarderas* : « ou bien tu arriveras trop tard à la moisson de Dieu ». — 268. Le latin prouve que la correction proposée dans la note s'impose : *Gart comme sarmens copés n'ardes*. — 276. *Anchois* ne donne pas de sens, il faut corriger *En chou* (lat. *in eo*), corriger encore *qui* en *qu'i*[*l*], mettre 278 *tant qu'a cure d'ame* entre deux virgules, supprimer 280 le point-virgule et corriger 281 *los* en *tos*[*t*] :

En chou sont pasteur qu'i[l] se soelent
De boins morsiaus, s'il pueent, paistre ;
Mais, tant qu'a cure d'ame, paistre
Ne sont fors pour leurs brebis tondre,
Le lait et le lainne repondre 280
Qu[i]erent moult plus tos[t] que salut...

Paistre 278 est considéré au glossaire comme verbe. C'est le substantif « pâtre, pasteur » : « ils sont pasteurs, non pas pour garder leurs ouailles, mais pour les tondre ». C'est un lieu commun de la littérature morale et satirique. — 291. *Qui le*, corr. *Que li*.

De tant qu'il est plus haut assis
Doit plus mauls estre en lui rassis. 302

Il faut corriger *mauls* en *biens*, comme il est proposé dans la note. — 330. Rétablir la leçon du ms., écartée à tort, *juïse* étant toujours trissyllabique : *Comment qu'au grant juïse rendre*. — 331. *Encouviegne*, corr. *en couviegne*.

Ysayes par sa scïence
Se doubt de chiaus qui par un vé. 339

Corr. *Se dueut de chiaus chi* « Isaïe se plaint de ceux-ci »... Corriger au glossaire et supprimer la note. — 347. *Ne vous plus prendre ni devés*, corr. *n'i* (on dit encore aujourd'hui « s'y prendre ») et supprimer la note. — 394. *Quoi*, corr. *qu'oi*. — 412. *En tent Job*, corr. *Entent Job* (lat. *Audi quid dicat Job*).

Et David m'a che ver apris
Dont n'as matere que tu rich'es : 457
« Li fols espoirs dechoit les riches...

Lire 457 *riches*, c'est le subjonctif picard de *rire*. Corriger au glossaire. — 466. Mettre deux points à la fin.

Li enfant tenissent de bas
Et non drois fils, en verité,

et

Qu'est che chi? est che grans debas?
Il n'est de moullier ne de bas
Homs qui sceust faire atels a point.

Le sens de *enfant de bas(t)* « bâtard » a été méconnu, corriger au glossaire. — 568. *Ensi fait Diex qui la Mort mort*, corr. *Ensi fait chiex* : « la même chose arrive à celui qui est frappé d'une mort soudaine ». — 573. *L'enblama*, corr. *l'en blama*. — 697 suiv. Ponctuer ainsi :

Car maise langhe et dissolute
Par parolle wiseuse est pollute ;
Langhe plainne de villenie,
Plainne d'orgoel, plainne d'envie
Est plainne de mauvais mesdis.

714. Virgule après *Orghilleus*. — Dans la scène d'ivrognerie *adouber* (qui chez Gautier de Coinci, p. ex., signifie « malmener ») a le sens de « frapper, taper » (par plaisanterie) :

Et ont grant risee et grant gieu
De leurs compagnons adouber ;
Et quant leurs langhes vont bauber
Et font canchiaus et tumeries,
Dont font il grans esquigneries,
Et plus boivent que mains ont soit
Et mokent chelui qui ne boit...

Tumerie, qui est bizarrement traduit dans le glossaire par « tumeur », est naturellement le substantif verbal du mot bien connu *tumer* « s'agiter, se démener, faire des sauts, danser, faire des culbutes », etc. *Canchiaus* est, non moins bizarrement, interprété « chancre ». Le texte doit être légèrement corrompu, le plus naturel serait de corriger *canchons* ou *danses*, mais le latin (*decertant*) indique plutôt un dérivé de *tenchier*.

Es cours n'estuet plus riens savoir
Fors dire : « Mes sires dist voir ».

Ces vers auraient mérité une note. Cf. le *Roman de Fauvel*, v. 1041 et suiv. :

Bien peut les grans seignors hanter
Qui soit de *Placebo* chanter...
Comment qu'il n'i ait pas reson,

Si veulent il toute seson
Qu'en lour die : « Bien dit, misire, »

et ce refrain d'une *Balade de la Court* : « *Monseigneur dit bien, il a droit* » (Bibl. nat. fr. 2201, fol. 92, XVe siècle). — 1091. *Tout voit, tout got*, corr. *T. v., tout ot.* — 1121. Virgule à la fin. — 1169. *Point ne mi vaut*, corr. *m'i vaut.* — 1178. Remplacer le point-virgule par deux points.

1276. *Wainquir* n'est pas « vaincre », mais le même mot que *guenchir.* — 1349. Supprimer la virgule et la note explicative. — 1368. *Aussi* est mal expliqué dans la note, c'est « autant ». — 1399. Les guillemets doivent s'ouvrir dès 1396. — 1426. *Junẽ*, lire *juné.* — 1445. *Saoules*, lire *saoulés*, de même au glossaire. — 1509. Lire, entre deux virgules, *lonc m'esperance*, qui équivaut à *espoir* employé adverbialement. Supprimer l'article *mesperance* au glossaire. — 1612. Supprimer la virgule. — 1662. *Or* doit s'entendre *Ors* « sale », ce que le glossaire n'indique pas. — 1715. Point à la fin. — 1776. Supprimer la virgule. — 1797. *Et puis songneuse discipline*, corr. *Et plus songneuse*, le latin est clair : *et frequentior disciplina*, supprimer la note. — 1838. *N'iert* n'est pas, comme il est dit au glossaire (*s. v.* ESTRE), la 3e pers. du futur mais la première (*ier*) ; le latin l'indique clairement : *Si te judicas et condemnas, te nec judico nec condemno* :

Se bien te condempnes et juges,
En toi condampnant n'ier(t) plus juges. 1838

1895. Il faut rétablir la leçon du manuscrit *Qu'en grasce*, écartée par l'éditeur en dépit du bon sens, de la grammaire et du modèle latin (*ut in gratiarum actione persecutionis amaritudo dulcescat*), et lire :

Tu l'as pour ce fait que il oie
Qu'en grasce qui de ta bouche ist
En Dieu loant tant adouchist 1896
Plus tes mauls et t'affliction,
Et plus as consolation.

Ensi te voi je avoiiet
D'affremer ten corage fort
Et de prendre plus grant confort 1908
Com plus t'envoie Diex d'angousses :
Com plus en as, et mains redousses.

Le dernier mot est le subjonctif de *redouter* ; supprimer l'article *redousser* au glossaire. — Il est assez vain de s'escrimer sur le v. 2001 et suiv., puisque le passage est, comme le prouvent les rimes, manifestement corrompu. Il y a en effet quatre vers consécutifs rimant en *é* (*retrouvé* : *tempté* : *iniquité* :

dignité) dont les deux derniers sont unis par la rime riche en *-ité*, mais aux deux premiers la rime riche manque. — 2082. Virgule après *amis*. — 2087. Supprimer la virgule après *chou*.

2175. Ce vers est une citation de David : « *M'ame apriés ti ahierch, dous Sire* ». Selon le glossaire, *ahierch* serait la troisième (*sic*) personne d'un verbe intransitif (*sic*) *ahierdre*, qui signifierait « soupirer, brûler ». En réalité c'est la première personne d'un verbe actif qui a ici son sens ordinaire d' « attacher » : « J'attache mon âme à toi... » La Vulgate (*Ps.*, LXII, 9) lit : *Adhaesit anima mea post te*, et la version d'Ostervald : « Mon âme s'est attachée à toi pour te suivre ».

Sains Pols, qui eut l'ame ravie
Es chieux, disoit : « Je hach ma vie, 2200
Je desir issir de chest monde
Et d'iestre o Dieu en glore monde. »

Ce passage biblique n'a pas été identifié par l'auteur. C'est *Philip.* I, 23 : *desiderium habens dissolvi et esse cum Christo*. Le latin a ici une autre citation (*Act.*, XX, 24).

Aymi Diex ! et que ne recroient
Chil maistre de lois, chil legistre,
Qui scevent ordener et tistre 2256
Ensamble ches biaus mos dorés
Que plus biaus oïr ne porés ?
Que pourfite il l'ame au salut ?

Recroire est traduit par « contester (en justice), demander » ; c'est « renoncer » qu'il faut. — 2409. *S'empart*, lire *s'em part* et supprimer l'article *empartir* au glossaire. — 2460. L'éditeur n'a pas reconnu la citation biblique, fréquente dans la littérature morale, c'est *Prov.*, XXVI, 11 (*Sicut canis qui revertitur ad vomitum suum*) et 2 *Petr.*, II, 22 (*Canis reversus ad suum vomitum*). — 2465. Remplacer le point par une virgule.

2563. Selon le texte de M. B., Job se grattait *d'un tiesson et d'un pot de terre* ; lire *d'un tiessonet d'un...*

Tout ensi com est la viesture 2596
Qui est toute mengié de viers,

lire : *Qui toute est mengie de viers.*

2601. *Sa povre et viel' condition*, supprimer l'apostrophe et rectifier au glossaire : *viel* est « vile » et non pas « vieille ». — 2645. *Mi*, lire *m'i*. — 2658. Virgule à la fin, supprimer celle du vers suivant. — 2680. *Bersabe*,

lire *Bersabé*. — 2718. Virgule à la fin. — 2758. *Se tenir te voels amendit*, corr. *a men dit* et supprimer la note. — 2776. Deux points à la fin. — 2812. Corr. *Felles, mauvaises* [*et*] *wiseuses*. — 2821 et 2822. Imprimer *Suïtés* et *Naamathités*.

Sathans ne poet descontorter
Job pour oyr contumelies
Ne injures ne villenies...
Ne pour fallasce demonter
Ne mettre en pechiet pour angousses.
Il n'est de riens, Job, que ne gousses
Par grant saveur et douchement,
Car tu troeves adouchement
En cheli pour qui tu le fais...

Gousses est le subjonctif picard de *gouster* ; supprimer l'art. *gousser* au glossaire.

Se doit estre des boins haye
Li compagnie des pekeurs.
S'en le Bible un petit le keurs,
De Josaphas poras trouver
Comment Diex li fist reprouver
Par le prophete sen meffait.

Keurs n'est pas, comme il est enseigné au glossaire, le substantif *cours* « course », mais le présent de *courir* au sens de « poursuivre, chercher ». — 2878. Remplacer le point par une virgule. — 3062. Ajouter une virgule à la fin et remplacer, au vers suivant, le point par une virgule. — 3088. *Confont par grant venganche dire*, corr. *C'on fait par grant venganche d'ire* et supprimer la note explicative. — 3146. Remplacer le point par une virgule. — 3204. *Chinquante* doit être une faute d'impression, le glossaire enregistre, en effet, la forme *chuinquante*, et cette dernière forme est aussi celle qui, pour notre passage, est indiquée dans la note du v. 133 comme étant la leçon du manuscrit. Mais il ne faut pas lire *chuinquante*, mais *chiunquante*. Cette forme (*chiunkante*) a été signalée par Meyer-Lübke (*Romanische Grammatik*, I, art. 340) dans la *Chronique* de Philippe Mousket, *chiunck*, *chiunk* dans d'autres textes du Nord.

3217. Il faut mettre *ch'espoir* entre deux virgules, c'est le verbe et non pas le substantif, comme il est dit au glossaire. Je suis obligé de citer le passage tout au long, car à la fin il y a une nouvelle et singulière erreur de l'éditeur :

Et pour chou poons nous savoir
Que Chils qui voelt a Job doubler

Et a ses servans acombler
Les biens de che mond temporeuls
Et les biens espiritueuls 3216
Nous donra, ch'espoir, sans mesure,
Car sans mesure nous mesure
Sa grasce a plain et a fuison,
Car sa mesure est sans muison. 3220

Muison est traduit au glossaire par « changement ». Mais l'éditeur ne s'est pas rendu compte que le mot *muison* qui signifie « changement » est trissyllabique, et ici il faut un mot de deux syllabes. Puis, le sens de « changement » ne s'accorde pas du tout avec le texte latin qui est d'une simplicité admirable : *Mensura Domini sine mensura est.* Il faut donc en français un mot signifiant « mesure », c'est-à-dire que *muison* est la même chose que *moison*, que Godefroy traduit précisément par « mesure, capacité, dimension ».

De la destre qu'il ne requeche 3264
Le resoustient fort de lons jours...

Requeche est, dans la pensée de l'auteur du glossaire, le subjonctif de *requaissier* « secouer ». C'est une erreur, il se rattache à *recaoir* « retomber ». Même erreur à propos de *quieche* 2385, subj. de *caoir*. — 3301. Erreur de ponctuation, supprimer le point-virgule. — 3320. *Ni garde*, lire *N'i garde*.

Arthur LÅNGFORS.

PÉRIODIQUES

ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN, t. CLXXIII (1938), fasc. 1-2. — P. 44. G. Rohlfs, *Eine gaskognische Bauernerzählung*. Texte dialectal (« Celui qui aura du lait ») en transcription phonétique, avec traduction française et notes. — P. 59-66. O. Stolz, *Die geschichtlichen Erwähnungen der ladinischen Sprache in Südtirol*. L'auteur, qui estime à une vingtaine de mille le nombre des sujets parlant ladin dans le Tyrol du sud, qui depuis 1919 fait partie de l'Italie, fournit d'intéressants renseignements historiques sur les relations de l'allemand et du *Krautwelsch* dans cette région. — P. 72-3. K. Heisig, *Zur Aussprache des lateinischen* h. Un personnage raillé par Catulle emploie l'*h* à contretemps. — Comptes rendus : p. 82. *Valentine and Orson, translated from the French by H. Watson* (A. Brandl) ; — p. 87. G. Rohlfs, *Le gascon* (E. Bourciez : éloges et critiques de détail) ; — p. 92. *Les Faictz et Dictz* de Jean Molinet, I, éd. N. Dupire (M. Frey). — Dans la chronique, p. 99 et suiv., comptes rendus sommaires de : J. Zwicker, *Fontes historiae religionis celticae* (A. Heiermeier) ; H. Brettschneider, *Der Anseïs de Cartage und die Seconda Spagna* (W. Th. Elwert : selon Gaston Paris, le roman italien en prose aurait gardé une version plus ancienne d'*Anseïs de Cartage* ; l'auteur de la présente dissertation a montré que cette thèse n'est pas soutenable) ; Margot Grzywacz, *'Eifersucht' in den romanischen Sprachen* (Rohlfs : travail qui n'aurait pas dû être publié ; cf. *Romania*, LXIV, 256) ; Veikko Väänänen, *Le latin vulgaire des inscriptions pompéiennes* (Rohlfs : apporte des faits nouveaux qui intéressent les romanistes) ; Ph. Aug. Becker, *Streifzüge durch die altfranzösische Heldendichtung* ; *Glossaire des patois de la Suisse romande*, XIV ; J. Orr, *F > h : phénomène ibère ou roman ?* (Rohlfs : l'explication proposée est inadmissible) ; Clotilde Sennewaldt, *Les Miracles sainte Geneviève* (Rohlfs, qui rétablit la locution *avoir le fuerre a la viele*, signifiant à peu près 'avoir la panse remplie') ; E. Winkler, *Zur Geschichte des Begriffes 'Comédie' in Frankreich* (K. Wais) ; P. Æbischer, *L'origine du toponyme catalan* Pi *et le mot* pinus *du latin médiéval de Catalogne* ; R. Menéndez Pidal, *Das Spanien des Cid* ; G. Tilander, *Los Fueros de Aragón* (Rohlfs ; cf. Jeanroy, *Romania*, LXIV, 262) ; C. Battisti, *Storia*

della ' questione ladina ' [1] (Rohlfs : Battisti se range à l'avis de ceux qui nient le caractère de langue indépendante du rhétoroman et n'y voient qu'un développement particulier des dialectes de l'Italie du nord ; R. invoque des raisons sérieuses à l'appui de l'avis contraire) ; C. Battisti, *La quarta lingua suizzera* (W. Th. Elwert : B. estime que la langue naturelle de culture des rhétoromans est l'italien ; avec des arguments comme ceux de Bartoli on pourrait aussi bien prouver, p. ex., que cette langue de culture doit être le français) ; G. Bertoni, *Filologia romanza : lingua ladina* (Rohlfs : Bertoni, en invoquant, entre autres, des arguments tirés du vocabulaire et de la toponymie, approuve l'opinion d'Ascoli de l'unité rhétoromane, tout en admettant que le parler des Grisons, à cause de certains archaïsmes en comparaison avec les autres parlers rhétoromans, occupe une place à part) ; A. Crepaz, *Die Orts- und Flurnamen von Livinallongo* (W. Th. Elwert) ; R. A. Stampa, *Contributo al lessico preromanzo dei dialetti lombardo-alpini e romanci* (Rohlfs : complément précieux aux cartes de l'*Atlas linguistique du nord de l'Italie*) ; S. Puşcariu, *Études de linguistique roumaine* ; A. Rosetti, *Istoria limbii române*.

A. LÅNGFORS.

GERMANISCH-ROMANISCHE MONATSSCHRIFT, XXIV (1936). — P. 216-229. E. Winkler, *Karl Bühlers « Sprachtheorie »*. — P. 282-299. K. Knauer, *Voltaire- und Rousseau- Stil* (Essai d'interprétation des groupes rythmiques). — P. 379-382. K. Knauer, *Philologie-Ästhetik-Psychologie* (De l'étude des expressions de couleur l'auteur conclut au caractère « visuel » du peuple français ; il voudrait voir appliquer à l'étude du style des méthodes précises dérivées de celles des sciences expérimentales). — P. 421-440. G. Keferstein, *Die Entwertung der höfischen Gesellschaft im « Tristan » Gottfrieds von Strassburg* (Substitution à la morale objective de *ére und triuwe* de la *triuwe* subjective).

XXV (1937). — P. 50-67. R. Palgen, *Die Göttliche Komödie als Ich-Erzählung*. — P. 145-153. K. von Ettmayer, *Wilhelm Meyer-Lübke* (Souvenirs de son activité à l'Université de Vienne). — P. 296-313. A. Kuhn, *Das französische Neuwort* (Étudie les traductions françaises de la terminologie du mouvement national-socialiste ; signale dans les néologismes français le recours aux langues anciennes et l'influence des mots composés germaniques). — P. 381-389. K. von Ettmayer, *Das Phonem im Sprachunterricht* (Application des principes de la phonologie à l'enseignement des langues).

G. GOUGENHEIM.

---

1. Dans « *Ce fastu ?* » *Bollettino della Società Filologica Friulana G. I. Ascoli*, XIV (1938), fasc. 2, p. 51-61, figure, du même auteur, un article intitulé *La questione ladina e l'autonomia dei dialetti grigioni, dolomitici e friulani. Lezione tenuta all' Università Cattolica di Milano.*

JOURNAL DES SAVANTS, 1937. — P. 75-86. E. Hoepffner, *Les Troubadours*, c. r. d'Alfred Jeanroy, *La Poésie des Troubadours* (Travail de grande envergure; discussions de détail sur quelques poètes : Guiraut de Borneil, Bernard de Ventadour, Bertrand de Born, sur la tornada, sur le jeu-parti). — P. 113-122. G. Dupont-Ferrier, *Le mot « administration » dans les institutions françaises du moyen âge* (Sens très large du mot, qui s'emploie aussi bien pour la vie privée que pour la vie publique ; il est souvent associé à *gouvernement*). — P. 185. A. C[oville], c. r. de M. de Boüard, *Une nouvelle encyclopédie médiévale : le « Compendium philosophiae »* (Travail utile, mais l'auteur s'exagère peut-être l'originalité de cette encyclopédie). — P. 185-186. C. Brunel, c. r. de G. G. Nicholson, *Un nouveau principe d'étymologie romane* (On ne peut contester les principes généraux de l'auteur, mais il fait un usage abusif de la « fausse déglutination » des syllabes initiales, ainsi quand fait venir *trop* de *intra oppidum* ou *trouver* de *interrogare*). — P. 193-202. A. Jeanroy, *Le troubadour Giraut de Bornelh*, c. r. de l'édition complète des poésies de Giraut de Bornelh par A. Kolsen (Travail considérable, mais où l'on regrette l'absence d'une biographie ; discussion de l'authenticité de cinq pièces : XXXIV, LIV, LXVII, LXIX, LXXIV ; quelques corrections au texte de M. Kolsen). — P. 276-277. G. Doutrepont, c. r. d'Alfred Coville, *Le Petit Jehan de Saintré. Recherches complémentaires* (Argumentation solide).

G. GOUGENHEIM.

STUDI MEDIEVALI, V, 1932 [le volume est sorti des presses en 1937]. — Ce volume de 444 pages est consacré à *Virgilio nel medio evo*. On pouvait se demander, après l'ouvrage de Comparetti, complété par d'autres travaux plus récents, notamment ceux de Tunison, Spargo, Mackail, etc., s'il restait quelque chose à dire sur la fortune de Virgile et de ses œuvres au moyen âge. La présente publication démontre qu'on est loin de connaître encore toutes les obligations des siècles antérieurs à la Renaissance envers celui qui fut un prophète pour les chrétiens de divers âges et un guide dans les régions supraterrestres pour le plus illustre poète de l'Italie après lui.

Cela ne veut pas dire que dans ce recueil d'études auquel ont collaboré un grand nombre d'érudits d'Europe et des États-Unis, tout soit d'égal intérêt, ni non plus d'une nouveauté et d'une opportunité indiscutables. En faisant appel à ces collaborations, M. Ussani, l'éminent latiniste, et ses collègues des *Studi* n'ignoraient point les difficultés de l'entreprise. On peut toutefois s'étonner de l'abstention quasi totale de la science allemande et nordique. Pour les pays slaves, une très modeste contribution, relative à la littérature tchèque, ne compense pas d'autres lacunes. Rien non plus de l'Orient. En revanche, une certaine surabondance, comme il fallait le prévoir du côté italien.

Il n'importe, et j'aurais mauvaise grâce à le contester, ce gros livre sera utilement consulté. Il complète et corrige sur bien des points l'admirable

exposé de Comparetti, qui était jusqu'à ces jours, avec l'étonnante dissertation de Zappert, trop négligée (Vienne, 1891), la meilleure source et le meilleur répertoire de références sur le problème de la survivance virgilienne.

L'éditeur de ces 444 pages n'a pas cru nécessaire d'en opérer le classement ; il semble avoir donné à l'imprimeur les manuscrits qu'on lui envoyait sans se préoccuper trop à cet égard de la présentation au public. Il en résulte un peu de confusion, et j'ai cru bien faire, en ce compte rendu, de grouper les travaux soumis à notre jugement d'une façon moins arbitraire, c'est-à-dire de prendre séparément chacun des pays où la tradition virgilienne est poursuivie, quitte à ranger à part les études d'un caractère plus général.

Ces dernières sont, du reste, en très petit nombre, ceux dont on a sollicité le concours ayant été presque exclusivement préoccupés de nous guider dans un champ familier à leurs recherches, ce qui offrait plus d'avantages que d'inconvénients. Seuls, M. Ussani, au début (*In margine di Comparetti*, pp. 1-42), et M. K. E. Rand, à la fin (*The mediaeval Virgil*, pp. 418-42), ont tenté de nous offrir une synthèse des travaux antérieurs, mais en se plaçant sur des observatoires d'inégale hauteur. M. Rand a pris avec son sujet des libertés que s'est interdites la très précise érudition du professeur italien. Écrite sur un ton de causerie, son étude, du reste agréable, était destinée à un public américain qu'il s'agissait d'intéresser, sinon d'instruire. Sur plus d'un point, elle appelle des réserves [1] sur lesquelles je ne crois pas utile d'insister. On la lira toutefois avec un certain profit. En revanche, les quarante pages de M. Ussani, d'une sobriété et d'une clarté remarquables, constituent une contribution de première valeur à la connaissance du Virgile médiéval. Sur le *De Magia* d'Apulée, sur le poète devenu magicien ou prophète ou même alchimiste, on trouvera ici des attestations complémentaires fort utiles. L'hagiographie alexandrine, négligée par Comparetti, a fourni à l'auteur de précieuses données, ainsi que l'interprétation allégorique des œuvres du poète, devenue courante à partir de Benvenuto da Imola.

On peut encore assigner un caractère général, et comme une valeur d'introduction, à une note descriptive de M. E. A. Lowe sur huit mss du poète, provenant du sud de l'Italie, en majorité de Bénévent (*Virgil in south Italy* ; pp. 43-51, avec clichés) ainsi qu'aux commentaires et florilèges suscités par l'œuvre virgilienne. De ces commentaires, on sait que le plus fameux est celui de Servius. Une brève note de M. Stephen Gaselee (*A Renaissance scholar's copy of the 1475 Servius*, pp. 101-3) est consacrée à un exemplaire d'une réédition de l'ouvrage faite à cette date à Milan ; cet exemplaire a appartenu à un humaniste, qui, vers 1500, y a laissé d'intéressantes traces de son érudition. Plus importante est la contribution de M. Ullmann, dont on connaît les travaux sur la tradition antique au moyen âge (cf. *Classical*

1. Voyez notamment, p. 12 où M. Ussani soutient une thèse opposée à celle esquissée p. 432 par M. R.

Philology, XXIII à XXVII). Sous ce titre : *Virgil in certain mediaeval florilegia* (pp. 59-66), le professeur de Chicago étudie plus particulièrement deux mss de Paris (lat. 7647 et 17903), d'où il ressort que la place faite à Virgile dans les florilèges analysés par lui est relativement modeste, puisqu'elle est inférieure, non seulement à celle d'Ovide, ce grand favori de la culture aux XIIe-XIIIe siècles, mais même à celle d'un Prudence et d'un Claudien. La même observation s'applique au *Speculum Historiale*. Mais le principal intérêt de ce mémoire est de nous montrer avec quel sans-gêne les auteurs de florilèges traitaient le texte du poète, le modifiant arbitrairement, soit pour des fins grammaticales, soit surtout pour lui faire exprimer des vues favorables aux idées chrétiennes. En ce sens il devient, plus qu'on ne pouvait le conjecturer, le précurseur de Dante, dont il a, par sa description des supplices infernaux, suscité peut-être certains épisodes de l'*Inferno*. Il n'est pas jusqu'aux entorses faites à sa métrique qu'il valait la peine de signaler. Les auteurs ont eu soin de n'extraire que des vers faisant sentence ou des passages descriptifs, notamment ceux empruntés au livre II des Géorgiques, qui ont eu une fortune particulière jusqu'à notre temps, les auteurs d'anthologie et de « parœmia » modernes ayant traité le poète avec la même liberté que leurs devanciers. Peut-être sera-t-il permis, en raison de la tradition confuse qui s'y manifeste, de rapprocher des études prémentionnées celle de M. K. Strecker sur le vers fameux de la IVe églogue (pp. 167-186) qui n'est pas simplement le rappel attentif de ce qu'on savait sur la fortune du vers altéré à une date ancienne, mais précise certains points restés obscurs ; c'est ainsi qu'il est démontré que le pseudo-Augustin a connu d'autres succès que celui d'être introduit dans le théâtre religieux, comme l'a si bien démontré Marius Sepet, qu'il était déjà connu à Ravenne au IXe siècle et qu'il ne l'était pas moins à Stavelot, peut-être aussi en Bohême, sans qu'il faille remonter au texte virgilien. La liturgie s'en était emparée, l'hymnologie aussi ; mais *nova progenies* n'est plus la « génération » nouvelle, c'est l'enfant divin, acception qui fut admise ailleurs et suscita une intéressante synonymie. Pourtant, directement imité ou non, le vers fameux conserva sa forme intacte à travers les temps. A cet exposé de haut intérêt, M. Strecker a rattaché deux petits « excurses », l'un relatif à un poème encore partiellement inédit du ms. 10.615-10.729 de Bruxelles, œuvre d'un auteur messin du début du XIe siècle, qui vient s'ajouter à la riche littérature latine lotharingienne et qui paraîtra au complet dans les *M. G.*, l'autre nous apportant la solution d'un passage énigmatique de vers publiés jadis par Ch. Thurot et Ch. Fierville et la correction désirable d'un autre texte, qui a laissé Manitius dans l'embarras [il s'agit de la *Judeorum unctio* qui ne devait cesser qu'à l'avènement du Christ].

Il semblerait logique qu'une section particulière du recueil fût réservée à l'art. Pourtant je n'y trouve, outre un court mémoire de M. E. Mâle, qu'une note intéressante de M. Ezio Levi sur des peintures qu'il avait déjà signalées

dans *Dedalo* (V et VIII), et dont trois se rapportent à la légende d'Énée (*Un nuovo cimelio d'iconografia vergiliana*, pp. 262-65), une autre de M. Luigi Suttina, relative à un curieux portrait du poète datant du XVe siècle et sculpté dans le chœur de la Cathédrale de Zamora (pp. 342-44). Enfin (pp. 139-44) nous devons à M. Chr. Huelsen quelques mentions d'ordre archéologique omises par Comparetti sur des monuments de la pierre auquel le souvenir du poète est resté attaché [1]. Le *Virgile dans l'art français du moyen âge* de M. E. Mâle (pp. 325-31) m'a paru un peu sommaire, mais ce que nous offre l'éminent académicien est toujours digne d'attention. Dans le cloître de Cadouin en Périgord, on voit la fable de Virgile amoureux dans le panier suspendu en l'air, à côté de celle nous figurant Aristote chevauché par une belle. Dès le XIIe siècle, sinon plus tôt, ces motifs plaisants avaient pu passer de la littérature dans l'art ; on les trouve encore réunis au tombeau de Philippe de Commynes, dont nous n'avons plus que des débris épars. Dès le XIVe siècle des artistes les avaient rapprochés à Saint-Pierre de Caen.

Si maintenant, nous tentons un classement, par nation, des œuvres écrites où s'est maintenue la tradition virgilienne, de façon plus ou moins directe et assurée, il est juste de commencer par la patrie du poète. Ici nous trouvons toute une série de petits travaux sur lesquels on me pardonnera d'être bref : pp. 145-153, sous ce titre : *Numismatica vergiliana*, M. S. L. Cesano étudie le cas très particulier des monnaies de la cité de Mantoue, qui, au lieu d'adopter un type généralement admis dans tout le reste de l'Italie (figuration d'un prince, d'un pape ou d'un saint patron de la ville), nous offrent, de 1250 environ au milieu du XVe siècle, l'image du poète, tantôt à l'âge juvénile, tantôt dans sa maturité, tantôt encapuchonné savamment, sans parler d'autres effigies plus exceptionnelles, mais attestant la persistance impressionnante d'un souvenir ; — pp. 154-163 nous avons, sous ce titre : *Chiose e leggende vergiliane del medio evo*, une série de notes très curieuses de M. Gino Finaioli, nous montrant comment on s'est plu, au cours des siècles, à enrichir de façon fantaisiste la biographie du poète et même à altérer le caractère de ses ouvrages, par exemple l'espèce de systématisation qu'on a infligée à ses Bucoliques dans un ms. du IXe siècle, ou encore des interprétations fort arbitraires de son nom, ou enfin toute une suite de fables accueillies au XIVe siècle par Walter Burley dans son *De vita et moribus philosophorum*, où l'on attribue au poète des talents de nécromancien fort imprévus ; — pp. 187-97, de

1. Pour ne rien omettre, je me permettrai de caser ici un petit mémoire de M. Fernando Liuzzi, *Notazione musicale nel secolo XI in un manoscritto dell'* « *Eneide* » (pp. 67-80). Il s'agit du ms. Ashburnham 23 de la Laurentienne, où M. Combarieu avait, dès 1898, relevé certaines caractéristiques d'une notation musicale au bas de vers du poème ; on les retrouve dans un ms. de Berne plus ancien avec une significative correspondance des textes, mieux conservés ici. C'est l'abbé Ferretti qui nous donne la transcription moderne, avec commentaire, de ces neumes difficiles, mais importants.

M. Filippo Ermini, tout un petit mémoire sur un conflit assez sot entre les Mantouans et les gens de Canossa, conflit né de la prétention d'avoir donné le jour au poète, et dont s'est occupé et s'est servi le biographe de la célèbre comtesse Mathilde, Donizone, qui écrivit peu après 1052 : *La memoria di Virgilio e l' « altercatio » tra Canossa e Mantova nel poema di Donizone* ; — pp. 207-16 *Polidoro e Pier della Vigna*, où M. Ireneo Sanesi rappelle ce qu'a dit Comparetti de l'épisode de Pierre de la Vigne dans l'*Inferno* dantesque (XIII, 22 sq.). M. Sanesi commente longuement les passages du poète florentin et du poète romain et en conclut, avec une complaisance qui m'a laissé sceptique, à l'éclatante supériorité du premier ; en fait celui-ci a simplement systématisé ce qui n'est qu'une indication chez son devancier, mais ce qu'après lui St Bernard et d'autres ont pu suggérer [1] ; — pp. 219-25, Pierre de Nolhac, *Virgile chez Pétrarque*. Si l'auteur n'est pas italien, j'estime qu'on peut le ranger ici en souvenir de ses vives sympathies pour la patrie de Virgile, de ses travaux consacrés en grande partie aux lettres de la Péninsule. Cette fois il condense ce qu'on savait déjà des obligations de Pétrarque à l'auteur de l'*Enéide*, qui fut pour lui aussi un maître et un guide, et surtout qu'il admira en le dépouillant de toutes les fables que la crédulité populaire avait amassées autour de son nom, mais en maintenant toutefois cette préoccupation d'allégoriser et de chercher des symboles qui est celle de son temps ; — pp. 226-61, Luigi Sorrento, *La storia di Enea in lingua siciliana del Trecento*. Il s'agit d'une version réduite du XIVe siècle, qui a été déjà étudiée et sur laquelle l'auteur, qui compte la publier, apporte des vues personnelles, comparant ce texte à d'autres de la même veine, notamment celui d'une autre version, non moins réduite d'Andrea Lancia, déjà étudiée par M. Parodi en même temps que trois autres de même caractère, toutes basées, semble-t-il, sur un intermédiaire en prose latine. Des fragments de la version sicilienne commentés soigneusement complètent ce bien long mémoire.

L'Espagne et le Portugal sont — naturellement — plus modestement représentés dans le recueil. Trois mémoires nous viennent d'Espagne et le quatrième de Lisbonne, ayant pour auteur le professeur F. Rebêlo Gonçalves, intitulé *Reminiscências de Vergilio na literatura medieval portuguesa* (pp. 349-58), et où sont groupées un certain nombre d'attestations relatives à la tradition virgilienne, les plus intéressantes provenant du *Canconeiro geral*. Des trois autres communications, la plus importante m'a paru être celle de M. R. Menéndez Pidal qui a le même objet que celle de son collègue por-

1. Sur un point de détail, la signification exacte de *Troja* et de *Ilion* dans l'*Enéide* et ce que sont devenus ces deux vocables plus tard, M. Kenneth Mackenzie a fait d'intéressants rapprochements et montré que Dante avait simplement adopté la leçon virgilienne (pp. 198-206 : *Troja and Ilion in Virgil and Dante*).

tugais, l'éminent romaniste espagnol fournissant une quinzaine de textes consacrés à la légende d'Enée et où le souvenir de ses tragiques aventures est resté vivant (*Un episodio de la fama de Virgilio en España*, pp. 332-44). Ces textes sont des XVe-XVIe siècles ; le premier, relatif au poète lui-même, est le plus fantaisiste ; dans les autres la tradition humanistique est indéniable. — La Catalogne est ici représentée par des *Notules sobre Virgili* (pp. 345-48), dues à M. Lluis Nicolau d'Olwer. Ces notes nous reportent à une date plus ancienne ; elles proviennent du célèbre monastère de Ripoll. Il y avait là, en 1046, cinq mss du poète. Pourtant, nous dit M. d'Olwer, il ne fut pour les clercs de l'endroit « ni un modèle littéraire, ni un modèle de métrique » ; mais comme le prouvent des gloses (déjà étudiées dans le *Bulletin du Cange*, IV) il dut servir à l'enseignement grammatical. Sa trace n'est pas moins nette chez Bernard Metge (1350-1410) et chez l'auteur de *Curial e Guelfa* (éd. A. Rubió i Lluch, 1901), où l'on note une vénération littéraire allant jusqu'à la copie textuelle. — Un dernier mémoire dû à M. Miguel Artigas est consacré aux mss virgiliens de la « Biblioteca nacional » de Madrid (pp. 52-58) dont l'auteur donne une description sommaire.

J'ai déjà dit que les pays du Nord sont, comme l'Allemagne, totalement omis dans le recueil ; il est permis de le regretter. De même pour les nations slaves (sauf une courte note de M. Jaroslav Ludvikovsky sur la littérature tchèque, pp. 407-17) et pour l'Orient tout entier. Seuls les Pays-Bas septentrionaux ont apporté une contribution intéressante, due à M. Salverda de Grave, à M. Müller et à Mme Olga Gogala de Leesthal. L'éminent romaniste d'Amsterdam a étudié *Un imitateur du roman d' « Eneas » au XIIIe siècle* (pp. 309-16) ; il s'agit de ce Jean de Tuin, né dans la jolie ville (non le village) de Thuin en Hainaut et connu comme auteur d'une *Histoire de Jules César*, traduction assez libre en prose de *La Pharsale* où il a introduit « des spéculations sur l'amour et... des détails sur l'intrigue galante » entre César et Cléopâtre, où l'influence de l'*Eneas* semble admissible. Toutefois j'estime aussi possible que la lecture d'autres romans aient aidé à la composition de l'ouvrage, et notamment, en ce qui concerne les « regrets » je ferai remarquer que déjà dans *Alexis* et dans *Roland*, *Aliscans*, etc., il y avait là un motif devenu banal. La démonstration tentée par M. Salverda de Grave n'en est pas moins digne d'intérêt. Celle de Mme Olga Gogala est moins originale, car avant elle on a maintes fois comparé l'*Eneit* de Veldeke à son modèle français. L'auteur n'en a pas eu moins de mérite en se livrant à un examen comparatif de Veldeke et de l'*Eneas*. Il en ressort que le poète limbourgeois (et non un Allemand) a complété ou corrigé sa source en maint endroit, sa connaissance du français, familière à la cour de Looz, lui facilitant la lecture d'autres romans courtois (pp. 382-95, *Enrico Veldeke e l'Eneit*). Quant à la communication du professeur Muller (*Virgili e l'Olanda*, pp. 396-406) elle a un caractère de généralité, et elle est surtout attrayante en ceci que l'auteur y est conduit à faire un parallèle assez imprévu entre les circonstances où

Virgile composa son poème et celles où, à l'exemple de Rome et peut-être en souvenir d'elle, Joost van Vondel et Hooft glorifièrent l'âge d'or des Provinces-Unies.

Des Pays-Bas [1] il est aisé de passer en Angleterre, c'est-à-dire dans un pays où plusieurs civilisations se sont superposées, et où il est vraisemblable que chacune a connu de sérieux contacts avec la légende virgilienne. Ce fut le cas pour l'Irlande où, dès l'époque de saint Colomban, mais plus particulièrement au IXe siècle, l'étude des œuvres du poète romain et son influence sont attestées. Chez les Anglo-Saxons il en fut de même. Aldhelm, Béda, plus tard les humanistes d'après la conquête ont tous été à l'école du maître. Ici il y avait peu à ajouter à Comparetti (II, cap. II à V), mais on pouvait être plus précis et même le compléter sur tel ou tel point. C'est ce qu'a fait M. F. J. E. Raby (pp. 359-71, *Some notes on Virgil, mainly in English autors in the middle ages*) et pour l'Irlande, M. Gérard Murphy (pp. 372-81, *Vergilian influence upon the vernacular literature of medieval (Ireland)*, qui nous renseigne de façon compendieuse, mais très instructive, sur l'influence qu'exercent les œuvres du poète dans la « Vert Erin », influence parfois indirecte (c'est le cas d'un passage d'une adaptation du *De excidio Trojae* où Virgile est bizarrement introduit), parfois directe comme le montrent la vie et l'œuvre de Sedulius Scottus entre autres. Traduction de l'*Enéide* dès le IXe siècle, imitations, allusions ou adaptations fréquentes, rien ne manque ici à un ensemble, qui complète généreusement notre connaissance du sujet.

Mais ce n'est pas tout, car, au point de vue étroitement philologique, c'est M. Charles H. Beeson (de Chicago) qui va nous apporter la contribution essentielle du livre. Sous ce titre : *Insular symptoms in the commentaries on Vergil* (pp. 81-100) il a rédigé tout un mémoire sur les *Interpretationes Vergilianae* de Tib. Cl. Donatus, dont il nous reste trois mss (VIIIe-IXe siècles), conservés en Italie et qu'a édités à Leipzig M. Georgii. L'origine de l'œuvre est anglaise ; elle fut probablement importée en France à l'époque d'Alcuin, et c'est peut-être à Tours que les copies en auraient été faites. M. B. l'affirme pour l'une d'elles, il a examiné de plus près que ses devanciers les trois mss et il en donne une caractéristique minutieuse. Des observations encore plus précises sont fournies par un commentaire de Servius, dû à Filargyrius et dont Thilo a publié le texte d'après dix-huit mss (Leipzig, 1881-87). Ici encore M. B. reprend la tâche de ses prédécesseurs, et sa démonstration semble péremptoire, car elle établit que les fréquentes altérations chez les copistes de l'ouvrage sont dues à la difficulté de déchiffrer

1. On peut regretter que les Pays-Bas méridionaux, de jadis, c'est-à-dire la Belgique, soient si maigrement représentés ; ils auraient pu fournir plus d'une donnée utile. Nous n'avons ici qu'une brève note de M. Desonay (*Virgile selon Jean d'Outre-Meuse*, 317-24) sur un sujet déjà abordé avant lui.

les abréviations souvent fantaisistes du scribe irlandais (par ex. *quam*, *quod*, *quia*, *qui* et *que* confondus).

Reste la France. Mais ici une surprise est réservée au lecteur. Aucun des maîtres de la Sorbonne ni du Collège de France n'a collaboré au recueil et si M. Hoepffner ne lui avait donné une longue étude, on pourrait croire à une abstention concertée, ce qui n'est assurément pas le cas. Pourtant, il n'est, hors l'Italie, aucun pays où le prestige virgilien ait opéré aussi généreusement. Ce sont deux érudits italiens qui, dans de courtes contributions, ont évoqué le souvenir de deux Français du passé ; M. Torraca (*Virgilio nella « Historia VII Sapientium »*, pp. 164-66), a corrigé sur un point essentiel ce que Comparetti avait dit du moine Jean de Haute-Seille, en montrant que le texte latin du *Dolopathos* était sensiblement différent de la version française. M. Angelo Monteverdi (*Un censore di Vergilio : Simone Capradore*, pp. 266-71) a consacré quelques pages à un certain Simon Chèvre-d'Or, qui, vers 1150, composa une *Ylias* en vers médiocres et qui s'il était faiblement doué, ne manquait pas de suffisance, car il fait la leçon à Virgile, notamment dans un curieux passage de son œuvre, dont personne avant M. M. n'avait souligné l'intérêt. *Ylias* est à moitié inédit et le serait totalement, sans doute, si une erreur de la critique n'avait fait attribuer le poème à Hildebert de Lavardin.

Le gros morceau de cette dernière section est un mémoire de M. Hoepffner (*Marie de France et l' « Eneas »*, pp. 272-308), et comme à l'étude précitée de M. Salverda de Grave, on pourrait faire observer qu'il s'éloigne terriblement du véritable sujet, imposé aux collaborateurs des *Studi*. Vaine querelle, d'ailleurs, l'essentiel étant que le travail publié ait d'autres titres à figurer ici. Ces titres, il les a, comme tout ce que publie le professeur de Strasbourg, dont on connaît la manière ingénieuse, polémiquante et dont on sait qu'il excelle à remettre au four, en vue d'une présentation plus solide, ce que d'autres avaient cuisiné avant lui. Ici c'est M. Ezio Levi, dont il reprend la démonstration et discute certaines conclusions, dont la plus aventurée était que Marie de France aurait composé l'*Eneas*. Il reste, et M. H. en est d'accord, qu'elle a connu et largement utilisé ce poème fameux. Selon M. H., elle ne l'a fait toutefois que dans quelques-uns de ses lais, ce que M. Levi avait déjà indiqué, mais ce qu'on trouve ici précisé, notamment pour le lai de *Milon*. Pour *Lanval* la démonstration avait déjà été tentée ; mais on n'avait pas eu l'idée d'un parallèle avec le roman de *Thèbes*, et c'est à celui-ci que M. H. croit devoir rattacher le lai en question. De ce que les lais de *Guigemar* et d'*Eliduc* sont au contraire, largement influencés par l'*Eneas*, résulte-t-il nécessairement qu'ils sont de date postérieure ? Déjà dans *Romania* (1933, 351-70) l'auteur de ce mémoire avait tenté de préciser la chronologie des lais et il avait mis une sorte d'acharnement à refuser à Chrétien une intervention qu'il accordait généreusement à Wace dans l'élaboration de telle ou telle des aimables compositions de la poétesse. J'avoue

n'avoir pas été entièrement convaincu [1] et ne le suis pas encore cette fois, ce qui ne m'empêche pas de louer la démonstration plus complète et plus précise de la dépendance des deux lais de *Guigemar* et d'*Eliduc* (peut-être aussi d'*Equitan*) vis-à-vis du poème édité par M. Salverda de Grave.

M. Wilmotte.

---

1. Dans trois cas au moins l'imitation de Chrétien me semble assurée. Il suffira de rapprocher les vers 816 sq. d'*Eliduc* de la description de la tempête de *Guillaume d'Angleterre* pour voir que c'est là plutôt que dans Wace qu'est la source (la mention de saint Nicolas est caractéristique), de même que je rapprocherais les vers 305 sq. de *Cligès*, 1002 sq. Pour *Guigemar*, les vers 110 sq., ne sont guère qu'une reproduction fidèle (les rimes y sont restées) de *Cligés*, 646 sq., etc. Mais je reviendrai ailleurs sur ces analogies et bien d'autres, que j'ai notées dans mes lectures.

CHRONIQUE

Vittorio Rossi est mort inopinément le 18 janvier 1938 ; il était né, à Venise, le 30 octobre 1865. Élève de A. Graf et de R. Renier, il avait été professeur de littérature italienne aux Universités de Messine, Pavie, Padoue et, à partir de 1913, Rome ; il était président de l'Académie des Lincei. L'on connaît sa contribution à la *Storia letteraria d'Italia* de Vallardi, *Il quattrocento* ; en 1933 et 1934 il avait fait paraître dans l'édition nationale des œuvres de Pétrarque deux volumes de l'édition critique des *Lettere familiari*, dont il reste encore à publier les livres XII-XXIV.

— Ferdinand Brunot est mort, le 31 janvier 1938, après quelques semaines de maladie, alors qu'il menait de front inlassablement la correction des épreuves du tome X de son admirable *Histoire de la langue française*, la rédaction du volume suivant, la composition de ceux où il devait donner la description si attendue de l'état linguistique de la France à l'époque romantique et des transformations des époques plus récentes. Il était né, à Saint-Dié, le 6 novembre 1860 ; dès 1891, sa thèse, *La Doctrine de Malherbe*, l'avait montré grammairien pénétrant, historien original et érudit, sagace interprète des consciences linguistiques, peintre vigoureux des conditions sociales où se meuvent les langages ; on sait comment ces traits de son esprit scientifique se sont magnifiquement développés dans son *Histoire*. Professeur et homme d'action, il se préoccupa toujours de faire bénéficier la culture française commune du fruit de ses observations : de là ses beaux livres si pénétrants d'enseignement de la grammaire fondés sur des conceptions ou des méthodes d'analyse nouvelles, ses critiques si fortes de la grammaire traditionnelle ou académique et ce précieux guide pour l'étude des procédés d'expression linguistique que constitue *La pensée et la langue* ; ainsi, bien que Ferdinand Brunot fût uniquement franciste et surtout moderniste, il n'est guère de romanistes d'aujourd'hui qui ne soient directement ou indirectement ses élèves ou ses obligés. Je sais plus que personne ce que ses élèves ont pu apprendre de leur maître : besoin de précision, sens de la vie, courage de l'opinion réfléchie, conscience du rôle et de la dignité du savant :

c'est cela qui fait impérissable en nous le souvenir de Ferdinand Brunot. — M. R.

— Ferdinand Heuckenkamp est mort le 9 avril, à Greifswald ; il était âgé de 76 ans, mais, jusqu'à ces derniers mois, il avait continué de travailler et il espérait pouvoir prochainement préparer avec moi une édition des *XV joyes de mariage* pour laquelle j'avais pu réunir les photographies et copies nécessaires, y compris la copie du ms. de Cheltenham. — M. R.

— Karl von Ettmayer, qui avait été titulaire de l'une des deux chaires de philologie romane à l'Université de Vienne, est mort au mois d'avril. On a signalé ici (XLI, 463, et XLIII, 149) deux de ses études les plus caractéristiques et plus récemment la publication par fascicules de son *Analytische Syntax der französischen Sprache.*

— Une mort soudaine nous a enlevé Joseph Bédier le 29 août ; il était au Grand Serre (Drôme) où, chaque année, il allait mûrir en un fécond repos des réflexions nouvelles : j'ai sous les yeux le cahier, resté ouvert sur sa table, dans lequel, le jour même où il fut frappé, il transcrivait pour un travail prochain un lai de Marie de France. Il n'a pas achevé sa soixante-quinzième année (il était né à Paris, le 21 janvier 1864) ; il s'en est allé dans sa pleine et définitive activité scientifique. Depuis que des mesures bien peu utiles l'avaient amené à quitter, non sans tristesse, un enseignement auquel il avait conservé tant d'éclat, il s'était remis résolument aux problèmes qu'il avait posés, aux solutions qu'il en avait données et qu'il vérifiait ou retouchait, pesant avec tout son scrupule de critique sans merci pour lui-même, démontant avec toute sa rigueur logique de puissant destructeur d'idoles, les objections et les illusions. Les trois articles sur le texte du *Roland*, dont le dernier paraît dans ce fascicule même sans qu'il ait pu en relire les épreuves, sont le premier résultat de cette activité renouvelée ; des notes, des rédactions partielles s'accumulaient pour l'examen des thèses des *Légendes épiques* ; le tableau du *Premier siècle des lettres françaises* achevait de se dégager des ébauches et des premiers états ; revenant enfin à une affection jamais oubliée de sa jeunesse, Joseph Bédier travaillait à une édition des *Lais* de Marie de France, occasion ou prélude d'une étude qui l'eût ramené encore au grand problème « tradition-création ». Peut-être tout ne sera-t-il pas perdu de ces récents efforts pour parfaire une œuvre magnifique de vérité et de beauté. La *Romania* de Gaston Paris et de Paul Meyer avait accueilli les premiers travaux de Joseph Bédier ; pour le directeur de la *Romania* d'aujourd'hui c'est une fierté d'avoir eu, en 1935, l'aide de Joseph Bédier pour assurer la vie de la revue, c'est une consolation d'avoir publié dans toute leur ampleur ces *Remarques* et *Nouvelles remarques sur l'art d'établir les anciens textes*, à la fois confession et manifeste, derniers travaux achevés de son maître, de son ami. — M. R.

— M. Emil Winkler a été appelé de Heidelberg à la chaire laissée vacante à Berlin par la retraite de M. E. Wechssler.

— M. Jean Boutière a été nommé professeur de langue roumaine à l'École des Langues Orientales et chargé du cours de philologie roumaine à la Sorbonne en remplacement de M. Mario Roques.

Collections et publications en cours.

Du *Thesaurus linguae latinae* a paru le fascicule VII 1, v : IMPLICO-IN.

— Du *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés* a paru le fascicule 9 : RUEIL-SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

— Du *Französisches etymologisches Wörterbuch* a paru la livraison 31, CAROCENA.

— Dans les *Classiques français du moyen âge* a paru :

7*. — *Les Chansons de* COLIN MUSET, 2e édition corrigée et complétée par Joseph BÉDIER ; 1938, XLII-75 pages.

— La *Romania* a signalé (LXIV, 1938, 429) les deux premiers numéros des *Medium Ævum Monographs*. Le troisième vient de paraître : *Courtoisie in Anglo-Norman Literature* by C. B. WEST ; Oxford, Basil Blackwell, 1938 ; in-8, 175 pages. L'auteur met nettement en relief quelques-unes des réactions de l'esprit anglo-normand vis-à-vis des théories courtoises françaises et provençales. Elle s'en tient cependant trop uniquement au rôle joué par le facteur « réalisme » de l'esprit anglo-normand. Elle se heurte, par suite, au double écueil qui l'attendait fatalement : monotonie et répétitions. Elle aurait pu, en outre, élaguer les considérations historiques et sociologiques, toutes de seconde main, qui abondent, et supprimer les analyses d'œuvres très connues. L'espace ainsi gagné aurait été avantageusement consacré à une étude plus détaillée et plus précise du ms. Arundel XIV, College of Arms : les extraits donnés p. 144-150 sont curieux et intéressants et font vivement désirer la publication entière du poème. — Louis BRANDIN.

Comptes rendus sommaires.

Dizionario di Marina medievale e moderno ; Roma, Reale Accademia d'Italia, 1937 ; in-4, XXXIII-1367 pages avec 58 planches hors texte. — L'Académie royale d'Italie a assumé la tâche de compiler un nouveau *Vocabolario della lingua italiana* et une série de *Dizionari di Arti e Mestieri* dont cet important *Dizionario di Marina* est le premier volume. La direction de cette double entreprise a été confiée à M. Giulio Bertoni. Le *Dizionario di Marina* a été rédigé par M. Enrico Falqui sous le contrôle d'officiers de marine ; la partie étymologique est due à M. Angelico Prati. Une préface de M. G. Bertoni et une utile note bibliographique ouvrent le volume ; un important appendice de plus de 100 pages enregistre les résultats de la revision de l'ouvrage au cours des cinq années qui ont été nécessaires pour l'impression. Nous ne pouvons que souhaiter de voir se continuer la série de dictionnaires techniques italiens ainsi heureusement

ommencée. Il ne serait pas moins utile d'en avoir pour les autres langues romanes. — M. R.

Hayward KENISTON, *The Syntax of Castilian Prosa* ; Chicago, University Press, [1937]; in-8, XXIX-750 pages. — Ce volume dépasse notre cadre ordinaire, mais en matière de grammaire historique il y a intérêt à ne pas faire de limitations trop rigoureuses et l'on trouvera ici une masse considérable d'exemples propres à éclairer la syntaxe du castillan médiéval. D'ailleurs cette étude fait partie d'un ensemble dont le premier volume doit être consacré au moyen âge (1200-1500). — M. R.

Reginald BOWEN, *La formation du féminin de l'adjectif et du participe passé dans les dialectes normands, picards et wallons d'après l'Atlas linguistique de la France*; Paris, Droz, 1937; in-8, VII-131 pages. — On pourra rapprocher cette étude de la large enquête de Mlle Durand sur *Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne*. L'ouvrage de M. B. s'ouvre par un chapitre sur l'histoire de la formation du féminin de l'adjectif en français. — M. R.

G. CONTINI, *Un frammento provenzale su Maometto* [*Reale Accademia Nazionale dei Lincei*, estratto dai *Rendiconti della Classe di Scienze morali, storiche e filologiche*, ser. VI, vol. XIII, pp. 313-319]. — Fragment conservé sur un feuillet de parchemin écrit au XIIIe siècle, probablement en Quercy (Paris, B.N. n. acq. fr. 6182). Ce court récit, édité avec un commentaire historique et philologique, n'est pas en tout semblable à ceux qu'a étudiés D'Ancona dans son travail sur la légende de Mahomet en Occident (*Studî di Critica e Storia letteraria*, 2e éd., Bologne, 1912, v. II, p. 165 et ss.). — A. HENRY.

ERRATA

P. 131, l. 11 du bas, *lire* : substrat.
— 254, v. 22 — clers.
— 256, rubrique, — Eifersucht.
— 276, l. 6 du bas, — ms. 24432.
— 280 : ajouter aux titres des *Berliner Beiträge*... les noms des auteurs : VII, 4, Ilse SCHÖNIAN ; VIII, 1, Karl von ETTMAYER.
— 287, l. 9 du bas, *lire* : rhétorique.
— 289, l. 8 du bas : *supprimer le point après Laud.*
— 395, l. 7, *lire* : métaphonique.
— 410, l. 5 d'en bas, *au lieu de* ques, *lire* : que.
— 411, l. 11, *couper* : Andoi furent.
— 422, l. 16, *lire* : Fragen.
— 429, l. 13, — Ivor ARNOLD.
— — l. 18 du bas, — Füetrer's.

INDEX DES MOTS

A

abbrustolare it..... 424
abeivre fr..... 283
abhorrire..... 535
aboivre fr..... 283
abur roum..... 422
achidzi fr. prov..... 533
administration fr ... 551
agada, -dot hébr.... 276
ajouster fr..... 412
alicante esp..... 417
**allare*..... 274
allatus..... 274
aller fr..... 274
allonges fr. prov.... 535
altuwées liég..... 263
ancora it..... 267
anguilliers liég..... 263
animalisation, -ser fr. 282
anparlier liég..... 263
anque-hora..... 267
aoi fr..... 424
araismier (*n'*) *mot* fr. 361
arcage fr..... 282
archéologie fr..... 283
arquier fr..... 282
arya fr. prov..... 532
asapi fr. prov..... 533
asé fr. prov..... 533
asoma, -ona fr. prov. 533
assetiar prov..... 533
assiéger fr. prov..... 533
astì fr. prov..... 533
atapa fr. prov..... 533
atanlz liég..... 263
aturi fr. prov..... 534
atyé fr. prov..... 534
avan fr. prov..... 535
avantpis fr..... 283
averon fr. prov.... 535
**avertu, -ta, -tulu, -tula*..... 417
avœra fr. prov..... 535
avondzé fr. prov.... 535
avori fr. prov..... 535
avu fribourg..... 536
axuar esp..... 262

B

babă roum..... 422
babuan fr..... 283
babouin fr..... 537
babu fr. prov..... 537
balai fr. prov..... 538
balan fr. prov..... 537
balancer fr..... 537
balandra, -dri fr. prov..... 537
baleiner fr..... 282
baleyi fr. prov..... 538
bara fr. prov...531, 538
baraquettes Genève... 538
bărbieri roum..... 422
barde fr..... 282
bardeau fr..... 283
bardelle fr..... 282
bardjī fr. prov..... 538
bardot fr..... 282
bassinière fr..... 283
batalla esp..... 262
batsinre fr. prov... 538
bâtine fr..... 283
bayle esp..... 262
bela fr. prov..... 537
beneficio esp..... 262
berce fr..... 283

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes I-XXX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

biblicã roum..... 422
bidauct fr..... 283
bière fr..... 283
biscain, -ayen fr..... 283
block roum..... 268
block-haus all..... 268
block-house angl..... 268
blont fr..... 283
boche fr. prov..... 270
bougie fr..... 136
bousculer fr..... 283
boutesaque fr..... 283
bracco it..... 401
brachet fr..... 401
bracon prov..... 401
braconnier fr..... 401
brahon fr..... 401
brakko all..... 401
branqueter, bransq. fr. 283
braquemart fr..... 283
braquet fr..... 401
brassar rét..... 424
brave fr..... 283
bravo fr..... 283
brédir fr..... 283
Bréviande..... 431
bricole fr..... 283
briguet fr..... 283
brimbale fr..... 283
bringaine fr..... 283
bringuer fr..... 283
brioche fr..... 396
briquet fr..... 283
brise-tout fr..... 283
brodequin fr..... 283
brohun fr..... 401
brueil fr..... 283
bruguemar fr..... 283
brûler fr..... 424
brunor fr..... 217
bruur fr..... 217
burine liég..... 263
buveron fr..... 283
bwela fr. prov..... 535

C

cablevador, -var esp. 262
cabrole fr..... 283
cache (être en la) liég. 263
Camelot..... 136
capsa..... 417
**capsicare*..... 417
carde, -der fr..... 283
cardière fr..... 283
casco esp..... 417
casubla..... 423
casula..... 423
celosia, -so esp..... 261
certificatoire fr..... 283
chaînon fr..... 283
chandelles fr..... 136
chromule fr..... 283
chute fr..... 283
circuite fr..... 283
Clefmont..... 431
clibez liég..... 263
clichez liég..... 264
clikez liég..... 264
clonquer fr..... 283
colmeia ptg..... 276
colmena esp..... 276
conservatoire fr..... 283
console fr..... 260
contenance fr..... 260
contrôle fr..... 283
**copertare*..... 534
cordage, -de fr..... 284
coster fr..... 103
costis fr..... 103
couteler, -lure fr..... 283
couverturier fr..... 283
cranequin fr..... 284
crup roum..... 422
cuet (mettre a) fr. prov..... 534
cuetar fr. prov..... 534
cuter fr..... 534

D

da it..... 423
dadelier fr..... 283
david fr..... 101
davier, -viot fr..... 101
de-..... 272
de la teste trenchier fr. 14
débarder fr..... 284
décliner fr..... 418
décoller fr..... 284
de exaequare..... 414
deluer fr..... 271
démacler fr..... 283
demi-castor fr..... 283
demi-lièvre fr..... 283
desalmado esp..... 417
dessiver fr..... 414
destendre fr..... 195
dire (ne) mot fr..... 348
dis-..... 272
discrétion (gagner une) fr..... 260
doublon fr..... 283
douix bourg..... 431
drague fr..... 283
drègue fr..... 283
duce..... 431
dusc' a membres coper, 11
— m. perdant fr... 11

E

éberlueter fr..... 538
échute fr..... 283
éclingure fr..... 283
éclipser fr..... 283
écran fr..... 283
édróquer fr..... 283
égliper fr..... 283
egripus..... 421
embremer fr..... 283
emprienture liég.... 263
emprintiet liég..... 263
emprunter fr..... 523
en esp..... 276
encore fr..... 267
encui fr..... 267
en es le pas fr..... 131
enquenuit fr..... 267
entrebas, -at fr..... 283
équiper fr..... 283
équipet fr..... 284
escarrir liég..... 264
esclame fr..... 283

esclemir fr..... 284
esclipot fr..... 284
esprit fr..... 283
esquipot fr..... 284
estamper liég..... 263
estretre fr..... 284
étoupille fr..... 284
étreinte fr..... 284
εὕριπος..... 421
ex-..... 272

F

fa arden., liég..... 284
fagne fr..... 284
fain, fáing arden... 284
**falcitterna*..... 278
**falcittus*..... 278
falx..... 278
fauterna prov..... 278
fauterne fr..... 278
faveur fr..... 260
fé liég..... 284
fediondo esp..... 270
festu (*lever le*) liég. 263
fetibundus..... 270
feu le roi fr..... 131
fiador esp..... 262
fiança esp..... 262
flamando..... 270
flămând roum..... 270
flammabundus..... 270
fœdiendo..... 270
fors la teste trenchier fr..... 13
fosse fr..... 412
fouace fr..... 396
fuer (*a*) fr..... 134
fuerre fr..... 549
fwé liég..... 284

G

gabelle liég..... 263
gache fr..... 283
gâche fr. Ouest.... 396
gacher fr..... 283
gachis fr..... 283
gastel all..... 395
gâteau fr..... 395
gâter fr..... 395
gatos esp..... 276
geline fr..... 257
gelos prov..... 256
gelosia it..... 260
ghetto it..... 419
gilos prov..... 256
gilusia sic..... 261
gingevre prov..... 257
ginseng fr..... 283
glouglouter fr..... 283
gore fr..... 274
goret fr..... 274
goudet fr..... 284
gourmon fr..... 274
gratin fr..... 396
gribane fr..... 283
gribiche fr..... 283
gribouri fr..... 283
gros fr..... 136
gudazzo, guid- it.... 272
guilar prov..... 257

H

halecret fr..... 284
halette fr..... 283
hamon fr..... 284
harpe fr..... 101
hastif fr..... 103
hédin fr..... 284
heurtequin fr..... 284
hinc hora..... 267
houdin fr..... 284
hourson fr..... 283
hudin fr..... 284
huer fr..... 379
huligan roum..... 269
humo (*dar*) it..... 423

I

interrogare..... 551
intra oppidum..... 551

J

jal fr..... 257
jalousie fr.....258, 260
jaloux fr..... 256
jaque, -ette fr..... 283
jaune fr..... 257
jealous angl..... 258
jetar prov..... 257
jeudis (*semaine des quatre*) fr..... 422
jujube fr..... 257
jusqu'as manbres tranchier fr..... 10
juste fr..... 284

K

kafes turc..... 258
ker fr..... 110
-kijn néerl..... 284

L

laitée fr..... 284
lamai wall..... 284
lambrequin fr..... 284
lamier, -ière fr..... 284
lamon fr..... 284
lampette fr..... 284
las courant fr..... 277
lavabo fr..... 102
legnas, lignas fr.... 283
lime de marée fr.... 283
limer fr..... 283
limoner fr..... 283
lin fr..... 283
lumières fr..... 136
luminaire fr..... 136
luquet fr..... 284

M

macaud fr..... 283
macle, -er fr..... 283
maillot fr..... 283
main mole fr..... 283
mainpart fr..... 283

maintenir fr..... 283
manœuvre, -er fr... 283
manoque fr..... 283
manotre fr..... 283
maquereau fr..... 283
medianedo fr..... 262
mentir (ne) de mot fr. 362
Merchoul liég..... 432
micinac fr..... 283
mien fr..... 131
modus..... 347
molette fr..... 284
Montéclair..... 431
moot angl..... 357
mot fr..... 347 sq.
mot à mot fr..... 385
mot (à ce) fr..... 372
mot (au premier) fr. 389
mot (de) en mot fr... 386
mote angl..... 357
mote esp..... 347
motier fr..... 394
motir fr., wall..... 394
motison fr..... 394
motissement fr..... 394
motoier fr..... 394
motter Yonne..... 394
motto it..... 347
motus..... 347
mouchequin fr..... 284
muctum..... 347
μῦθος..... 347
muttire..... 394
muttum..... 347

N

nît germ..... 256
nubeiro esp..... 417

O

on fr..... 277
one angl..... 277
orage fr..... 102
ossibus et nervis it... 102
otor esp..... 262

P

pain crotté wall.... 396
pain perdu fr..... 396
palestrage fr..... 422
pallantrage fr..... 422
palletrage Suisse rom. 422
palpabundus..... 270
palpando..... 270
pantalia (dar) it.... 423
paquet fr..... 283
parastaticum..... 422
parêtage Suisse rom. 422
parler (ne) mot fr... 361
parole fr..... 381
parole (a celle) fr... 385
paroles (a ces) fr.... 389
paştile (la) calului roum..... 422
patriote fr..... 283
pecia.... 133, 137, 271
persienne fr..... 259-60
personnage fr..... 276
personne, -el fr..... 276
Peterchen all..... 102
pétrinal fr..... 283
pi cat..... 549
pied-droit fr..... 284
pieptini (a face) roum..... 422
pinus..... 549
piroane (a face) roum..... 422
plage fr..... 131
plăpănd roum..... 270
pleoapă roum..... 422
poitrinal fr..... 283
polette fr..... 283
por les membres trencier fr..... 1
porbèdde jud. rom. 422
posse..... 275
pourtour fr..... 283
pres de la teste trenchier fr..... 14
prestatge cat..... 422
prise fr..... 357
protubérance fr..... 284

Q

**quassicare*..... 417
quedar esp..... 419
quentos esp..... 276
-quin fr..... 284
quinci it..... 267

R

răcan roum..... 422
racle, -er fr..... 283
râle, -er fr..... 283
raposo esp..... 417
rater fr. prov..... 532
rechute fr..... 283
recoller fr..... 284
recouvrer fr..... 297
renges fr..... 193
respondre (ne) mot fr. 361
rêter fr. prov..... 532
rhizome fr..... 283
ruffaut fr..... 283

S

saber (non) mot prov. 369
salinière fr..... 283
samyères liég..... 264
saquebute fr..... 283
sarrau fr..... 283
saveir (ne) mot fr... 362
scrofa, -fella..... 274
séchote Suisse rom... 396
sennal esp..... 262
senz les membres trenchier fr..... 13
sésema jud. rom... 422
sollo it..... 419
sonare..... 355
sonner fr..... 355
sonner (ne) mot fr. 347 sq.
sor les membres coper fr..... 11
sor les menbres perdant fr..... 13
stizza jud. rom.... 422
strette fr..... 284

suen fr..... 131
suillus..... 419
super-..... 422

T

tartarum..... 396
tarte, -tre fr..... 396
tâter fr..... 419
tentir (ne) mot fr... 360
testamento esp..... 262
testar esp..... 262
testimonio esp..... 262
théosophe fr..... 283
thia, -ius..... 131
tinter (ne) mot fr. 347 sq.
tonte fr..... 283
tonture, -er fr..... 283
torna esp..... 262
tostis fr..... 104
toute la maison fr... 131
trop fr..... 551
troussequin fr..... 284
trouver fr..... 551
truvet fr..... 283
tuen fr..... 131
tumerie fr..... 544
tur fr..... 220

U

uers fr..... 201
unquam-hora..... 267
urit (mi-i) roum... 422

V

vaiscla engad..... 397
vascula..... 397
venir (se) fr..... 228
venir a mal seignur fr..... 211
verrat fr..... 399
verres..... 399
vers fr..... 399
vielle fr..... 549
veru assare, ustulare. 424
viscera..... 398
viscum..... 395
voil (a) fr..... 536
**vomicare*..... 535
vweri fr. prov..... 536

W

**waigariare*..... 530
**waikjan* francique.. 534
wainquir fr..... 545
wastel all..... 395
waste angl..... 395
**wastil* francique... 395
wist anglo-sax..... 395
wists got..... 395
wunyi fr. prov..... 536

X

xuligan russe..... 269

Y

y esp..... 276
yestre liég..... 264

Z

zaga esp..... 417
zèle fr..... 257
zelosus, -otes..... 256
zelotypus..... 256
zelus..... 256
zingiber..... 257
zizyphus..... 257
zorro esp..... 417

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

BÉDIER (J.), De l'édition princeps de la *Chanson de Roland* aux éditions les plus récentes ; nouvelles remarques sur l'art d'établir les anciens textes (deuxième article)..... 145

— (troisième et dernier article)..... 489

BRANDIN (L.), *La Destruction de Rome* et *Fierabras*, ms. Egerton 3028, Musée Britannique, Londres..... 18

Destruction (*La*) *de Rome*. Voir L. BRANDIN.

ESPOSITO (M.), Sur la *Navigatio sancti Brendani* et sur ses versions italiennes : I. La *Navigatio*..... 328

FARAL (E.), Pour l'établissement du texte de Villehardouin, manuscrits conservés et manuscrits perdus..... 289

Fierabras. Voir L. BRANDIN.

LOT (F.), Quels sont les dialectes romans que pouvaient connaître les Carolingiens ?..... 433

MC MILLAN (D.), Les *Enfances Guillaume* et les *Narbonnais* dans les manuscrits du Grand Cycle ; observations sur la fusion du cycle de Narbonne avec le cycle de Guillaume..... 313

MORAWSKI (J.), Mélanges de littérature pieuse : I. Les Miracles de Notre-Dame en vers français (troisième article)..... 454

TANQUÉREY (F.-J.), Ancien français *por les membres trenchier*..... 1

TILANDER (G.), *Ne sonner mot, ne tinter mot*, et l'évolution sémantique du substantif *mot*..... 347

MÉLANGES

DUPARC-QUIOC (S.), La famille de Coucy et la composition de la *Chanson de Jérusalem*..... 345

LÅNGFORS (A.), La belette buveuse d'huile ; un motif de folklore chez Gautier de Coinci..... 523

— Le fabliau découvert à Lyon et le manuscrit 354 de Berne (*Romania*, LXII, 3 et 392)..... 252

LERCH (E.), Le « verrat » de la *Chanson de Roland* ; une correction inutile..... 398

LÉVY (R.), Sur le vers 384 du *Pèlerinage de Charlemagne*..... 102

LOZINSKI (G.), Encore un manuscrit du *Petit Artus de Bretagne*..... 104

SPITZER (L.), *David* « fausse clé »..... 101

— *Gilleau*..... 393

— Le lion arbitre moral de l'homme..... 525

— Pour le commentaire de Villon (*Testament*, v. 447)..... 522

CORRECTIONS

Jeanroy (A.), Poème du XIIIe siècle en l'honneur de la Vierge, éd. par Albert Henry 110
Långfors (A.), *De Renart de Dant Martin* 108
— *De Renart et de Piaudoue* 109

COMPTES RENDUS

Æbischer (P.). Voir Gauchat (L.).
Bates (R. C.). Voir *Hystore* (*L'*) *Job*.
Cavaliere (A.), Cento liriche provenzali (testi, versioni, note, glossario) (A. Jeanroy) 406
Chartes confisquées aux bonnes villes du pays de Liége et du comté de Looz après la bataille d'Othée (1408), par Em. Fairon, avec Glossaire philologique par Jean Haust (A. Henry) 263
Conte (*Le*) *de Poitiers*, éd. p. V.-Frédéric Koenig (A. Långfors) 409
Fairon (Em.). Voir Chartes confisquées.
Frappier (J.), Étude sur *La Mort le roi Artu*, roman du XIIIe siècle (F. Lot) 111
— Voir *Mort* (*La*) *le roi Artu*.
Fueros de Aragon segun el manuscrito de la Biblioteca nacional de Madrid, p. p. Gunnar Tilander (A. Jeanroy) 262
Gauchat (L.), J. Jeanjaquet, E. Tappolet, avec la collaboration de E. Muret et P. Æbischer, Glossaire des patois de la Suisse romande, XI-XIV (A. Duraffour) 531
Grzywacz (M.), « Eifersucht » in den romanischen Sprachen (L. Spitzer) 256
Haust (J.). Voir Chartes confisquées...
Hystore (*L'*) *Job*, éd. p. R. C. Bates (A. Långfors) 541
Jeanjaquet (J.). Voir Gauchat (L.).
Koenig (V.-Fr.). Voir *Conte* (*Le*) *de Poitiers*.
Kolsen (A.), Vier Lieder des Trobadors Raimon de Miraval (A. Jeanroy) 538
La Du (M.S.). Voir Medieval (The) french *Roman d'Alexandre*.
Lewent (K.), Abseits von hohem Minnesang (A. Jeanroy) 539
Medieval (The) french *Roman d'Alexandre*, I. Text of the Arsenal and Venice versions p. p. Milan S. La Du (A. Henry) 413
Mort (*La*) *le roi Artu*, éd. par J. Frappier (F. Lot) 123
Muret (E.). Voir Gauchat (L.)
Pflaum (H.), Die religiöse Disputation in der europäischen Dichtung des Mittelalters, I (A. Långfors) 265
Pierre de Blois. Voir *Hystore* (*L'*) *Job*.

Raimon de Miraval. Voir Kolsen (A.).
Roman d'Alexandre. Voir Medieval (The) French *R. d'A.*
Tappolet (E.). Voir Gauchat (L.).
Tilander (G.). Voir *Fueros de Aragon.*

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, CLXXI, 1937, 3-4 (A. Långfors) 131
— — — CLXXII, 1937 (A. Långfors) 266
— — — CLXXIII, 1938, 1-2 (A. Långfors) 549
Archivum romanicum, XIX-XXI, 1935-7 (M. R.) 417
Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, XXXVII-VIII, 1936-37 268
Časopis pro moderni filologii, XVII-XXIII, 1931-37 (St. Lyer) 269
Conférences de l'Institut de linguistique de l'Université de Paris, II-III, 1934-35 (M. R.) 131
Germanisch-romanische Monatschrift, XXIV-XXV, 1936-37 (G. Gougenheim) 550
Journal des Savants, 1936 (G. Gougenheim) 271
— — 1937 (G. Gougenheim). 551
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, LVIII, 1937 (G. Gougenheim) 272
Medium Ævum, IV, 1935 (L. Brandin) 132
Mémoires de la Société néophilologique de Helsingfors, X, 1933 (M. R.) 134
Neuphilologische Mitteilungen, XXXVII, 1936, 7-8 (M. R.) 423
Publications of the Modern Language Association of America, XLIX-L, 1934-35 (M. R.) 274
Revue historique, CLXXX, 1937 (M. R.) 427
Romanic (The) Review, XVII-XX, 1926-29 (M. R.) 135
— — — XXI-XXIV, 1930-33 (M. R.) 275
— — — XXV-XXVII, 1934-36 (M. R.) 424
Speculum, XI, 1936 (M. R.) 137
Studi medievali, V, 1932 (M. Wilmotte) 551

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Amé de Montgesoie. Voir De Keyser (P.).
Amis and Amiloun, éd. par M. E. Leach 430
Armstrong (E. L.). Voir *Roman d'Alexandre*, II.
Arnold (I). Voir Wace.

ARNOULD (E.J.F.), Henry of Lancaster and his *Livre des seintes medicines*..... 286
AXHAUSEN (K.), Die Theorien über den Ursprung der provenzalischen Lyrik..... 143
BABIN (G.), Das Medium im Altfranzösischen..... 280
BARBIER (P.), Miscellanea lexicographica, XIII-XV..... 282
BARTOLI (M.), L'italianità del dalmatico, del sardo e del ladino..... 430
BARTZSCH (W.), Der Wortschatz des öffentlichen Lebens im Frankreich Ludwigs XI..... 429
BEAU DE LOMÉNIE (E.), Naissance de la Roumanie : de Byzance à Étienne le Grand..... 142
BECKER (Ph.-A.), Die Narrenspiele des neuentdeckten Mischbands von Treppereldrucken..... 288
BERTONI (G.), Cantari di Tristano..... 281
— Voir SELLA (P.).
BIANU (I.) et N. HODOŞ et D. SIMONESCU, Bibliografia românească veche, 1508-1830, III, III-VIII..... 141
BORSI (E.), La Canzone d'Orlando in versi italiani..... 144
BOURCIEZ (É.), Précis historique de phonétique française, 8e éd..... 143
BOWEN (R.), La formation du féminin de l'adjectif et du participe passé dans les dialectes normands, picards et wallons d'après l'*ALF*..... 563
BREAZU (I.). Voir PUŞCARIU (S.).
BRÉHIER (É.), La philosophie du moyen âge..... 142
BRERETON (E. G.). Voir *Grantz (Des) geanz*.
BRETTSCHNEIDER (H.), Der *Anseïs de Cartage* und die *Seconda Spagna*. 140
BRITTAIN (F.), The Mediæval Latin and Romance Lyric to A.D. 1300. 143
BUFFUM (D. L.). Voir *Roman d'Alexandre*, II.
BULLOCK (W. Ll.). Voir Year's Work...
BUNJE (E.T.H.), A reinterpretation of the exposition verses of the *Hildebrandslied*..... 281
CARMAN (J. N.), The Relationship of the *Perlesvaus* and the *Queste del saint Graal*..... 281
CARTA RASPI (R.). Voir Condaghe di S. Nicola di Trullas.
CHAYTOR (H. J.). Voir Year's Work...
CLARKE (D. Cl.), Una bibliografia de versificación española..... 281
Condaghe di S. Nicola di Trullas, p. p. R. CARTA RASPI..... 143
CONSENTIUS, *Ars de barbarismis et metaplasmis*. Voir NIEDERMANN (M.).
CONTINI (G.), Un frammento provenzele su Maometto.,..... 563
COTTINEAU (dom L. H.), Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés, 7..... 141
— — — 8..... 281
— — — 9..... 562
CRONENBERG (A.), Die Bezeichnung des Schlehdorns im Galloromanischen..... 140

De Filippis (M.), Anecdotes in Manso's *Vita di Tasso* and their Sources. 281
De Keyser (P.), Colijn Caillieu's Dal Sonder Wederkeeren of Pas der Doot. 141
Desonay (F.), Alphonse Bayot (1876-1937). 428
De Vitto (M. S.), L'origine del dramma liturgico. 430
Diatessaron (Il) in volgare italiano, testi inediti dei secoli XIII-XIV p. p. V. Todesco, A. Vaccari, M. Vattasso. 430
Dizionario di Marina medievale e moderno. 562
Dobelmann (S.), Étude sur la langue des chartes de la Haute-Rioja au XIIIe siècle. 432
Dubberke (I.), Die Sprache des *Livre Noir* und der *Etablissement* von Dax. 140
Dupire (N.). Voir Molinet (Jean), *Les Faictz et dictz*.
Edwards (B.). Voir *Roman d'Alexandre*, II.
Egloff (W.), Le paysan dombiste, étude sur la vie, les travaux des champs et le parler d'un village de la Dombe, Versailleux (Ain). 140
Entwistle (W. J.). Voir Year's Work.
Ettmayer (K. von), Das Ganze der Sprache und seine logische Begründung. 280
Ewert (A). Voir Year's Work.
Faral (E.). Voir Villehardouin.
Fet (Li) des Romains... texte... p. par L.-F. Flutre et K. Sneyders de Vogel. 284
Flagge (L.), Provenzalisches Alpenleben in den Hochtälern des Verdon und der Bléone, ein Beitrag zur Volkskunde des Basses-Alpes. 140
Floire et Blancheflor... éd. par M. Pelan. 280
Flutre (L.-F.). Voir *Fet (Li) des Romains*.
Fortier-Beaulieu (P.), Mariages et noces campagnardes dans les pays ayant formé le dépt de la Loire avec préface de N. Thiollier. 140
Francis (E. A.). Voir Year's Work.
Frank (Gr.), The authorship of *Le Mystere de Griselidis*. 288
Gamillscheg (E.), Ausgewählte Aufsätze. 282
Giese (W.), Nordost Cádiz, ein kulturwissenschaftlicher Beitrag zur Erforschung Andalusiens. 280
Glossaire des patois de la Suisse romande, XIV. 141
Gonzalez-Llubera (Ig.). Voir Year's Work.
Grammont (M.), Le vers français, ses moyens d'expression, son harmonie, 4e éd. 284
Grands (Des) geanz, An Anglo-roman poem, éd. par G. R. Brereton. 429
Hague (R.), The Song of Roland, text and translation. 144
Haust (J.), Deux mots encore sur *Merchoul*. 432
— Le toponyme ardennais *fa* (*fè*, *fwè*). 284

HEILEMANN (K.), Der Wortschatz von Georges Chastellain nach seiner Chronik 429
HODOŞ (N.). Voir BIANU (I.).
HOLBROOK (R. T.). Voir *Maistre Pierre Pathelin*.
HUBSCHMIED (J. U.), Ueber Ortsnamen des Amtes Burgdorf und der Gemeinden Bätterkinden und Utzenstorf 432
IORDAN (I.), An Introduction to Romance Linguistics..., trad. par John ORR 142
JABERG (K.) et J. JUD, Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz, VII 141
JUD (J.). Voir JABERG (K.).
KENISTON (H.), The Syntax of Castilian Prosa 563
KRÜGER (M.), Die Entwicklung und Bedeutung des Nonnenklosters Port Royal 140
KURTZ (L. P.). Voir *Mors (Li) de la pōme*.
LA DU (M. S.). Voir *Roman d'Alexandre*, I.
LEACH (M. S.). Voir *Amis and Amiloun*.
LEBEL (P.), Problèmes toponymiques, II, IV-VI 431
LEROUX (P.), Atlas linguistique de la Basse-Bretagne, 3e fasc 141
LOWE (L.F.H.). Voir *Roman d'Alexandre*.
Maistre Pierre Pathelin, 2e éd. par R. T. HOLBROOK 139
MARY (A.), Tristan 287
MIGLIORINI (B.). Voir Year's Work...
MOLINET (Jean), *Les Faitz et dictz* p. par N. DUPIRE 429
Mors (Li) de la pōme, éd. par L. P. KURTZ 286
ORR (J.). Voir IORDAN (I.)
NIEDERMANN (M.), *Consentii ars de barbarismis et metaplasmis*, éd. nouvelle suivie d'un fragment de Victorinus *de soloecismo et barbarismo*. 141
PELAN (M.). Voir *Floire et Blancheflor*.
PUŞCARIU (S.) et I. BREAZU, Antologie română 280
RABY (F.J.E.). Voir Years Work...
REMOUCHAMPS (J. M.), Carte systématique de la Wallonie précédée d'une note sur la frontière linguistique 284
RICCI (Seymour de) et W. J. WILSON. Census of Medieval and Renaissance Manuscripts in the United States and Canada, II..... 281
Roland (Chanson de). Voir BORSI (E.) et HAGUE (R.).
Roman d'Alexandre (The Medieval French), I, éd. par M. S. LA DU. 139
— — II, éd. par E. C. ARMSTRONG, D. L. BUFFUM, B. EDWARDS, L. F. LOWE 139
RUNKWITZ (W.), Der Wortschatz der Grafschaft Rethel in Beziehung zur modernen Mundart nach dem *Trésor des Chartes du comté de Rethel* 140
SAINÉAN (L.), Autour des *Sources indigènes*, études d'étymologie française et romane 140

Schönian (I.), Die Sprache des Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoit. 280
Schönthaler (W.), Die Mundart des Bethmale-Tales (Ariège)..... 432
Schuchhard (H.), Beiträge zur Geschichte der italienischen Scheidewörter..... 140
Schultz (H.), Das modale Satzgefüge im Altspanischen..... 140
Seignolle (Cl. et J.), Le folklore du Hurepoix (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne)..... 140
Sella (P.), Glossario latino-emiliano con prefazione di G. Bertoni... 430
Siciliano (I.), Medio Evo e Rinascimento..... 430
Simonescu (D.). Voir Bianu (I.).
Sneyders de Vogel (K.). Voir *Fet (Li) des Romains.*
Soyer (J.), Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret, I-V..... 431
Svennung (J.), Untersuchungen zu Palladius und zur lateinische Fach- und Volkssprache..... 141
Tagliavini (C.), Grammatica elementare della lingua portughese.... 432
Testa (E.), Brunetto Latini (1220?-1294)..... 143
Thesaurus linguae latinae, V, 2, viii..... 141
— — — VI, 3, xiv..... 430
— — — VII, 1, v..... 562
— — — VIII, 2..... 280
Thiollier (N.). Voir Fortier-Beaulieu (P.).
Thomas (P.), Textes historiques sur Lille et le Nord de la France... 140
Thorndike (L.), A History of Magic and Experimental Science, III-IV..... 141
Tobler-Lommatzsch, Altfranzösisches Wörterbuch, fasc. 19..... 281
Todescò (V.). Voir Diatessaron (Il) in volgare italiano.
Tombeau (Le) de Hugues Vaganay, humaniste lyonnois..... 282
Vaccari (A.). Voir Diatessaron (Il) in volgare italiano.
Vaganay. Voir Tombeau.
Vattasso (M.). Voir Diatessaron (Il) in volgare italiano.
Victorinus, *De soloecismo et barbarismo.* Voir Niedermann (M.).
Villehardouin, *La Conquête de Constantinople*, I, éd. et traduite par E. Faral..... 429
Wace, *Le Roman de Brut*, t. I, p. par I. Arnold..... 429
Wahlgren (E. G.), Evoluzione semasiologica d'alcune parole dotte nell' Italiano..... 432
Wartburg (W. v.), Französisches etymologisches Wörterbuch, 30.. 282
— — — 31..... 562
Wilson (W. J.). Voir Ricci (Seymour de).
Wright (A.), The dissemination of the liturgical drame in France... 285
Wright (J. G.), A Study of the themes of the Resurrection in the mediaeval french drame..... 285

Year's Work (The) in Modern Language Studies, VII, 1935-1936, par F. J. E. Raby, Br. Migliorini, W. Ll. Bullock, A. Ewert, E. A. Francis, H. J. Chaytor, Ig. González-Llubera, W. J. Entwistle..... 142

CHRONIQUE

Nécrologie : E. Anitchkof, 428 ; A. Bayot, 428; J. Bédier, 561 ; F. Brunot, 560 ; K. von Ettmayer, 561 ; C.H. Haskins, 139 ; F. Heuckenkamp, 561 ; R. von Planta, 279 ; V. Rossi, 560 ; E. Wahlgren, 280.

Nominations : J. Boutière, 562 ; J. Deny, 139; H. Petersen Dyggve, 280 ; G. Rohlfs, 428 ; M. Roques, 139 ; E. Winkler, 562.

Élections : C. Brunel, 139 ; E.K. Rand, 139,

Sociétés : Anciens textes français, 429 ; Early english Texts, 430 ; Histoire du droit des pays flamands, 140 ; Publications romanes et françaises, 140 ; Study of Mediaeval Language and Literature, 429.

Congrès international de toponymie et d'anthroponymie, 428.

Publications annoncées : Gace de la Buigne, *Roman des deduiz*, 280 ; Gaston Phebus, *Le Livre de chasse*, 429.

Collections : Anciens textes français, 429 ; Arbeten utgivna med undertöd av V. Ekmans Universitetsfond, 141 ; Beihefte zur Zeitschrift für romanischen Philologie, 280 ; Berliner Beiträge zur romanischen Philologie, 140, 280 ; Biblioteca dell' « Archivum romanicum », 140 ; Biblioteca della « Rassegna », 430 ; Bibliothèque de la Société d'histoire du droit des pays flamands, 140 ; Bulletin of University of Kansas, 281 ; Classiques de l'histoire de France au moyen âge, 429 ; Classiques français du moyen âge, 138, 562 ; Contributions au folklore des provinces de France, 140 ; Dizionari di arti e mestieri, 562 ; Early English Texts, 430 ; Elliott Monographs, 179 ; Leipziger romanistische Studien, 140, 429 ; Littératures populaires de toutes les nations, 140 ; Medium Ævum Monographs, 429, 562 ; Publications de la Faculté des Lettres de Gand, 141 ; Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, 280 ; Publications romanes et françaises, 140 ; Recueil de travaux p. par la Faculté des Lettres de Neuchâtel, 141 ; Romanistische Arbeiten, 140 ; Sammlung romanischer Uebungstexte, 280 ; Testi e manuali, 281 ; Studi e Testi, 430 ; University of California Publications, 287.

Errata, 563.

Index des mots..... 564

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVIII.

AVIS DE LA RÉDACTION

Le changement d'adresse de la rédaction de la *Romania*, peut-être des erreurs postales, peut-être aussi des irrégularités dans le service des revues ou collections qui nous sont adressées, ont fait que nous n'avons pas toujours reçu tous les numéros des périodiques ou collections que nous avons coutume d'annoncer. Nous prions de nouveau les directeurs de ces revues ou collections de noter que tous les envois doivent être faits à l'adresse ci-dessous :

RÉDACTION DE *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

Voici maintenant l'indication des lacunes constatées dans les envois de revues qui nous sont faits d'ordinaire régulièrement ; nous serions reconnaissants aux directeurs intéressés de combler ces lacunes pour nous permettre de mettre à jour nos comptes rendus ; nous remercions ceux qui ont bien voulu nous envoyer, d'après les listes précédemment publiées, les fascicules manquants.

Bulletin de la Commission royale de toponymie et de dialectologie, IX (1936).
Hispanic Review, V, 1 (1937).
Philological Quarterly, XIV (1935) et suite.
Revista Lusitana, XXXIII (1935).
Revue belge de philologie et d'histoire, XIV (1935) et suite.
Studi di filologia italiana, IV, VI et suite.
Studi albanesi, I, III et suite.

D'autre part, la *Romania* s'est toujours efforcée de faire connaître à ses lecteurs les recueils jubilaires, dont la mode ne passe pas, et où des contributions intéressantes risquent de rester ensevelies, si les bibliographies ne les signalent pas systématiquement. Encore est-il nécessaire que ces recueils ne restent pas des publications privées. Il arrive malheureusement parfois que nous ne soyons même pas informés de la préparation ou de l'apparition de ces volumes. Ainsi nous ne connaissons que par un envoi amical de tirages à part la publication, en Roumanie des recueils présentés à M. Nistor et MM. A. et I. Lapedatu, en Danemark des Mélanges offerts à M. Holger Pedersen, et en Espagne de l'Hommage à A. Rubió y Lluch. Nous serions reconnaissants aux promoteurs de ces publications de les faire parvenir à la rédaction de la *Romania* et aux organisateurs de futures manifestations de nous aviser de leurs projets et de la réalisation de ceux-ci.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — Chèques Postaux : *Paris 1881.69.*

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

PREMIÈRE PARTIE : INDEX DES MOTS

Cette première partie, qui va être mise sous presse, formera un volume d'environ 500 pages.

— La Société « Romania » espère que tous les lecteurs de la Revue tiendront à posséder cet instrument de travail indispensable ; elle serait reconnaissante à ceux qui voudraient bien **dès maintenant** lui demander ce volume.

— Des dispositions particulières seront prises avec la librairie Champion pour les anciens abonnés en règle avec cette maison en 1934.

— Des conditions spéciales pourront être faites aux personnes qui désireraient acquérir en même temps la table des tomes I-XXX et celle des tomes XXXI-LX ; elles sont invitées à faire connaître ce désir **dès maintenant**.

La Société « Romania » a décidé de ne pas augmenter en 1938 les prix d'abonnement et de vente des volumes de la *Romania* ; il est de l'intérêt des abonnés de renouveler dès maintenant leur abonnement pour 1939 et de combler, s'il y a lieu, les lacunes de leur collection.

Prix de l'abonnement annuel :

Pour Paris, les départements et les colonies françaises..... **70** fr.
Pour les pays étrangers..... **80** fr.

Prix des volumes antérieurs a l'année en cours :

Paris, départements et colonies françaises..... **120** fr.
Étranger..... **125** fr.

L'année 1934 (t. IX) ne comporte que deux fascicules, nos 237 et 238 ; il est inutile de nous demander, comme on le fait encore, les nos 239 et 240, que l'ancien éditeur de la *Romania* n'a pas fait paraître. Pour cette année 1934 les prix de vente sont réduits de moitié.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVIII